DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2021

Sommaire des délibérations

Ière COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

N° de délibération	OBJET
I - 1	Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 2 avril 2021
I - 2	Information sur les dossiers contentieux en cours *(pas de délibération)*
I - 3	Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale *(pas de délibération)*
I - 4	Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes
I - 5	Approbation du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes
I - 6	Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion des comptes 2020 du budget principal et des budgets annexes
I - 7	Etat des amortissements et des dotations année 2021
I - 8	Propositions d'admission en non-valeur année 2021

I - 9	Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement
I - 10	Budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget principal

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2021

Sommaire des délibérations

Ve COMMISSION

Environnement et tourisme

N° des délibérations	OBJET
V - 1	Bilan d'activité du Laboratoire Départemental d'Analyse pour l'année 2020 et budget supplémentaire 2021
V - 2	Bilan d'activité 2020 du Service Départemental d'Assistance Technique, approbation des contributions 2022 pour l'adhésion des collectivités haut-marnaises et budget supplémentaire 2021
V - 3	Abattoir départemental - budget supplémentaire pour les études spécifiques, choix du mode gestion du service public et lancement de la procédure, création du budget annexe, assujetti à TVA, dédié aux opérations de construction et exploitation de l'abattoir

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_1-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 1**
OBJET : **Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 2 avril 2021**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3121-13,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance plénière est arrêté au commencement de la séance suivante,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver le procès-verbal de la séance plénière du 2 avril 2021 ci-annexé.

Le procès-verbal sera disponible à l'hôtel du Département pour toute personne en demandant la communication. Il sera en outre mis en ligne sur le site internet du Conseil départemental.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_1-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 2 avril 2021

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 2 avril 2021, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : Michel ANDRÉ, Rachel BLANC, Céline BRASSEUR, Anne CARDINAL, Karine COLOMBO, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FOURNIÉ, Nicolas FUERTES, Bernard GENDROT, Laurent GOUVERNEUR, Gérard GROSLAMBERT, Astrid DI TULLIO, Mokhtar KAHLAL, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Anne LEDUC, Nadine MARCHAND, Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Anne-Marie NÉDÉLEC, André NOIROT, Bertrand OLLIVIER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Mireille RAVENEL, Laurence ROBERT-DEHAULT, Yvette ROSSIGNEUX, Fabienne SCHOLLHAMMER, Damien THIERIOT, Patrick VIARD.

Était absent : Nicolas CONVOLTE, Jean-Michel FEUILLET, Luc HISPART, Jean-Michel RABIET, Elisabeth ROBERT-DEHAULT

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de commencer nos travaux : une séance du Conseil départemental assez courte, avec la décision budgétaire modificative n°1, suivie de la commission permanente.

Quelques collègues se sont excusés et ont donné des pouvoirs :

- Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT a transmis sa procuration à M. Mokhtar KAHLAL ;
- M. Luc HISPART a donné sa procuration à M. Gérard GROSLAMBERT ;
- M. Jean-Michel FEUILLET m'a adressé sa procuration ;
- M. Jean-Michel RABIET a donné sa procuration à Mme Yvette ROSSIGNEUX.

Je souhaiterais adresser une pensée amicale à M. Jean Michel Rabiet, puisqu'il est cas contact du fait d'une exposition familiale et ne pouvait donc pas être parmi nous aujourd'hui. Il doit d'ailleurs terminer sa semaine de repos et devrait reprendre ses activités, si tout va bien, après son test la semaine prochaine.

Enfin, M. Nicolas CONVOLTE s'excuse et a donné pouvoir à Mme Laurence ROBERT-

DEHAULT.

La séance d'aujourd'hui sera particulière, du fait des annonces du Président de la République. Cette séance est publique et diffusée en direct sur Internet. Nous souhaitons vraiment que vous respectiez l'ensemble des gestes barrières : nous avons tout mis en œuvre pour vous protéger, ainsi que les agents qui participent à cette séance.

Je souhaite tout d'abord revenir sur les semaines que nous venons de vivre avant d'aborder les annonces du Président de la République, puis d'esquisser la façon dont se déroulera la séance d'aujourd'hui.

Depuis maintenant trois semaines, le Conseil départemental a effectué des inaugurations importantes. Je souhaite revenir sur ce point afin de ne pas banaliser cette politique du Département. Nous avons inauguré il y a quelques jours le collège de La Noue, de même que nous étions au Montsaugeonnais en début de semaine pour inaugurer un autre collège, ainsi que l'École de la deuxième chance, la semaine dernière. Je souhaite ne pas banaliser ces points, car il s'agit une politique forte du Conseil départemental : ces trois investissements représentent une somme globale de 31 millions d'euros. C'est un investissement fort pour notre jeunesse : trois inaugurations, dans trois arrondissements, sur l'ensemble du département. Cela se situe toujours dans notre compétence, mais nous allons parfois un peu plus loin. Ces investissements ont permis aux entreprises locales de travailler : 60 % des marchés de ces trois projets ont été attribués à des entreprises de Haute-Marne. J'en ai discuté avec M. le Recteur, qui est venu aux deux inaugurations des collèges, ce qui montre leur importance. Il m'a indiqué qu'il s'agissait des deux premiers collèges qu'il inaugurait et qu'aucune autre inauguration de la sorte n'était prévue dans les autres départements.

En matière de protection, j'ai redit ce que le Conseil départemental avait pu réaliser, en complément de tous les autres, de l'État et des collectivités. Nous avons parlé de masques jetables, de masques lavables, de tests réalisés en laboratoire d'analyse et d'un équipement important dans le cadre des tests. Il est clair que le laboratoire d'analyse départemental a un avenir et, à aucun moment, nous n'avons décidé de stopper ce service pour les éleveurs, alors qu'il va bien au-delà de leur champ. Nous avons aussi évoqué les aides à la mobilité pour la vaccination et notre vaccibus sur les routes de Haute-Marne.

Ce soir, nous aurons vacciné 350 personnes depuis le début de la mise en place de ce vaccibus. Nous sentons que cette opération plaît aux Haut-Marnais, grâce à son caractère de proximité et nous avons d'excellents retours des élus et de toutes les personnes qui viennent dans ce bus. Ces bus créent une proximité qui fait défaut dans les centres temporaires de vaccination, ceux des grandes villes ou même des hôpitaux.

Toujours dans le cadre de la crise, nous avons aussi travaillé sur le RSA collège. Je devais communiquer sur ce point hier, mais nous avons stoppé cette communication du fait des annonces gouvernementales et de la fermeture des établissements. Cependant, 39 allocataires du RSA sont désormais en poste sur nos 23 collèges. Tous les collèges en emploient au minimum 1, et vous voyez qu'avec le nombre 39, nous ne sommes pas loin de 2 par établissement. Avec les arrivées et les départs, nous avons signé en tout 49 contrats. Quel est le profil des personnes recrutées ? Ce sont des quarantenaires et ils sont aujourd'hui très motivés car ils ont compris qu'une opportunité pouvait s'offrir à eux à la sortie de la crise. En effet, dans les collèges, nous avons toujours besoin de personnel.

Je souhaitais souligner à nouveau le caractère remarquable de toutes ces actions et ne pas les banaliser car elles résultent des politiques fortes mises en œuvre par le Conseil départemental.

Au-delà de toutes ces contraintes, nous continuons à avancer. La question de la santé est toujours centrale et, même si nous n'avançons pas autant que nous le souhaitons, vous verrez dans le rapport que vous recevrez tout à l'heure comment nous nous en emparons, alors qu'il s'agit normalement d'une question qui revient à l'État.

Est-il normal que des mairies, des communautés de communes, des départements, des régions, se positionnent pour embaucher des médecins ? Je vous pose la question. Est-il normal que les collectivités doivent pallier cette défaillance de la République, qu'aujourd'hui, des territoires comme la Haute-Marne et la banlieue parisienne soient oubliés pour tout ce qui concerne ces questions de santé ? Nous partageons ce constat, mais il nous faut cependant maintenant trouver des solutions.

Exprimer et dénoncer cet état de fait est positif, mais le Conseil départemental se situe dans une dynamique de propositions. C'est l'esprit du recrutement évoqué dans l'un des rapports d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédié à la santé qui lancera véritablement la politique en matière de santé pour notre département. Son objectif est simple. Il s'agit d'effectuer un diagnostic très précis des besoins établi par des experts, d'identifier les besoins auprès des professionnels et des habitants, ainsi que de formuler des propositions d'action.

Ce plan d'action ne doit pas nous conduire à oublier ce qui est déjà réalisé par le Conseil départemental : je pense à la prévention dans les PMI, au soutien des personnes âgées et des personnes maintenues à domicile, et aussi à la télémédecine avec Haute-Marne Santé et nos soutiens aux contrats locaux de santé et de coordination.

Nous menons aussi une action en direction de la jeunesse, notamment des jeunes internes. Le Conseil départemental met ainsi gratuitement à disposition des logements meublés

pour les stagiaires. A ce stade, plus de 20 stagiaires ont obtenu une aide au logement pour un montant total de 41 000 euros. Nous remboursons également pour 42 étudiants les frais de déplacement entre leur lieu de stage et leur université. Nous voulons aujourd'hui aller plus loin en instaurant une bourse pour les étudiants de troisième cycle avec obligation d'installation sur le territoire. Nous l'envisageons depuis longtemps et cette action nous paraît cruciale, puisque les stages jouent un rôle essentiel. C'est en attirant les étudiants sur les territoires de santé que nous les garderons. Ces points seront discutés par la commission et l'AMO qui nous accompagnera.

Jusqu'à présent, vous le savez, j'ai voulu jouer ici, avec vous, et vous avez toujours été à mes côtés, la solidarité dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons et qui s'avère complexe et difficile pour tout le monde. Ce que nous venons de vivre cette semaine et qui nous a été imposé par le gouvernement en matière de flou et d'incertitude nous donne vraiment l'impression aujourd'hui d'être gouvernés « à la petite semaine ». Le résultat est là, nous l'avons entendu il y a deux jours avec le Président Emmanuel Macron, qui se dit maintenant spécialiste, quasiment meilleur que les médecins en matière de conseil scientifique. Je vous prie de m'excuser, mais je trouve que ces décisions prises il y a deux jours représentent un véritable fiasco par rapport au pari du non-reconfinement et de ne pas fermer les écoles, que M. Macron qualifie lui-même ainsi. Ce pari est manqué et je trouve d'ailleurs que, lorsqu'on gouverne la France, le pari n'est pas le PMU, et qu'on ne joue pas avec des chevaux en espérant gagner le gros lot.

Très honnêtement, M. Macron a perdu son pari et sa crédibilité. J'ai dénoncé hier soir, lors de la réunion des grands élus où certains d'entre vous étaient présents, ses décisions, et surtout le manque d'anticipation et le manque de courage dont il a pu faire preuve. Il nous place aujourd'hui dans une situation catastrophique.

Les Haut-Marnais doivent être entendus : nous avons beaucoup accepté, les collectivités se sont mobilisées et les Haut-Marnais ont été respectueux, mais nous arrivons aujourd'hui à un stade où la colère monte. Il faut bien sûr rester solidaire des décisions et des annonces, et nous le serons encore, mais je crois néanmoins que le gouvernement s'est trompé et que cela doit être énoncé, car la situation me paraît désormais très préoccupante.

Aujourd'hui, vous avez peut-être lu le dernier rapport du Conseil scientifique. Quand il est question des élections, on postule que les élus locaux ne pensent qu'à leur réélection. Nous avons même entendu le ministre de la Santé le déclarer. Sauf que les élections constituent un moment démocratique indispensable. En effet, aujourd'hui, nos collectivités doivent avancer et s'engager dans les plans de relance. Elles ne peuvent plus être paralysées comme elles le sont aujourd'hui. Nous sommes à quelques mois, à quelques semaines des élections : nous devons passer ce moment important pour la démocratie, tous les pays européens le font, afin de nous placer en position de force pour avancer encore plus fort et plus vite. L'avis du Conseil scientifique

doit vraiment être considéré comme un guide électoral comportant des préconisations.

J'espère que ces élections seront maintenues en juin 2021, grâce à une décision rapide nous permettant d'avancer très fort sur les sujets que j'ai abordés : les questions de santé et tout ce qui vous préoccupera dans les mois et les années à venir. Je considère que lorsqu'on ouvre un centre commercial, on a la possibilité d'ouvrir un bureau de vote. Cela doit advenir en prenant en compte ce que savent faire les élus locaux, qui ont déjà fait beaucoup : ouvrir des centres de vaccination, rouvrir les écoles, organiser des enquêtes publiques, etc. Il faut leur faire confiance, ils ont les compétences et ils seront en mesure d'ouvrir les bureaux de vote et de les sécuriser pour les assesseurs et les votants.

On pourrait estimer que les petites collectivités ne peuvent pas parler de politique nationale, mais je pense le contraire. C'est le cas ici : cette séance du Conseil départemental est une tribune, nous nous adressons aux Haut-Marnais pour leur dire que nous allons certes tout faire pour les sécuriser et les protéger, mais nous pouvons aussi signifier au gouvernement que les décisions prises n'ont pas été les bonnes et que cela suffit maintenant. Nous assumerons, mais la situation est compliquée et les Haut-Marnais doivent être entendus. Nous ne devons pas postuler que ce qu'on voit à la télé n'arrive pas ici en Haute-Marne. Il existe un véritable ras-le-bol, dont je voulais me faire le porte-parole. Les Haut-Marnais ne supportent plus ces décisions d'amateurs.

J'avais beaucoup de choses à vous dire sur la crise, mais je voudrais vous faire part d'un dernier exemple. Quand le président de la République en est à comparer avec le cas de l'Italie et ses 100 000 morts et à vouloir nous rassurer avec cette comparaison, il s'agit vraiment d'une insulte. Cet argument de la comparaison par le pire, voilà ce que le Président de la République ose employer, sans jamais se remettre en cause.

J'aborde un dernier sujet, pour finir sur une note positive : nous allons nous projeter vers les jeux Olympiques de cet été en apportant notre soutien et notre partenariat à Axel Clerget. Regarder l'avenir, c'est l'esprit qui nous anime dans notre engagement. Je souhaitais en terminer par ce partenariat qu'on ne doit pas banaliser, car il est exceptionnel. Je vous remercie.

J'ouvre le débat. Qui veut prendre la parole ?

M. Nicolas FUERTES : Merci M. le Président. Pour corroborer vos propos introductifs, je tiens à dire qu'il est heureux que les collectivités territoriales comme la nôtre et celles, municipales et intercommunales qui sont au plus près du terrain, agissent au quotidien depuis plus d'un an face à cette crise sans précédent pour essayer de pallier les nombreuses carences de l'État. Heureusement, car je ne sais pas quelle aurait pu être la situation, sinon qu'elle aurait été bien pire que l'Italie. Cette comparaison est indécente, car nous ne devons pas oublier que la France risque de dépasser très prochainement les 100 000 morts. Beaucoup de familles sont

touchées, quels que soient les territoires et les pays, et doivent se consoler sur les morts. On sent que la mesure de cette crise n'a pas toujours été prise dans certains agissements, comme le fait, que vous soulignez, que le code électoral n'ait pas bougé depuis un an, alors que nous nous trouvons dans une situation sans précédent. Nous sommes donc toujours dans le flou et la démocratie en pâtit. Je partage votre point de vue très critique vis-à-vis de la politique du gouvernement.

Je me suis autorisé un post sur les réseaux sociaux lorsque j'ai trouvé que les annonces du 29 janvier dernier n'étaient pas à la hauteur des préconisations du Conseil scientifique. Il aurait fallu, même si le confinement est toujours dur psychologiquement et socialement, on peut le comprendre, reconfiner en février 2021. Cette mesure aurait occasionné moins de dégâts pour l'économie, le tourisme et beaucoup de secteurs, par rapport à un confinement au printemps 2021. Là, c'est la dernière chance pour éviter un été désastreux. Mais, effectivement, cela équivalait à reculer pour mieux sauter. Ce qui était prévisible arrive donc : le variant anglais qui sévissait depuis décembre 2020 en Angleterre et en Allemagne ne fait pas de miracle. S'il est présent sur le territoire et qu'il n'y a aucune politique zéro virus, il se déploie. C'était malheureusement prévisible. Face à cela, le reste de la politique gouvernementale relève de la communication et c'est ce qui fait mal aux Haut-Marnais et aux Français.

Je partage et soutiens votre point de vue : il est vrai qu'on ne fait pas trop de politique nationale ici, mais il est vrai aussi que les Français sont fatigués. Il faudra donner ce dernier coup de collier, être responsable et inciter au respect des gestes barrières pour sauver l'été et l'année économique, et limiter socialement les dégâts, après cette année 2020 qui a été difficile et ce premier semestre 2021 très compliqué.

Je ne serai pas plus long : vous avez notre soutien et nous vous remercions d'avoir porté la parole des Haut-Marnais qui, on le sent, sont fatigués, lassés et en colère. Je pense aussi à nos commerçants et au mépris contenu dans le terme de « non essentiel », qui qualifie des personnes croyant en la valeur travail et obligées de ne pas travailler, alors qu'on sait que ce n'est pas dans les petits commerces qu'ont lieu les contaminations. Nous pensons à eux et essayerons avec nos moyens de les aider comme nous le pouvons, mais il est vrai que trois confinements seront durs. Et je ne parle pas des restaurateurs, des cafetiers et autres activités liées au sport qui sont fermées depuis début novembre 2020, et enfin des lieux culturels. Nous pensons à eux et nous espérons que nous verrons enfin le bout de cette période avec la vaccination. Heureusement que beaucoup d'entre nous et des Haut-Marnais se mobilisent pour essayer de faire de cette campagne un succès, afin de sortir enfin de ce tunnel qui commence à être un peu long. Merci pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT : Merci M. Fuertes. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Fournié ?

M. FOURNIÉ : Merci M. le Président. Je voulais revenir sur les propos que vous avez tenus au sujet des élections départementales. C'est un discours que j'entends et que je ne peux plus supporter, ce discours selon lequel les élus départementaux qui parleraient des élections départementales ne penseraient qu'à leur réélection, et finalement à la politique politicienne. Repousser les élections nous procurerait un an supplémentaire. Je ne vois donc pas du tout où serait l'intérêt politicien à réclamer des élections se déroulant selon le calendrier normal, tel qu'il est prévu par la loi dans n'importe quelle démocratie normale.

Les élections départementales et régionales sont des élections locales qui ne sont pas moins importantes que d'autres élections : elles sont vitales. Nous sommes la collectivité la plus proche de nos citoyens, avec les municipalités. Dans tous les pays développés et les autres pays de l'Union européenne, on vote sans problème. Aux Pays-Bas, il y a deux semaines, le taux de participation a même été supérieur à celui des élections législatives habituelles.

Je pense, en tant qu'élu des Haut-Marnais, que si les élections ne se tiennent pas, alors nous ne vivons plus en démocratie. Il est important que nous tenions tous un discours assez ferme sur ce point, face aux projets de repousser les élections en invoquant des arguments sanitaires.

J'entends bien que faire campagne dans de telles circonstances est compliqué, mais la démocratie est toujours complexe et ne pas faire d'élections l'est encore davantage. Les citoyens ne peuvent pas prétendre que les politiciens font leurs affaires entre eux et que le gouvernement prend des décisions arbitraires, voire que l'Etat se comporte comme une dictature qui n'écoute pas les élus, lorsque des élus veulent se battre pour tenir des élections en temps normal. On ne peut pas dire : « Ils ne pensent qu'à eux et à leurs élections. » Il faut être cohérent : la démocratie exige que les élections se déroulent à l'heure prévue.

M. le PRÉSIDENT : je vous remercie M. Fournié. Avez-vous lu le compte rendu du conseil des ministres de cette semaine ? Il y était fait mention d'un décret destiné à préparer les élections présidentielles. Vous voyez que le gouvernement pense aux élections, mais pas aux nôtres. Je vous invite à regarder ce compte-rendu. Je n'ai rien à ajouter sur ces deux interventions, y a-t-il d'autres demandes ? Je vous propose donc d'aborder le premier rapport de notre séance.

Approbation des procès-verbaux des 27 novembre et 18 décembre 2020

Rapport n° I – 1

M. le PRÉSIDENT : L'article L.3121-13 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance plénière est arrêté au commencement de la séance suivante. Ainsi, vous avez reçu les procès-verbaux relatifs à nos séances des 27 novembre et 18 décembre 2020, respectivement consacrées au débat d'orientation budgétaire et à la DM2 pour la première et au budget primitif 2021 pour la seconde. Une fois les procès-verbaux arrêtés, ils seront disponibles à l'hôtel du Département pour toute personne en demandant la communication. Ils sont en outre mis en ligne sur le site Internet du Conseil départemental.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Je laisse la parole à M. Groslambert pour le rapport n°2, qui concerne des informations sur les dossiers de contentieux en cours.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 2

M. GROSLAMBERT : En application de l'article L.3221-10-1 du Code général des Collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation). A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice et défendre le Département dans les actions intentées contre lui. L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice. Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote. Je signalerai simplement s'agissant du collège de la Rochotte qu'une requête a été déposée devant le TA suite au rapport d'expertise rendu.

M. le PRESIDENT : merci M. le Vice-Président, y a-t-il des demandes d'informations supplémentaires ?

Je voudrais redire aux élus de vous masquer, y compris quand vous prenez la parole. C'est la règle pour tous et, même si c'est un peu pénible, nous devons la suivre.

En l'absence de questions et puisque ce rapport est une information qui ne nécessite pas de vote, nous passons donc au rapport n°3. Je laisse la parole à M. Martinelli. Il s'agit d'une

information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de ses délégations accordées par l'Assemblée départementale.

Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale

Rapport n° I – 3

M. MARTINELLI : Le Code général des Collectivités territoriales permet à l'Assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 6 novembre 2017 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption, etc. Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises, notamment s'agissant du fonds de solidarité pour le logement. Ce rapport d'information ne donne pas lieu à un vote.

M. le PRESIDENT : Merci M. Martinelli. Avez-vous des questions ou des demandes de précisions ? Bien. Nous prenons bonne note de cette information et passons au dossier central de cette séance, la décision modificative. M. Martinelli, vous avez la parole.

Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal

Rapport n° I – 4

M. MARTINELLI : Merci M. le Président. J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2021 se rapportant au budget principal. Cette première décision budgétaire modificative du budget principal sera différente des années précédentes. Habituellement, celle-ci était principalement consacrée au vote du produit fiscal, mais depuis le 1er janvier 2021, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transféré aux communes, ainsi le Département ne dispose plus de la faculté de moduler le taux d'imposition pour équilibrer son budget. Cette première étape budgétaire permettra donc de procéder à quelques ajustements budgétaires non précisément connus lors du vote du budget primitif en décembre 2020 et à prendre en compte les incidences financières de dispositifs innovants relevant plus particulièrement du secteur social.

En matière de fonctionnement, les crédits de dépenses sont abondés de 427 608 euros et 309 000 euros sont prévus au titre de nouvelles actions sociales. Il s'agit principalement de la mise en œuvre de deux opérations importantes : le nouveau dispositif « RSA Collèges » pour

114 000 euros et l'aide à la mobilité vaccinale pour 100 000 €. Il est également proposé la réalisation d'études pour le renouvellement du schéma départemental de l'insertion et de l'enfance, arrivé à son terme (15 000 euros) et pour la réalisation d'un diagnostic santé permettant de cibler les besoins et les attentes des haut-marnais en matière de santé (15 000 euros). Une prestation d'audit est par ailleurs sollicitée sur les fonctionnalités et l'amélioration du logiciel d'aide sociale afin d'établir un plan d'action optimisant et favorisant l'efficience des missions des utilisateurs du logiciel. A ce titre, une autorisation d'engagement de 30 000 euros sera créée et pour 2021, 15 000 euros de crédits de paiement sont sollicités

Enfin, 50 000 euros de crédits nouveaux sont inscrits pour permettre le versement d'une subvention à un porteur qui sera choisi par la CNSA dans le cadre du développement d'une plateforme, en partenariat avec le département de l'Aube, sur les métiers de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, qui aura pour objectif d'apporter des solutions aux structures de l'aide à domicile et aux établissements médico-sociaux qui peinent à recruter.

Des inscriptions complémentaires vous sont également proposées pour le versement de subventions dans le domaine de la promotion du sport et de la culture. Ainsi, une convention de partenariat d'un montant de 30 000 euros vous est proposée, dans le prolongement de la précédente, pour le judoka Axel Clerget pour sa participation aux jeux olympiques de Tokyo sous les couleurs de la Haute-Marne à l'été 2021, événement sportif majeur initialement programmé en 2020 et reporté en raison de la pandémie mondiale.

De plus, 6 000 euros sont inscrits en complément de la subvention allouée au budget primitif 2021 à Arts Vivants dédiée à la programmation culturelle du château du Grand Jardin, ce qui portera la participation totale à 342 000 euros. Un ajustement de 82 608 euros est sollicité pour procéder à l'annulation exceptionnelle de titres de recette sur des exercices antérieurs.

En contrepartie de ces dépenses supplémentaires, les recettes de fonctionnement sont ajustées à la hausse à hauteur de 837 308 euros.

La régularisation des ressources fiscales, dont les composantes principales ont fait l'objet d'une information par la DDFiP, permet une inscription complémentaire de recettes de 0,468 million d'euros. Par ailleurs, 313 000 euros sont à inscrire au titre du financement de la MAIA 2021, montant qui n'est pas précisément connu lors du vote du budget primitif en décembre.

Enfin, il convient de régulariser quelques recettes diverses notamment du fait de l'annulation de titres sur les exercices antérieurs pour un montant 56 410 euros.

En fin de compte, l'autofinancement augmente de 0,410 million d'euros, passant ainsi de 24,411 millions d'euros à 24,821 millions d'euros. Il permet de couvrir intégralement le besoin

de financement de la section d'investissement.

En matière d'investissement, les principaux ajustements concernent la voirie départementale pour un montant de 430 000 euros. D'importants et urgents travaux sont à réaliser sur différents ouvrages d'art (Maizières-sur-Amance, Le Pailly et Chatonrupt) notamment pour en garantir la sécurité. Par ailleurs, il est prévu l'achat d'un véhicule pour les besoins dans le cadre des actions menées par la MAIA.

Il est également proposé l'inscription d'un crédit de paiement de 30 000 euros pour le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude et d'un plan d'investissement pour les sites du château du Grand Jardin et d'Andilly en lien avec la politique culturelle du Département, et plus particulièrement pour la préservation et mise en valeur de la richesse patrimoniale de ces sites.

Une inscription de 15 000 euros est sollicitée pour la réalisation d'un diagnostic, en partenariat avec l'Etat, sur la faisabilité d'aires dédiées aux gens du voyage sur l'ensemble du département et du coût financier de l'opération.

Enfin, les recettes d'investissement sont régularisées à la hausse pour 65 300 euros. Elles relèvent du secteur de la voirie et portent sur des travaux réalisés sous mandat pour le compte des communes de Chaumont et Bourbonne-les-Bains et pour la société APRR.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, le besoin de financement de la section d'investissement est assuré par l'autofinancement complémentaire généré principalement par la régularisation des ressources fiscales. Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre est maintenu à 39,217 millions d'euros, niveau voté au budget primitif.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la Ire commission le 15 mars 2021.

M. le PRESIDENT : Merci M. le Vice-Président, avez-vous des réactions sur cette DM1 ?

Mme BLANC : Je voulais rebondir sur la présentation de cette DM1, notamment sur tous les chapitres évoqués en section de fonctionnement, et saluer le volontarisme du Président Lacroix à proposer très régulièrement, en VIIe commission et à vous, mes chers collègues, tous ces enjeux autour de la solidarité. Il est vrai que la crise sanitaire nous a confrontés à ce dynamisme et à ce regain, pour accompagner au mieux les habitants sur notre territoire, avec, comme vous avez pu l'entendre, le RSA collège, l'aide à la vaccination, les appels à projet sur la santé. Je pense vraiment que tous ces champs que nous observons aujourd'hui et que nous concrétisons sur le terrain permettent de faciliter l'accès des habitants à la prévention, au soin et à

l'aide à l'insertion. Nous sommes très enthousiastes à l'idée d'apporter notre pierre à l'édifice dans la solidarité.

La solidarité passe souvent pour de l'assistanat, mais ce n'est pas du tout le cas. La solidarité signifie le service des habitants. Notre collectivité démontre qu'elle est présente au côté des communes, de la Région, et que nous apportons notre pierre à l'édifice avec fierté.

M. le PRESIDENT : Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité (deux abstentions : Monsieur Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT).

La séance du Conseil départemental est levée.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_4-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 4**
OBJET : **Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu les articles L.1612-12, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2020,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 13 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2020 en date des 26 juin et 27 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 10 mai 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Stéphane Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2020 établis par Monsieur le Payeur départemental, relatifs au budget principal et aux budgets annexes du Conseil départemental (laboratoire départemental d'analyse, SDAT et Animal'Explora).

Les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux des comptes administratifs de la collectivité pour le même exercice.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Référence de l'AR : 052-225200013-20210528-I_4-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

Résultats des comptes de gestion 2020 (budget principal et budgets annexes)

BUDGET PRINCIPAL	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2020		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2020	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	102 493 417,21 €	65 381 254,47 €	102 493 417,21 €	72 443 622,67 €		- 7 062 368,20 €		- 17 558 785,33 €		- 24 621 153,53 €
Section de fonctionnement	224 798 143,39 €	215 541 466,62 €	224 798 143,39 €	199 095 592,73 €	16 445 873,89 €		9 782 328,39 €		26 228 202,28 €	
Total des sections	327 291 560,60 €	280 922 721,09 €	327 291 560,60 €	271 539 215,40 €	**9 383 505,69 €**			**- 7 776 456,94 €**	**1 607 048,75 €**	

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2020		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2020	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	74 460,00 €	57 034,04 €	74 460,00 €	54 667,04 €	2 367,00 €			- 2 367,00 €		- 2 367,00 €
Section de fonctionnement	1 635 773,00 €	1 173 903,62 €	1 635 773,00 €	1 036 887,45 €	137 016,17 €		2 367,00 €		139 383,17 €	
Total des sections	1 710 233,00 €	1 230 937,66 €	1 710 233,00 €	1 091 554,49 €	**139 383,17 €**			**- €**	**137 016,17 €**	

SDAT	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2020		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2020	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	62 085,72 €	29 109,66 €	62 085,72 €	45 896,38 €		- 16 786,72 €	16 786,72 €			
Section de fonctionnement	803 186,72 €	664 434,53 €	803 186,72 €	647 647,81 €	16 786,72 €			- 16 786,72 €		
Total des sections	865 272,44 €	693 544,19 €	865 272,44 €	693 544,19 €	**- €**		**- €**		**- €**	

Résultats des comptes de gestion 2020 (budget principal et budgets annexes)

ANIMAL'EXPLORA	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2020		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2020	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	150 000,00 €	84 505,85 €	150 000,00 €	84 505,85 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Total des sections	150 000,00 €	84 505,85 €	150 000,00 €	84 505,85 €	**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**	

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 10h19
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_5_1-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 5**
OBJET : **Approbation du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absent ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

Absent excusé et non représenté :
M. Jean-Michel FEUILLET

N'a pas participé au vote :
M. Nicolas LACROIX

Vu les articles L.1612-12, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2020,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 13 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2020 en date des 26 juin et 27 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 10 mai 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Stéphane Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que Monsieur le Président du Conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des trois budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la présidence de Madame Anne-Marie Nédélec, conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour

DECIDE

Pour le budget principal :

- d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2020	16 445 873,89 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	9 782 328,39 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2020	26 228 202,28 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	-7 062 368,20 €
Report du solde d'exécution antérieur	- 17 558 785,33 €
Solde d'exécution cumulé 2020 de la section d'investissement	- 24 621 153,53 €

- d'arrêter, en conséquence, l'excédent de fonctionnement 2020 du budget principal, en attente d'affectation à **26 228 202,28 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à – **24 621 153,53 €**.

Le résultat global 2020 du budget principal du conseil départemental est un excédent de **1 607 048,75 €**.

Pour les budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyse

- d'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2020	137 016,16 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	2 367,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2020	139 383,16 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	0,00 €
Report du solde d'exécution antérieur	-2 367,00 €
Solde d'exécution cumulé 2019 de la section d'investissement	-2 367,00 €

- d'arrêter l'excédent de fonctionnement 2020 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse à **139 383,16 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **– 2 367,00 €**.

Le résultat global 2020 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse est un excédent de **137 016,16 €.**

SDAT

- d'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe du SDAT conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2020	16 786,72 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	-16 786,72 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2020	0,00 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	-16 786,72 €
Report du solde d'exécution antérieur	16 786,72 €
Solde d'exécution cumulé 2020 de la section d'investissement	0,00 €

- d'arrêter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du SDAT à **0,00 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **0,00 €**.

Le résultat global 2020 du budget annexe du SDAT est un résultat nul.

Animal'Explora

- d'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe Animal'Explora conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2020	0,00 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2020	0,00 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	0,00 €
Report du solde d'exécution antérieur	0,00 €
Solde d'exécution cumulé 2020 de la section d'investissement	0,00 €

- d'arrêter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe Animal'Explora à **0,00 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **0,00 €**.

Le résultat global 2020 du budget annexe Animal'Explora est nul, aucun report ne sera à opérer sur le budget supplémentaire 2021.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_6-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 6**
OBJET : **Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion des comptes 2020 du budget principal et des budgets annexes**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2020,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 13 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du Conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2020 en date des 26 juin et 27 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 10 mai 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Stéphane Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2020 consécutifs à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

Pour le budget principal :

- d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2020 du budget principal soit 24 621 153,53 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte budgétaire « 1068//01 » et d'inscrire au budget supplémentaire 2021, en recettes d'investissement, les crédits correspondants ;

- de reprendre le solde déficitaire d'exécution 2020 de la section d'investissement dans les écritures de la gestion 2021 par report sur la ligne D001 pour 24 621 153,53 € ;

- de reporter dans le budget supplémentaire 2021, le solde résiduel du résultat de fonctionnement 2020 sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour un montant de 1 607 048,75 €.

L'écriture d'affectation du résultat est une opération semi-budgétaire se traduisant par l'émission d'un titre de recettes sur le compte 1068, la contrepartie étant comptabilisée dans le compte de gestion du payeur départemental (compte 110 « report à nouveau »).

Pour les budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyse

- d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2019 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse soit 2 367,00 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte budgétaire « 1068//01 » et d'inscrire au budget supplémentaire 2021, en recettes d'investissement, les crédits correspondants ;

- de reprendre le solde déficitaire d'exécution 2020 de la section d'investissement dans les écritures de la gestion 2021 par report sur la ligne D001 pour 2 367,00 € ;

- de reporter dans le budget supplémentaire 2021, le solde résiduel du résultat de fonctionnement 2020 sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour un montant de 137 016,16 €.

L'écriture d'affectation du résultat est une opération semi-budgétaire se traduisant par l'émission d'un titre de recettes sur le compte 1068, la contrepartie étant comptabilisée dans le compte de gestion du payeur départemental (compte 110 « report à nouveau »).

SDAT

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2020 du budget annexe du SDAT n'est à effectuer, le résultat de fonctionnement cumulé 2020 étant nul. Le solde de l'exécution d'investissement étant également nul, aucun report de résultat n'est à opérer dans le budget supplémentaire 2021 du budget annexe du SDAT.

Animal'Explora

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2020 du budget annexe Animal'Explora n'est à effectuer, le résultat de fonctionnement cumulé 2020 étant nul. Le solde de l'exécution d'investissement étant également nul, aucun report de résultat n'est à opérer dans le budget supplémentaire 2021 du budget annexe Animal'Explora.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 10h22
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_7-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 7**
OBJET : **Etat des amortissements et des dotations année 2021**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général en date du 11 décembre 2003 concernant la gestion du patrimoine,

Vu l'état des amortissements et des dotations des acquisitions avant le 1er janvier 2004 dressé par la paierie départementale,

Vu la délibéraration du conseil général en date du 15 avril 2011 modifiant les règles d'amortissements votées en 2003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 décembre 2020 relative au vote du budget primitif 2021,

Vu l'avis favorable de la Ire commission en date du 10 mai 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Jean-Michel Rabiet, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'obligation comptable de constater la dépréciation financière des éléments d'actifs immobilisés du Département et l'intérêt de présenter une situation patrimoniale la plus réelle possible

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'arrêter les montants définitifs de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2021 à 25 410 908,37 € pour le budget principal, à 35 424,32 € pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse et 15 659,54 € pour le budget annexe du SDAT,

- d'arrêter les montants définitifs de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour l'exercice 2021 à 4 270 757,34 € pour le budget principal et 5 749,00 € pour le Laboratoire Départemental d'analyse,

- d'approuver les nouveaux tableaux d'amortissements de l'exercice 2021 concernant les biens acquis en 2020 pour les trois budgets concernés, ci-joints,

- de procéder à des inscriptions modificatives des crédits votés au budget primitif comme indiquées dans le tableau ci-dessous pour les trois budgets :

BUDGET PRINCIPAL Dépenses		
Imputation budgétaire : 6811//01 fonctionnement	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**500 000,00 €**
BUDGET PRINCIPAL Recettes		
Imputation budgétaire : 28//01 investissement	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	**500 000,00 €**

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE BUDGET ANNEXE Dépenses		
Imputation budgétaire : 6811//01 fonctionnement	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**1 000,00 €**
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE BUDGET ANNEXE Recettes		
Imputation budgétaire : 28//01 investissement	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	**1 000,00 €**
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE BUDGET ANNEXE Dépenses		
Imputation budgétaire : 139//01 investissement	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	**5 749,00 €**
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE BUDGET ANNEXE Recettes		
Imputation budgétaire : 777//01 fonctionnement	Quote-part des subventions d'équipement transférées au résultat	**5 749,00 €**

SDAT BUDGET ANNEXE Dépenses		
Imputation budgétaire : 6811//01 fonctionnement	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**1 000,00 €**

SDAT BUDGET ANNEXE Recettes		
Imputation budgétaire : 28//01 investissement	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	**1 000,00 €**

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 10h22
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_7-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL 585 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2021

N° inventaire	Libellé	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée	Nature Comptable
2020S00099	Mise en place Webothèque liée au COVID	12 000,00	800,00	15	**1311**
2020S00030	CDC Participation aux frais d'études HMN	20 000,00	4 000,00	5	**1311**
		2 tableaux d'amortissement au compte 13911			
2020S00040	Subv GIP réha gendarmerie de CHALINDREY	58 651,98	1 955,00	30	**1318**
2020S00039	Subv GIP réha gendarmerie BOLOGNE	70 627,96	2 354,00	30	**1318**
2020S00038	Subv GIP réha gendarmerie de CHEVILLON	226 451,66	7 548,00	30	**1318**
2017S00031	Subv GIP Construction collège de Prauthoy	1 590 973,48	53 032,00	30	**1318**
2017S00029	Subv GIP Réha collège La Noue St Dizier	2 616 746,05	87 224,00	30	**1318**
		5 tableaux d'amortissement au compte 13918			
2020S00042	DDEC 2020	1 175 983,00	1 175 983,00	1	**1332**
		1 tableau d'amortissement au compte 13932			
2020O00047	Diagnostic amiante avant trvx bât.métallerie CTD	360,00	360,00	1	**2031**
2020O00045	RD.2 Humbécourt ferme délimitations parcellaires	1 444,14	288,00	5	**2031**
2020O00026	Programme études géotechniques 2021 des 4 pôles	2 476,80	495,00	5	**2031**
2020O00021	Analyse réseau vide sanitaire -Col Chateauvillain	2 295,60	459,00	5	**2031**
2020O00016	Diagnostic avant vente - CIO ST DIZIER	884,00	176,00	5	**2031**
2020O00015	Diagnostic avant vente du CE Montigny	925,00	185,00	5	**2031**
2019O00041	Mission AMO créa struct pour exploit réseau HMN	64 500,00	12 900,00	5	**2031**
2019O00038	Levé topo carrefour RD286-RD287 NOIDANT-LE-ROCHEUX	1 281,70	256,00	5	**2031**
2019O00028	COL.FAYL BILLOT Mission de contrôle des équipement	1 320,00	264,00	5	**2031**
2019O00022	Constitution registres accessibilité-TS BATIMENTS	270,35	270,35	1	**2031**
		10 tableaux d'amortissement au compte 28031			
2020S00102	Contribution CD52 à la Région HMN	740 100,00	24 670,00	30	**204123**
		1 tableau d'amortissement au compte 2804123			
2020S00016	Subv d'équipement 2020 (204133)	84 505,85	2 816,00	30	**204133**
		1 tableau d'amortissement au compte 2804133			
2020S00008	Subv d'équipement 2020 (204141)	300 346,74	60 069,00	5	**204141**
		1 tableau d'amortissement au compte 2804141			
2020S00002	Subv d'équipement 2020 (204142)	10 639 887,53	709 325,00	15	**2004142**
		1 tableau d'amortissement au compte 2804142			
2020S00003	Subv d'équipement 2020 (204152)	6 940,58	462,00	15	**204152**
		1 tableau d'amortissement au compte 2804152			
2020S00097	Subv d'équipement 2020 (204161)	28 745,90	5 749,00	5	**204161**
		1 tableau d'amortissement au compte 2804161			
2020S00091	Subv d'équipement 2020 (2041781)	500 000,00	100 000,00	5	**2041781**
		1 tableau d'amortissement au compte 28041781			
2020S00005	Subv d'équipement 2020 (2041782)	128 130,95	8 542,00	15	**2041782**
		1 tableau d'amortissement au compte 28041782			
2021S00009	Subv d'équipement 2020 (204181)	1 053,93	210,00	5	**204181**
2020S00009	Subv d'équipement 2020 (204181)	210 180,63	42 036,00	5	**204181**
		2 tableaux d'amortissement au compte 2804181			
2020S00014	Subv d'équipement 2020 (204182)	211 000,00	14 066,00	15	**204182**
		1 tableau d'amortissement au compte 2804182			
2020S00022	Subv d'équipement FSL 2020 (20421)	156 861,25	31 372,00	5	**20421**
2020S00006	Subv d'équipement 2020 (20421)	1 608 901,41	321 780,00	5	**20421**
		2 tableaux d'amortissement au compte 280421			
2020S00007	Subv d'équipement 2020 (20422)	129 001,94	8 600,00	15	**20422**
		1 tableau d'amortissement au compte 280422			
2020S00011	Subv d'équipement ets scolaire 2020 (20432)	122 349,16	8 156,00	15	**20432**
		1 tableau d'amortissement au compte 280432			
2020O00029	Numérisation de documents année 2020	23 833,68	4 766,00	5	**2051**
M055453	Lot 6 logiciels MiVoice téléphonie INTEND 07/20	36 659,18	7 331,00	5	**2051**
I008164	Log module ASTRE RH	2 636,40	527,00	5	**2051**

Annexe 1

I008153	lic LIFESIZE	4 197,00	839,00	5	**2051**
I008151	Log NINTEX	42 764,40	8 552,00	5	**2051**
I008149	Lic DRAFTSIGHT	3 070,32	614,00	5	**2051**
I008134	Lic Exchange	28 630,80	5 726,00	5	**2051**
I008131	Lic Microsoft Office	31 463,76	6 292,00	5	**2051**
I008125	Log TITAN	6 486,24	1 297,00	5	**2051**
I008124	Lot Coreldraw+Beyond ESI, 12_20	629,84	125,00	5	**2051**
I008122	Lic MS CAL SHAREPOINT	28 823,76	5 764,00	5	**2051**
I007004	Log OPS i3	1 188,00	237,00	5	**2051**
I007003	Log AUTOCAD LT	2 724,00	544,00	5	**2051**
I007002	Log ATELIER SALARIAL	11 640,00	2 328,00	5	**2051**
I007001	Log module ALLFA	5 160,00	1 032,00	5	**2051**
I006999	Log module SOLIS	27 855,60	5 571,00	5	**2051**
I006998	Lic AUTODATA	1 670,40	334,00	5	**2051**
I006994	Lic VmWare	7 401,26	1 480,00	5	**2051**
I006991	Log module FME	6 000,00	1 200,00	5	**2051**
I006987	Lic TRUNK SIP	2 018,51	403,00	5	**2051**
I006986	Log GESCAR	3 729,59	745,00	5	**2051**
I006985	Log Cartable ¿lectronique	31 179,73	6 235,00	5	**2051**
I006974	Lic STORMSHIELD	7 830,00	1 566,00	5	**2051**
I006903	Log ADOBE	18 349,78	3 170,00	5	**2051**
I006898	Log module ORPHEE	840,00	168,00	5	**2051**
I006897	Lic Fichiers Fonciers (DGI)	1 255,00	251,00	5	**2051**
I006894	Lic VARONIS	39 192,91	7 838,00	5	**2051**
I006893	Log WEBGEREST	30 660,00	6 132,00	5	**2051**
I006892	Lic SVI	2 814,30	562,00	5	**2051**
I006888	Log MULTIGEST	138 113,28	27 622,00	5	**2051**
I006887	Log module GdA	13 800,00	2 760,00	5	**2051**
I006883	Log Mobile+	9 600,00	1 920,00	5	**2051**
I006881	Lic Windows Remote Desktop CAL	3 003,12	600,00	5	**2051**
I006880	Lot 1 lic 1re Pro+ 1 Photoshop, ESI 06_20	138,91	138,91	5	**2051**
I006877	Log module SIG GEOMAP	6 120,00	1 224,00	5	**2051**
I006864	Log vTOM	61 216,80	12 243,00	5	**2051**
I006863	Log QuarkXPress	954,00	190,00	5	**2051**
I006851	Log module SOLIS	8 509,44	1 701,00	5	**2051**
I006850	Log Sharepoint	5 712,00	1 142,00	5	**2051**
I006849	Lic Antivirus KASPERSKY	15 334,80	3 066,00	5	**2051**
I006848	Log LANSWEEPER	4 032,00	806,00	5	**2051**
I006846	lic LIFESIZE	19 744,51	3 948,00	5	**2051**
I006844	Log SCREENSOFT	16 752,00	3 350,00	5	**2051**
I006827	Log module MARCO	5 930,40	1 186,00	5	**2051**
I006826	Log TEO	1 785,60	357,00	5	**2051**
I006739	Log Veeam Backup	16 441,97	3 288,00	5	**2051**
I006638	Lic. certificat secure site	850,80	170,00	5	**2051**
I006636	Log KOXO	8 110,25	1 622,00	5	**2051**
I006628	Log module ASTRE RH	8 822,27	1 764,00	5	**2051**
I006623	Log NUMERISATION CADASTRE	27 473,45	4 879,00	5	**2051**
I006549	Log module GdA	21 332,10	4 266,00	5	**2051**
I006546	Log Developpement SOLIS	10 804,76	2 160,00	5	**2051**
I006478	Log module GdA	6 583,68	1 316,00	5	**2051**
		53 tableaux d'amortissement au compte 28051			
C118085	B¿t.MARLEIX Bd Gambetta 11/20 Trav15 ans	2 000,00	133,00	15	**21311**
C118084	CHAUMONT Immeuble Sirot Trvx 2020 15 ans	938,14	62,00	15	**21311**
C118083	CHAUMONT Villa Schneider am¿ngt s.¿ manger 2020	9 445,70	629,00	15	**21311**
C118082	CHAUMONT CAD Travaux 2020 15 ans	50 124,66	3 341,00	15	**21311**
C118081	CHAUMONT HOTEL CD Travaux 2020 15 ans	6 243,04	416,00	15	**21311**
C118080	CHOIGNES Laboratoire Trav 2020 15 ans	69 900,39	4 660,00	15	**21311**
C118078	CHAUMONT Salle Niederberger Trvx 2020 15ans	3 134,18	208,00	15	**21311**
		7 tableaux d'amortissement au compte 281311			
C111041	CHAUMONT ESPE Travaux 2020 15 ans	1 160,90	77,00	15	**21312**
I008158	Am¿nagement C¿blage informatique 21312	17 304,00	1 153,00	15	**21312**
I006996	Am¿nagement C¿blage informatique 21312	16 860,00	1 124,00	15	**21312**
I006995	Am¿nagement C¿blage informatique 21312	16 308,00	1 087,00	15	**21312**
I006889	Aménagement Câblage informatique 21312	8 561,11	570,00	15	**21312**
		5 tableaux d'amortissement au compte 281312			
C119060	JOINVILLE CAS Trav. 2020 15 ans	6 821,88	454,00	15	**21313**
C119059	ST-BLIN Foyer de vie Trav. 2020 15 ans	8 010,94	534,00	15	**21313**
C119045	ST-BLIN Chaufferie foyer de vie Trav2018 15ans	1 672,00	111,00	15	**21313**
C119036	CHAUMONT Maison Enf.Tassard Trv.2016 15 ans	1 469,96	97,00	15	**21313**
		4 tableaux d'amortissement au compte 281313			
C120067	CHAUMONT Donjon Trvx 2020 15 ans	245,10	16,00	15	**21314**

Annexe 1

C120066	CHOIGNES MDHM Trvx 2020 15 ans	18 860,79	1 257,00	15	**21314**
C120065	COLOMBEY MEMORIAL Trvx 2020 15 ans	56 049,37	3 736,00	15	**21314**
C120064	CHOIGNES ARCHIVES Trvx 2020 15 ans	17 816,58	1 187,00	15	**21314**
		4 tableaux d'amortissement au compte 281314			
C112179	AUBERIVE CER Travx 2020 15 ans	4 661,50	310,00	15	**21318**
C112178	BOURBONNE CER Travaux 2020 15 ans	5 301,30	353,00	15	**21318**
C112175	CHEVILLON GEND. Travx 2020 15 ans	760 711,65	50 714,00	15	**21318**
C112174	CHALINDREY GEND. Travx 2020 15 ans	505 003,83	33 666,00	15	**21318**
C112173	BOLOGNE GEND. Travaux 2020 15 ans	650 681,74	43 378,00	15	**21318**
C112172	JOINVILLE GEND. Travx 2020 15 ans	4 794,13	319,00	15	**21318**
C112171	ST DIZIER GEND. Travaux 2020 15 ans	8 344,80	556,00	15	**21318**
C112170	NOGENT GEND. Travaux 2020 15 ans	846,00	56,00	15	**21318**
C112169	CHATEAUVILLAIN GEND. Travx 2020 15 ans	11 888,40	792,00	15	**21318**
C112167	JOINVILLE P¿le Travx 2020 15 ans	2 968,80	197,00	15	**21318**
C112165	PRAUTHOY CER Travaux 2020 15 ans	5 625,68	375,00	15	**21318**
C112163	DOULEVANT CER Travaux 2020 15 ans	1 147,20	76,00	15	**21318**
C112162	NOGENT CER Travx 2020 15 ans	693,00	46,00	15	**21318**
C112158	JUZENNECOURT CER Travaux 2020 15 ans	6 055,44	403,00	15	**21318**
C112148	CHATEAUVILLAIN CE Travx 2019 15 ans	3 697,66	246,00	15	**21318**
C112066	CE MONTIGNY Travaux 2014 15 ans	521,50	34,00	15	**21318**
B000552	Construction b¿timent CER Saint-Dizier (bis)	1 200,00	80,00	15	**21318**
B000518	CER Montigny-le-Roi	2 504 196,12	83 473,00	30	**21318**
B000517	CER Doulevant-le-Ch¿teau	2 279 794,15	75 993,00	30	**21318**
		19 tableaux d'amortissement au compte 281318			
2020R00003	Panneaux de signalisation 2020 (23152)	631 208,33	31 560,00	20	**2152**
		1 tableau d'amortissement au compte 28152			
2020R00004	Réseaux téléphonie mobile et réseaux divers 2020	1 001 802,69	28 622,00	35	**2153**
		1 tableau d'amortissement au compte 28153			
M059110	Lot eqts outillage PT Chaumont 12/20	427,90	427,90	1	**2157**
M059107	Lot tron¿onneuse + taille haie PT Cht 12/20	1 315,61	263,00	5	**2157**
M059104	Lot perceuse + meuleuse PT Chaumont 12/20	665,81	665,81	1	**2157**
M059103	PROJECTEUR DE CHANTIER	1 060,80	212,00	5	**2157**
M059099	ARROSAGE AUTOMATIQUE	16 353,60	3 270,00	5	**2157**
M059046	PERFORATEUR	695,30	139,00	5	**2157**
M058986	Lot outillage Col.WASSY 11/20	3 834,59	766,00	5	**2157**
M058971	SCIE ONGLET RADIALE	169,90	169,90	1	**2157**
M058970	CHARGEUR DEMARREUR	646,80	129,00	5	**2157**
M058969	GRIGNOTEUSE	2 238,50	447,00	5	**2157**
M058968	BETONNIERE	1 556,40	311,00	5	**2157**
M058967	LASER	2 820,00	564,00	5	**2157**
M058961	PILONNEUSE	2 064,00	412,00	5	**2157**
M058959	Lot 5 niveaux electroniques PT Chaumont 11/20	712,86	712,86	1	**2157**
M058919	Lot outillage Col.Montigny 11/20	1 001,47	1 001,47	1	**2157**
M058886	Lot ¿qts Col.La Noue 11/20	4 231,80	282,00	15	**2157**
M058885	COMPRESSEUR THERMIQUE	69,16	69,16	1	**2157**
M058876	Lot outillage Col.Fayl-Billot 11/20	7 954,22	1 590,00	5	**2157**
M058855	Lot outillage Col.Doulaincourt 11/20	883,03	883,03	1	**2157**
M057997	MONOBROSSE	2 687,28	179,00	15	**2157**
M057996	TONDEUSE	850,50	170,00	5	**2157**
M057979	Lot outillage Col.Bourbonne 11/20	4 127,00	4 127,00	1	**2157**
M057977	AUTOLAVEUSE	4 316,92	287,00	15	**2157**
M057976	ESCABEAU PLATEFORME	824,64	164,00	5	**2157**
M057958	Lot outillage Col.Chalindrey 11/20	4 072,75	4 072,75	1	**2157**
M057859	Lot distri. plateaux 3 colleges 11_20	33 246,57	2 216,00	15	**2157**
M057855	Lot 3 valises de patrouilles DIT 11/20	2 851,20	570,00	5	**2157**
M057854	BALAYEUSE	11 220,36	1 122,00	10	**2157**
M057845	Lot 8 compteurs routier temporaire DIT 11/20	10 029,60	2 005,00	5	**2157**
M057834	Lot mat¿riels HMN 11/20	6 940,80	694,00	10	**2157**
M057820	Lot jeux de clés à pipes + mixtes PT JVL 11/20	400,75	400,75	1	**2157**
M057737	Lot ¿qts Col.St-Saens 10/20	6 628,44	441,00	15	**2157**
M057374	Lot 1 autolaveuse + 1 aspir. Col Ortiz 10/20	6 860,70	457,00	15	**2157**
M057171	TRONCONNEUSE	564,89	112,00	5	**2157**
M056793	Lot ¿qts Col.Ch¿teauvillain 10/20	771,84	771,84	1	**2157**
M056733	Lot 5souffleurs ¿ main-2casques PT Lang10/20	2 884,80	2 884,80	1	**2157**
M056611	FEUX DE CHANTIER	4 768,80	953,00	1	**2157**
M056291	Lot 2 panneaux messages variables CTD 07/20	17 400,00	3 480,00	5	**2157**
M056281	Lot 3 stations et 2 compteurs routier DIT 07/20	18 392,16	3 678,00	1	**2157**
M055591	VOITURE	23 345,01	4 669,00	5	**2157**
M054960	CAMION	167 760,00	16 776,00	10	**2157**
M054959	CAMION	170 640,00	17 064,00	10	**2157**
M056612	TRONCONNEUSE	479,00	479,00	1	**2157**

Annexe 1

M056511	Lot 15 gilets de sauvetage base DER 10/20	954,75	954,75	1	**2157**
M056510	Lot 6 voiles radiocommand¿e base Liez10/20	3 969,84	3 969,84	1	**2157**
M056509	PERFORATEUR	468,00	468,00	1	**2157**
M056504	Lot 4 Kayaks + pagaies base DER 10/20	2 340,80	2 340,80	1	**2157**
M056499	Lot outi.d¿broussailleuse PT JOINVILLE 10/20	1 309,96	1 309,96	1	**2157**
M056489	CONTENEUR	262,80	262,80	1	**2157**
M056486	Lot 2 souffleurs ¿ main PT cHAUMONT 09/20	455,83	455,83	1	**2157**
M056454	Lot outillage PT& CE JOINVILLE 09/20	976,48	976,48	1	**2157**
M056296	Lot 2 meuleuses angulaires PT Langres 08/20	213,24	213,24	1	**2157**
M056185	Lot accastillage Base du Der 07/20	1 010,17	1 010,17	1	**2157**
M056145	TAILLE HAIE	420,00	420,00	1	**2157**
M056140	Lot 3 nettoyeurs vapeurs intendance 06/20	1 289,99	1 289,99	1	**2157**
M056131	Lot 2 crics rouleurs hydrauliques 2T CTD 06/20	417,91	417,91	1	**2157**
M056128	LEVE TONDEUSE	198,00	198,00	1	**2157**
M056017	TRONCONNEUSE	339,00	339,00	1	**2157**
M055185	TRONCONNEUSE	188,00	188,00	1	**2157**
M056384	SECATEUR A BRANCHES	14 040,00	2 808,00	5	**2157**
M056124	Lot 2 débroussailleuses PT MTY 05/20	1 260,00	252,00	5	**2157**
M055128	Lot 5 bennes standards Ampirolls CTD 02/20	22 500,00	4 500,00	5	**2157**
M056616	Lot outillage PT Montigny 10/20	3 485,10	697,00	5	**2157**
M056243	REMORQUE	2 080,24	416,00	5	**2157**
M055201	VOITURE	21 062,87	4 212,00	5	**2157**
M054990	Lot 2 ensembles PMV et PML CTD 02/20	28 744,32	5 748,00	5	**2157**
M056037	VOITURE	20 713,61	4 142,00	5	**2157**
M056036	VOITURE	20 713,61	4 142,00	5	**2157**
M056035	VOITURE	20 713,61	4 142,00	5	**2157**
M057821	Lot outillage PT Langres 11/20	4 436,40	887,00	5	**2157**
M056136	VOITURE	13 249,24	2 649,00	5	**2157**
M056135	VOITURE	13 249,24	2 649,00	5	**2157**
M056134	VOITURE	13 249,24	2 649,00	5	**2157**
M056129	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	2 496,00	499,00	5	**2157**
M056245	FEUX DE CHANTIER	2 446,08	489,00	5	**2157**
M056287	ASPIRATEUR INDUSTRIEL	8 394,00	1 678,00	5	**2157**
M056385	BROYEUR	3 642,00	728,00	5	**2157**
M056191	TABLETTE DIAGNOSTIC AUTO	2 697,60	539,00	5	**2157**
M054989	VIDANGEUR HUILE	1 522,80	304,00	5	**2157**
M056327	HORLOGE	1 322,92	264,00	5	**2157**
M056290	TONDEUSE	1 072,72	214,00	5	**2157**
M056288	TONDEUSE	984,00	196,00	5	**2157**
M056146	DEBROUSSAILLEUSE	668,65	133,00	5	**2157**
M056596	DEBROUSSAILLEUSE	734,80	146,00	5	**2157**
M056130	POMPE A EAU	553,78	110,00	5	**2157**
M056280	MARTEAU PERFORATEUR	654,50	130,00	5	**2157**
M056241	PERFORATEUR	599,30	119,00	5	**2157**
M056386	GRAVILLONNEUR	26 400,00	2 640,00	10	**2157**
M054969	CAMION	363 600,00	36 360,00	10	**2157**
M054961	CHARIOT ELEVATEUR	43 140,00	4 314,00	10	**2157**
M054963	SEMI-REMORQUE PORTE ENGINS	84 516,00	8 451,00	10	**2157**
M054962	FOURGON	61 080,00	4 254,00	10	**2157**
M056697	MOTEUR	6 348,00	423,00	15	**2157**
M056613	ARMOIRE FROIDE POSITIVE	5 838,96	389,00	15	**2157**
M057181	Lot ¿qts Col La Rochotte 10/20	5 978,46	398,00	15	**2157**
M056148	Lot 6 canoes duos Villegusien 06/20	3 384,00	225,00	15	**2157**
M056155	MAT	1 600,00	106,00	15	**2157**
M056147	LECTEUR BIOMETRIQUE	625,20	41,00	15	**2157**
I006626	GEOLOCALISATION VEHICULES	23 750,40	4 750,00	5	**2157**
		99 tableaux d'amortissement au compte 28157			
C216258	Col.CHAUMONT ROCHOTTE Travaux 2020 15 ans	29 142,22	1 942,00	15	**217312**
C216257	Col.BOURBONNE Chaufferie Travx 2020 15 ans	18 947,62	1 263,00	15	**217312**
C216256	Col.DOULAINCOURT Travaux 2020 15 ans	68 224,45	4 548,00	15	**217312**
C216255	Col.WASSY Travaux 2020 15 ans	10 950,19	730,00	15	**217312**
C216254	Col.CHALINDREY Travaux 2020 15 ans	77 769,52	5 184,00	15	**217312**
C216253	Col.CHAUMONT L.MICHEL Travaux 2020 15 ans	11 699,41	779,00	15	**217312**
C216252	Col.MONTIER-EN-DER Travaux 2020 15 ans	4 098,00	273,00	15	**217312**
C216251	Col.JOINVILLE Travaux 2020 15 ans	8 791,98	586,00	15	**217312**
C216250	Col.BOURMONT Travaux 2020 15 ans	186 374,62	12 424,00	15	**217312**
C216249	Col.CHAUMONT ST SAENS Trvx 2020 15 ans	47 596,35	3 173,00	15	**217312**
C216248	Col.LANGRES FRANCHISES Trvx 2020 15 ans	60 776,13	4 051,00	15	**217312**
C216247	Col.CHEVILLON Travaux 2020 15 ans	24 327,64	1 621,00	15	**217312**
C216246	Col.CHATEAUVILLAIN Travaux 2020 15 ans	1 240,92	82,00	15	**217312**
C216245	Col.FRONCLES Travaux 2020 15 ans	17 638,02	1 175,00	15	**217312**
C216244	Col.ST-DIZIER L.Ortiz Travaux 2020 15 ans	61 519,79	4 101,00	15	**217312**
C216243	Col.FAYL-BILLOT Travaux 2020 15 ans	52 390,87	3 492,00	15	**217312**
C216242	Col.MONTIGNY Travaux 2020 15 ans	33 622,97	2 241,00	15	**217312**

Annexe 1

C216241	Col.NOGENT Travaux 2020 15 ans	41 407,27	2 760,00	15	**217312**
C216240	Col.LANGRES DIDEROT Travaux 2020 15 ans	87 597,84	5 839,00	15	**217312**
C216239	Col.COLOMBEY Travaux 2020 15 ans	20 840,38	1 389,00	15	**217312**
C216238	Col.FAYL-BILLOT Chaufferie Travx 2020 15 ans	12 964,92	864,00	15	**217312**
C216237	Col.WASSY Chaufferie Travaux 2020 15 ans	26 730,90	1 782,00	15	**217312**
C216236	Col.BOURMONT Chaufferie Travaux 2020 15 ans	1 802,38	120,00	15	**217312**
C216192	Col.ST-DIZIER LA NOUE Travx 2018 15 ans	1 036,62	69,00	15	**217312**
C216172	Col.ST-DIZIER A.Frank Travaux 2017-2018 15 ans	1 971 579,53	131 438,00	30	**217312**
C216143	Col.PRAUTHOY plateau sportif Tr.2015 15 ans	1 991,52	132,00	15	**217312**
C216137	R¿hab. Col.ST DIZIER LA NOUE	13 585 559,36	452 851,00	30	**217312**
B000531	Col.les Vignes du Crey Reconstruction	13 541 146,22	451 371,00	30	**217312**
		28 tableaux d'amortissement au compte 2817312			
I008150	Am¿nagement C¿blage informatique 2181	2 894,53	192,00	15	**2181**
I006992	Am¿nagement C¿blage informatique 2181	2 474,93	165,00	15	**2181**
I006973	Am¿nagement C¿blage informatique 2181	1 944,00	129,00	15	**2181**
		3 tableaux d'amortissement au compte 28181			
M056040	VOITURE	15 656,81	3 131,00	5	**2182**
M056039	VOITURE	15 656,81	3 131,00	5	**2182**
M056033	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056032	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056031	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056030	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056029	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056028	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056027	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056026	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056025	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056024	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056023	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056022	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056021	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056020	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056019	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M056018	VOITURE	14 583,24	2 916,00	5	**2182**
M055200	VOITURE	23 360,01	4 672,00	5	**2182**
M055199	VOITURE	19 349,24	3 869,00	5	**2182**
		20 tableaux d'amortissement au compte 28182			
I008167	Lot 2 classes mobiles LaRochotte, ESI 12_20	16 166,71	3 233,00	5	**21831**
I008163	BAIE de stockage	638,38	127,00	5	**21831**
I008162	Lot 2 ecrans 55" Franchises, Acces 12_20	4 727,40	945,00	5	**21831**
I008152	Lot 4 Port HP Probook 470, Acces 12_20	5 712,00	1 142,00	5	**21831**
I008142	PLAYER MC BOX 4	4 500,00	900,00	5	**21831**
I008132	Lot 4 Brocades G610, Acces 12_20	37 920,00	7 584,00	5	**21831**
I006997	ONDULEUR	2 227,20	445,00	5	**21831**
I006989	VERRIN pour TBI	600,00	120,00	5	**21831**
I006982	Lot 10 PC et 10 Port DELL, ESI 11_20	16 489,56	3 297,00	5	**21831**
I006984	Lot Peripheriques colleges, ESI 10_20	4 966,94	993,00	5	**21831**
I006983	Lot 15 TBI+15 Videoprog, Cegil 11_20	64 170,00	12 834,00	5	**21831**
I006976	Lot Tel TOIP colleges, Acces 10_20	5 020,80	1 004,00	5	**21831**
I006975	BORNE WIFI	1 694,16	338,00	5	**21831**
I006909	Lot 8 videoprojecteurs LA NOUE, ESI 07_20	4 354,27	870,00	5	**21831**
I006902	ONDULEUR	2 227,20	445,00	5	**21831**
I006884	ONDULEUR	958,27	191,00	5	**21831**
I006870	Lot Bornes, switches, GBIC, ESI 06_20	13 190,81	2 638,00	5	**21831**
I006868	DECOUPEUSE LASER	5 353,56	1 070,00	5	**21831**
I006845	PLAYER MC BOX 4	8 520,00	1 704,00	5	**21831**
I006815	Lot 180 PC, 30 port, 7 Sqool, Acces 02_20	153 751,20	30 750,00	5	**21831**
I006738	Lot 5 écrans coll, ESI 04_20	1 677,17	1 677,17	1	**21831**
I006699	LAMPE de vidéoprojecteur	684,00	136,00	5	**21831**
I006698	Lot TOIP coll¿ges, ACCES 04_20	50 413,25	10 082,00	5	**21831**
I006643	Lot 9 char mob+127 Sqool,Acces, 01_20	93 840,00	18 768,00	5	**21831**
I006637	Lot 4 VPI EPSON, Acces 01_20	9 360,00	1 872,00	5	**21831**
I006630	CAPTEUR	4 754,72	950,00	5	**21831**
I006627	Lot imp, Vidéoproj et visionneuses, ESI 01_20	14 387,77	14 387,77	1	**21831**
I006550	Lot 11 TBI, Cegil-Lorinfo 01_20	37 752,00	7 550,00	5	**21831**
I006548	BORNE WIFI	3 037,08	607,00	5	**21831**
I006547	LISEUSE	684,12	136,00	5	**21831**
I006540	Lot 4 onduleurs coll Chalindrey, Idelik 06_20	8 264,78	1 652,00	5	**21831**
		31 tableaux d'amortissement au compte 281831			
I006737	Lot 40 + 50 ecrans 24" + 5 vid¿oproj, ESI 04_20	14 328,02	14 328,02	1	**21838**
I008130	Lot 3 serveurs HP, ESI 12_20	59 983,31	19 994,00	3	**21838**

Annexe 1

I008147	VISIOCONFERENCE	7 754,40	1 550,00	5	**21838**
I008144	Lot 5+5 scanners, ESI 12_20	10 310,64	2 062,00	5	**21838**
I008143	VISIOCONFERENCE	7 885,20	1 577,00	5	**21838**
I008141	VISIOCONFERENCE	8 400,00	1 680,00	5	**21838**
I008135	Lot 5 coffrets COMPACT, GFI 12_20	5 640,00	1 128,00	5	**21838**
I008133	Lot 15 switchs ARUBA, Acces 12_20	11 634,00	2 326,00	5	**21838**
I008126	Lot 5 IMP HP M404DN, ESI 12_20	1 170,12	234,00	5	**21838**
I007005	Lot 5 TDC600 + 5 GNSS R1, D3E 11_2020	19 654,80	3 930,00	5	**21838**
I007000	Lot 30 Port LENOVO V340, ESI 11_2020	32 585,76	6 517,00	5	**21838**
I006990	VISIOCONFERENCE	1 740,00	348,00	5	**21838**
I006988	CASQUE MICRO AUDIO	2 148,12	429,00	5	**21838**
I006979	Lot 50+4 Port DELL, ESI 11_20	75 798,98	15 159,00	5	**21838**
I006977	Lot 50 Port HP Probook 470, acces 11_20	70 740,00	14 148,00	5	**21838**
I006971	Lot 50 Port ACER Travelmate, Acces 11_20	67 200,00	13 440,00	5	**21838**
I006908	Lot Videosurveillance CAS CHT Jean Moulin	5 174,52	1 034,00	5	**21838**
I006861	Lot Visioconf Lifesize GRETA, Cegil 06_20	15 651,00	3 130,00	5	**21838**
I006978	RECEPTEUR GNSS R1 R2	12 802,80	2 560,00	5	**21838**
I006972	Lot 30 + 16 Port ASUS, ESI 11_20	57 889,24	11 577,00	5	**21838**
I006920	ALIMENTATION	1 395,12	279,00	5	**21838**
I006919	DOCKING STATION	13 961,22	2 792,00	5	**21838**
I006918	Lot 5 Port HP 255 (MDHM), Acces 10_20	3 978,00	795,00	5	**21838**
I006912	DOCKING STATION	14 427,60	2 885,00	5	**21838**
I006910	LECTEUR CARTE VITALE	598,68	119,00	5	**21838**
I006901	Lot 25+3 Port HP, 11 Tab, 1 Surface, ESI 07_20	45 058,22	9 011,00	5	**21838**
I006896	WEBCAM	1 530,00	306,00	5	**21838**
I006895	SWITCH	634,32	126,00	5	**21838**
I006890	DOCKING STATION	3 978,00	795,00	5	**21838**
I006885	VISIOCONFERENCE	1 170,12	234,00	5	**21838**
I006882	TABLETTE	718,80	143,00	5	**21838**
I006876	BOITIER RACCORDEMENT FO	9 600,00	1 920,00	5	**21838**
I006869	Lot 10 NUC, JCD 06_20	9 000,00	1 800,00	5	**21838**
I006862	LECTEUR de BADGE	179,99	179,99	5	**21838**
I006857	Lot 2 TDC100 + 2 GNSS R1, D3E 05_20	7 392,00	1 478,00	5	**21838**
I006852	BOITIER	990,00	198,00	5	**21838**
I006847	Lot 50 Port HP 470, ESI 05_20	47 633,40	9 526,00	5	**21838**
I006843	Lot 10 port HP 470, ESI 04_20	9 300,00	1 860,00	5	**21838**
I006825	TABLETTE	672,00	134,00	5	**21838**
I006814	Lot 20 Port HP 470, JCD 04_20	19 266,96	3 853,00	5	**21838**
I006813	Lot 10 port ASUS 17", Acces 04_20	10 068,00	2 013,00	5	**21838**
I006812	Lot 20 Port ACER AssFam, Acces 04_20	16 656,00	3 331,00	5	**21838**
I006811	Lot 20 Imp HP AssFam, Acces 04_20	4 320,00	864,00	5	**21838**
I006736	Lot 5 port HP + 9 Tab S5e, Acces 04_20	11 118,00	2 223,00	5	**21838**
I006730	Lot 35 port ASUS 17", ESI 03_20	44 940,84	8 988,00	5	**21838**
I006695	Lot 30 Port ACER 17", Acces 03_20	28 404,00	5 680,00	5	**21838**
I006663	Lot 20 portables ASUS 17", Acces 03_20	18 936,00	3 787,00	5	**21838**
I006642	Lot visioconf Lifesize Issartel, Cegil 03_20	15 651,00	3 130,00	5	**21838**
I006639	MODULE EXTENSION SWITCH	2 379,00	475,00	5	**21838**
I006635	BOITIER	938,30	187,00	5	**21838**
I006634	Lot Visioconf Lifesize Président, Cegil 02_20	15 651,00	3 130,00	5	**21838**
I006629	CERTIFICAT électronique	3 912,00	736,00	5	**21838**
		52 tableaux d'amortissement au compte 281838			
M058980	FAUTEUIL	280,82	280,82	1	**21841**
M058927	Lot tables + chaises Col Montigny 11/20	3 410,06	3 410,06	1	**21841**
M058804	Lot mob.tables + chaises Col.St Saens 11/20	3 689,91	3 689,91	1	**21841**
M057995	SIEGE	2 109,24	210,00	10	**21841**
M057990	Lot mob.4 poufs Col.Ch¿teauvillain 11/20	908,54	908,54	1	**21841**
M057799	Lot mobilier Col.La Noue 10/20	7 048,19	7 048,19	1	**21841**
M057736	Lot mobilier Col.St-Saens 10/20	8 781,29	8 781,29	1	**21841**
M057599	Lot mobilier Col.Montigny (Val de Meuse) 10/20	14 680,71	1 468,00	10	**21841**
M057485	Lot mobilier Col.Nogent 10/20	8 469,07	846,00	10	**21841**
M057170	CHAISE	221,24	221,24	1	**21841**
M056916	Lot mobilier Col.Doulaincourt 10/20	14 634,04	1 463,00	10	**21841**
M056842	Lot mobilier Col.Diderot Langres 10/20	5 749,55	574,00	10	**21841**
M056821	Lot 20 tables Col.Colombey 10/20	2 302,75	2 302,75	1	**21841**
M056794	Lot mobilier Col.Chevillon 10/20	4 574,70	4 574,70	1	**21841**
M056790	FAUTEUIL	476,33	476,33	1	**21841**
M056757	Lot mobilier Col.Chalindrey 10/20	7 283,57	728,00	10	**21841**
M057416	Lot mobilier Col.Montier -En-Der	11 705,62	1 170,00	10	**21841**
M057375	Lot mobilier Col.Wassy 10/20	2 959,84	295,00	10	**21841**
M057356	Lot mobilier Col.Prauthoy 10/20	5 017,20	501,00	10	**21841**
M057199	Lot mobilier Col.Louise MICHEL 10/20	22 753,88	2 275,00	10	**21841**
M057189	Lot mobiler Col.Les Franchises 10/20	2 706,42	2 706,42	1	**21841**
M057172	Lot mobilier Col Joinville 10/20	4 516,68	451,00	10	**21841**
M056744	Lot mobilier Col.Anne Franck 10/20	3 009,10	300,00	10	**21841**

Annexe 1

M056699	Lot mobilier bureau Col Froncles 10/20	549,86	549,86	1	**21841**
M056254	Lot éqts salle de sciences Les Franchises 07/20	34 287,92	3 428,00	10	**21841**
M056211	Lot mob.sciences Col.Les Franchises 07/20	2 128,61	2 128,61	1	**21841**
M056055	Lot 32 chaises+7 tables Col Chevillon 03/20	2 609,71	2 609,71	1	**21841**
M054967	Lot 3 tables Col.Anne Franck 01/20	348,11	348,11	1	**21841**
M054965	Lot mobilier Col. Diderot 01/20	2 175,16	2 175,16	1	**21841**
M054793	Lot éqts mob.CDI Col.Chalindrey 01/20	34 736,93	34 736,93	1	**21841**
M054719	Lot 5 vestiaires Col.La Rochotte 01/20	2 315,78	2 315,78	1	**21841**
M053097	Lot mobilier Col.Les Franchises 01/20	2 347,86	2 347,86	1	**21841**
		32 tableaux d'amortissement au compte 281841			
M056622	Lot mobilier ex ¿cole Jean Moulin INT 10/20	14 362,16	14 362,16	1	**21848**
M056574	Lot mob.accueil Jean Moulin INT 10/20	7 095,65	7 095,65	1	**21848**
M056566	Lot 4 fauteuils ergonomiques + t¿ti¿res INT 10/20	4 868,38	486,00	10	**21848**
M056538	Lot bureau + bras CAS St-Dizier 10/20	1 185,86	118,00	10	**21848**
M056537	VESTIAIRE	270,23	270,23	1	**21848**
M055638	Lot 25 tables rabattables Niederberger 12/20	13 094,77	1 309,00	10	**21848**
M055598	Lot de 6 photocopieurs TOSHIBA 12/20	27 029,16	5 405,00	5	**21848**
M055593	Lot 4 plannings ¿ fiches POLE CHT 12/20	743,52	743,52	1	**21848**
M055592	Coupeuse de plan	360,00	360,00	1	**21848**
M055582	Lot 3 vestiaires 2CE renforts VH PT LGRES 11/20	187,50	187,50	1	**21848**
M055563	ARMOIRE	455,03	455,03	1	**21848**
M055562	TABLE	143,92	143,92	1	**21848**
M055559	Lot 2 tables PT MTY et Accueil CAD 11_20	122,60	122,60	1	**21848**
M055558	CHAISE	192,18	192,18	1	**21848**
M056610	DESTRUCTEUR ADMINISTRATIF	1 024,62	102,00	10	**21848**
M056605	Lot mob.cuisine Jean Moulin INT 10/20	372,00	372,00	1	**21848**
M056541	Lot mob salle r¿union Ex Greta 10/20	1 458,67	1 458,67	1	**21848**
M056536	CAISSON	250,58	250,58	1	**21848**
M056535	CHAISE	192,18	192,18	1	**21848**
M056534	ARMOIRE	370,68	370,68	1	**21848**
M056533	ARMOIRE	347,82	347,82	1	**21848**
M056459	Lot 26 tables pliantes Salle NIEDER 09/20	13 618,56	1 361,00	10	**21848**
M056403	PHOTOCOPIEUR	77 373,60	15 474,00	5	**21848**
M056402	CAISSON	250,58	250,58	1	**21848**
M056401	FAUTEUIL	210,67	210,67	1	**21848**
M056390	Lot mobilier Ex Greta 09/20	1 156,69	1 156,69	1	**21848**
M056336	Lot 4 ventilateurs intendance 08/20	427,20	427,20	1	**21848**
M056312	Lot mobilier loge Château de Joinville 08/20	1 200,00	1 200,00	1	**21848**
M056300	Lot mobilier jardin VERGY CAS ST-DIZIER 08/20	753,92	753,92	1	**21848**
M056246	Lot 2 armoires ex Greta et 5 fauteuils int 07/20	1 794,72	1 794,72	1	**21848**
M056210	FAUTEUIL	351,16	351,16	1	**21848**
M056193	ARMOIRE	393,53	393,53	1	**21848**
M056192	MEUBLE BAS	240,70	240,70	1	**21848**
M056164	Lot 6 tables et 12 chaises Ex Greta 06/20	1 147,42	1 147,42	1	**21848**
M056163	ARMOIRE	391,70	391,70	1	**21848**
M056162	TABLE PLIANTE	235,01	235,01	1	**21848**
M056157	Lot mobilier appt jeunes médecins Bologne 06/20	727,07	727,07	1	**21848**
M056137	Lot 1 armoire + 1 tableau DEIT 06/20	520,70	520,70	1	**21848**
M056115	Lot 4 armoires Site Andilly 03/20	1 308,60	1 308,60	1	**21848**
M056046	Lot 3 tables pliantes Villa Schneider 03/20	1 571,38	157,00	10	**21848**
M056042	Lot 1 caisson+2 tabourets DSD 03/20	599,42	599,42	1	**21848**
M056041	FAUTEUIL	384,42	384,42	1	**21848**
M056016	Lot 6 panneaux d'affichage S.juridique 02/20	1 634,87	1 634,87	1	**21848**
M056003	Lot 6 vitrines d'affichages CAD+CTD 02/20	718,49	718,49	1	**21848**
M056002	TABLE DE REUNION	262,72	262,72	1	**21848**
M055552	Lot 5 fauteuils stock INTENDANCE 11/20	1 053,36	105,00	10	**21848**
M055526	Lot bureau-caisson SAF 10/20	778,15	778,15	1	**21848**
M055514	Lot salon et 2 tables basses Villa Schneider10/20	9 344,00	934,00	10	**21848**
M055349	TAPIS DE SOL	2 875,00	287,00	10	**21848**
M055188	PUPITRE	1 818,99	181,00	10	**21848**
M055187	Lot mobilier Nouv.CE Montigny 02/20	2 075,14	2 075,14	1	**21848**
M055186	Lot mobilier Nouv.CE Doulevant 02/20	2 279,15	2 279,15	1	**21848**
M055121	Lot 2 bureaux + 4 caissons CE Auberive 02/20	1 226,16	1 226,16	1	**21848**
M055120	Lot 1 caisson-3 vestiaires PT Langres 02/20	711,76	711,76	1	**21848**
M055117	COFFRE FORT	532,38	53,00	10	**21848**
M055116	ARMOIRE	356,26	356,26	1	**21848**
M054993	Lot mobilier bureau CAS Langres 02/20	994,72	994,72	1	**21848**
M054988	TABLE PLIANTE	504,73	50,00	10	**21848**
M054987	ARMOIRE FORTE A CLE ET COMBINAISON	2 003,72	200,00	10	**21848**
M054985	CHARIOT	1 039,96	103,00	10	**21848**
M054970	Lot mobilier animations enfts. MDHM 01/20	943,29	943,29	1	**21848**
		61 tableaux d'amortissement au compte 281848			
M056399	Lot 113 t¿l¿phones portables INT.09/20	24 208,44	4 841,00	5	**2185**

Annexe 1

M055545	Lot de 6 audioconf¿rences pour visio 10/20	5 838,24	1 167,00	5	**2185**
M055534	Lot 10 t¿l portables Galaxy A71DS-S10E 10/20	4 258,80	4 258,80	1	**2185**
M055487	Lot 2 tél portables Samsung int08/20	1 181,76	236,00	5	**2185**
M055460	Lot 85 terminaux SIP INT 07/20	6 989,16	1 397,00	5	**2185**
M055433	Lot téléphones portables HMN 2020	6 213,96	6 213,96	1	**2185**
M055205	Lot téléphones portables Huawei 03/20 et 04/20	10 368,96	2 073,00	5	**2185**
M055196	Lot 3 tél portables Crosscall et Samsung Int02/20	587,64	587,64	1	**2185**
M055189	Lot 15 tél portables Huawei Int 02/20	1 918,20	1 918,20	1	**2185**
M054893	Lot 56 téléphones portables + étuis INT.11/19	6 713,28	1 342,00	5	**2185**
I006993	Equipements R¿seau T¿l¿communication	1 433,53	286,00	5	**2185**
I006865	BORNE WIFI	2 706,73	541,00	5	**2185**
		12 tableaux d'amortissement au compte 28185			
2020D00378	RESTAURATION DE DOCUMENTS 2020	12 342,10	822,00	15	**2188**
M056557	Lot si¿ges auto + ¿qts b¿b¿ CAS St-Dizier 10/20	408,00	408,00	1	**2188**
M056783	CHARIOT A GLISSIERES	254,40	254,40	1	**2188**
M056784	Lot 5 ¿crans proj.Col Ch¿teauvillain 10/20	569,94	569,94	1	**2188**
M056820	ASPIRATEUR	550,80	36,00	15	**2188**
M056911	Lot 1 aspirateur + 1 nettoyeur Col.Diderot 10/20	810,48	810,48	1	**2188**
M056912	Lot ¿qts Col.Doulaincourt 10/20	607,62	607,62	1	**2188**
M057169	CHARIOT A DOSSIER RABATTABLE	537,60	35,00	15	**2188**
M057369	Lot 2 paires rideaux occultants Col ORTIZ 10/20	395,95	395,95	1	**2188**
M057600	Lot ¿qts Col.Nogent 10/20	1 877,89	125,00	15	**2188**
M057735	ASPIRATEUR	335,76	335,76	1	**2188**
M057815	REFRIGERATEUR	238,30	238,30	1	**2188**
M057829	Lot ¿quipements de sc¿nographie MEMORIAL 11/20	11 725,20	2 345,00	5	**2188**
M057885	CHARIOT CHAUFFANT POUR ASSIETTES	2 533,16	168,00	15	**2188**
M057886	CHARIOT CHAUFFANT POUR ASSIETTES	1 092,28	72,00	15	**2188**
M057887	Lot chariot + support Col.Bourbonne 11_20	1 745,40	116,00	15	**2188**
M057900	Lot chariot + support Col.Bourmont 11_20	898,75	898,75	1	**2188**
M057903	Lot chariot + support Col.chevillon 11_20	1 363,26	90,00	15	**2188**
M057945	Lot eqts ext.Col Montier en Der 11/20	11 542,80	769,00	15	**2188**
M057978	COFFRE DE SECURITE	744,00	49,00	15	**2188**
M057989	MATELAS REPLIABLE	3 048,00	203,00	15	**2188**
M057998	PIANO	1 947,00	389,00	5	**2188**
M058829	Lot ¿qts sportifs Col.Ch¿teauvillain 11/20	4 080,49	4 080,49	1	**2188**
M058848	Lot 4 bancs Col.DIDEROT 11/20	3 171,60	211,00	15	**2188**
M058854	PIANO	1 919,19	383,00	5	**2188**
M058858	Lot ballons Col.Doulaincourt 11/20	430,30	430,30	1	**2188**
M058915	Lot 3 centrales d'hygienes Col.Montigny 11/20	680,40	680,40	1	**2188**
M058923	Lot eqts musique Col.Montigny 11/20	1 336,00	1 336,00	1	**2188**
M058952	Lot 6 projecteurs m¿morial Colombey 11/20	3 060,00	612,00	5	**2188**
M058973	ARMOIRE REFRIGEREE	6 040,13	402,00	15	**2188**
M058981	CHARIOT UNIVERSEL	425,40	425,40	1	**2188**
M058982	TABLEAU MURAL	354,16	354,16	1	**2188**
M058983	Lot 2 tableaux mural Col.Chalindrey 11/20	357,59	357,59	1	**2188**
M058991	Lot eqts cuisine Col.WASSY 11/20	2 117,10	141,00	15	**2188**
M058995	Lot chariots pour 3 Coll¿ges 11/20	3 148,80	209,00	15	**2188**
M059000	Lot plonge avec douchette Col.Bourmont 11/20	1 887,13	125,00	15	**2188**
M059003	Lot complet lave vaisselle Col.Bourmont 11/20	62 632,26	4 175,00	15	**2188**
M059010	SYSTEME DE VENTILATION	15 843,76	1 056,00	15	**2188**
M059011	Lot armoire de cuisine Col.Colombey 11/20	14 367,14	957,00	15	**2188**
M059017	CELLULE DE REFROIDISSEMENT	10 440,85	696,00	15	**2188**
M059018	Lot 2 armoires chaudes Col.Wassy 11/20	10 014,60	667,00	15	**2188**
M059019	CUTTER	3 372,07	224,00	15	**2188**
M059022	MIXER	762,64	50,00	15	**2188**
M059023	BROYEUR PUREE	8 405,64	560,00	15	**2188**
M059024	ENREGISTREUR TEMPERATURE	3 717,64	247,00	15	**2188**
M059028	Lot combi Pro Col.Doulaincourt 12/20	13 253,66	883,00	15	**2188**
M059031	OUVRE BOITE PRO	1 888,20	125,00	15	**2188**
M059032	Lot plonge et douchette Col.Doulaincourt 12/20	2 045,77	136,00	15	**2188**
M059035	EPLUCHEUSE	4 121,59	274,00	15	**2188**
M059036	ENREGISTREUR TEMPERATURE	4 101,22	273,00	15	**2188**
M059037	Lot amengt laverie Col.Chevillon 12/20	16 628,64	1 108,00	15	**2188**
M059041	MIXER	710,29	47,00	15	**2188**
M059042	CHAMBRE FROIDE POSITIVE	2 995,25	199,00	15	**2188**
M059043	CHARIOT A GLISSIERES	456,12	456,12	1	**2188**
M059044	SAUTEUSE	26 423,54	1 761,00	15	**2188**
M059045	TABLE DE PREPARATION	701,41	46,00	15	**2188**
M059047	TRANCHEUR	3 090,88	206,00	15	**2188**
M059048	TABLE DE CHEF	3 495,46	233,00	15	**2188**
M059049	ENREGISTREUR TEMPERATURE	4 101,22	273,00	15	**2188**
M059050	EPLUCHEUSE	3 741,43	249,00	15	**2188**
M059051	CELLULE DE REFROIDISSEMENT	10 270,90	684,00	15	**2188**
M059052	Lot 2 chariots Col.La Rochotte 12/20	1 108,37	73,00	15	**2188**

Annexe 1

M059055	SAUTEUSE	34 053,14	2 270,00	15	**2188**
M059056	MIXER	762,64	50,00	15	**2188**
M059057	MEUBLE CHAUFFANT	3 491,76	232,00	15	**2188**
M059058	EPLUCHEUSE	4 121,59	274,00	15	**2188**
M059059	BALANCE DE COMPTOIR	2 347,55	156,00	15	**2188**
M059060	VITRINE REFRIGEREE	2 489,77	165,00	15	**2188**
M059061	Lot plonge et douchette Col.Montigny 12/20	2 439,32	162,00	15	**2188**
M059064	FONTAINE REFRIGEREE	2 153,70	143,00	15	**2188**
M059065	Lot 2 tables + accessoires Col.Nogent 12/20	3 105,53	207,00	15	**2188**
M059069	Lot chariots de cuisine Col.Foncles 12/20	3 797,30	253,00	15	**2188**
M059077	COUVERCLE POUR CHARIOT	174,30	174,30	1	**2188**
M059078	Lot chariot + couvercle Col.Wassy 12/20	1 745,40	116,00	15	**2188**
M059081	Lot eqts self Col.St SAENS 12/20	53 008,61	3 533,00	15	**2188**
M059088	Lot 2 accessoires Col.Prauthoy 12/20	1 318,96	87,00	15	**2188**
M059091	ARMOIRE REFRIGEREE	5 874,40	391,00	15	**2188**
M059100	CHARIOT DE MENAGE	237,60	237,60	1	**2188**
2020M00091	Fact thermomètres NMMedical 20200513	359,42	359,42	1	**2188**
2020D00003	Acquisition livres, CD,DVD,CDroms 2020	213 112,38	14 207,00	15	**2188**
M057944	CHARIOT UNIVERSEL	329,70	329,70	1	**2188**
M057417	Lot ¿quipements Col.WASSY 10/20	962,20	962,20	1	**2188**
M057347	Lot ¿qts Col.Louise MICHEL 10/20	3 140,33	209,00	15	**2188**
M056745	Lot pleteforme + chariot Col Anne Franck 10/20	1 036,80	69,00	15	**2188**
M056741	Lot 1servante platx-1chariot Col Bourbonne10/20	1 990,44	132,00	15	**2188**
M056698	Lot tapis gym et table pingpong Col.Froncles10/20	6 884,76	3 442,38	2	**2188**
M056615	ARMOIRE A BALAI	843,64	56,00	15	**2188**
M056614	DOUCHETTE DE PLONGE	377,40	377,40	1	**2188**
M056597	Lot 3 tables ping pong Col.La Noue 10/20	3 667,00	244,00	15	**2188**
M056551	Lot 5 si¿ges auto enfant Cas Joinville 10/20	495,00	495,00	1	**2188**
M056389	ARMOIRE REFRIGEREE	2 178,96	145,00	15	**2188**
M056382	DOPPLER	189,00	189,00	1	**2188**
M056344	Lot 35 d¿fibrilateurs DEB 08/20	67 762,66	13 552,00	5	**2188**
M056343	LIT MEDICALISE	17 850,04	1 785,00	10	**2188**
M056311	Lot électrom. loge du Château Joinville 08/20	429,98	429,98	1	**2188**
M056299	ASPIRATEUR BALAI	299,99	299,99	1	**2188**
M056242	POMPE	2 038,52	407,00	5	**2188**
M056194	Lot sièges auto enfants CAS CHT/JVL 07/20	921,06	921,06	1	**2188**
M056189	REFRIGERATEUR-CONGELATEUR	449,99	449,99	1	**2188**
M056156	REFRIGERATEUR-CONGELATEUR	339,99	339,99	1	**2188**
M056125	Lot équip.Appt.Jeunes médecins int.06/20	629,98	629,98	1	**2188**
M056051	Lot éqts self Col.Chevillon 03/20	3 372,83	224,00	15	**2188**
M056038	Lot 3 vidéoprojecteurs Mémorial 03/20	58 754,83	11 750,00	5	**2188**
M055564	Lot pesebebe-toises-pese person.CAS Joinv11_20	1 345,96	1 345,96	1	**2188**
M055529	Lot four et micro-ondes Jean Moulin 10/20	379,98	379,98	1	**2188**
M055522	Lot 2 lecteurs audio malvoyants MDHM 10/20	770,00	770,00	1	**2188**
M055513	Lot 8 ¿crans de projection Col.La Noue 09/20	1 562,11	1 562,11	1	**2188**
M055512	Lot socle et lave vaisselle Ecole voile Liez0920	4 410,00	294,00	15	**2188**
M055439	Lot de 13 chariots divers collèges 07/20	10 480,90	698,00	15	**2188**
M055351	Lot 32 distributeurs de gel COVID 06/20	5 177,40	5 177,40	1	**2188**
M055338	Lot de 200 visières de protection COVID 04/20	1 454,40	1 454,40	1	**2188**
M055307	Lot de 30 thermomètres sans contact COVID 04/20	2 670,00	2 670,00	1	**2188**
M055218	Lots ¿crans de protection COVID 04/20	12 418,26	12 418,26	1	**2188**
M055214	Lot de 2 sèche-mains Col.Montier 04/20	650,40	650,40	1	**2188**
M055211	Lot de 2 centrales d'hygiène Col. Montigny04/20	1 483,20	98,00	15	**2188**
M055143	Lot équipements PMI 02/20	4 105,67	4 105,67	1	**2188**
M055135	Lot de 7 valises DSD 02/20	735,00	735,00	1	**2188**
M054986	SECHE-MAINS	682,84	45,00	15	**2188**
M054980	Lot luminaires villa Schneider 01/20	866,88	866,88	1	**2188**
M054968	Lot 2 établis Col.Fayl-Billot 01/20	537,67	537,67	1	**2188**
		120 tableaux d'amortissement au compte 28188			

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 14 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2021

N° inventaire	Libellé	Nature Comptable	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée
2020S00100	Subv transférable département	**1313**	28 745,90	5 749,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 13913			
I006875	Log DIPLABO (Dipole)	**2051**	4 148,28	829,00	5
I006740	Log DIPLABO (Dipole)	**2051**	4 876,16	975,00	5
		2 tableaux d'amortissement au compte 28051			
M059098	INCUBATEUR BACTERIOLOGIQUE	**2157**	1 900,79	380,00	5
M056380	ETUVE REFRIGEREE	**2157**	6 228,43	1 245,00	5
M056294	PIPETTE	**2157**	733,01	146,00	5
M056120	PIPETEUR	**2157**	365,68	365,68	1

Annexe 1

M056050	LECTEUR DE MICROPLAQUES	**2157**	6 915,33	1 383,00	5
M055590	CONGELATEUR LABO	**2157**	1 555,86	311,00	5
M055587	Lot 2 chariots inox LABO 11/20	**2157**	597,19	597,19	1
M055586	PIPETTE	**2157**	247,74	247,74	1
M055217	THERMOCYCLEUR	**2157**	23 046,00	4 609,00	5
M054979	PORTOIR RECT.POUR TUBES	**2157**	1 852,20	370,00	5
		10 tableaux d'amortissement au compte 28157			
I006980	Lot 2 Port ASUS I7 17", LABO ESI 11_20	**21838**	2 200,37	440,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 281838			

BUDGET ANNEXE DU SDAT 8 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2021

N° inventaire	Libellé	Nature Comptable	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée
I008148	Log Neptune	**2051**	4 140,00	828,00	5
I008146	Lic DRAFTSIGHT	**2051**	385,19	385,19	1
I008145	LIC AUTOCAD LT	**2051**	3 759,12	751,00	5
		3 tableaux d'amortissement au compte 28051			
M056571	Lot 1 multim¿tre +1 turbidim¿tre SDAT 10/20	**2157**	2 855,53	571,00	5
M056387	PHOTOMETRE	**2157**	1 447,01	289,00	5
M055029	SONDE	**2157**	333,85	333,85	1
M054984	SONDE	**2157**	401,08	401,08	1
		4 tableaux d'amortissement au compte 28157			
I006981	Lot 2 Port ASUS I7 17", SDAT ESI 11_20	**21838**	2 424,36	484,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 281838			

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 10h22
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_7-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

Annexe 2

BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE

AMORTISSEMENTS ANNEE 2021 EN RECETTES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Amortissements des frais d'études	28031.01	88 609,67	88 609,67	0,00
Etat, amort. des subventions d'équipement versées	2804113.01	1 460,00	1 460,00	0,00
Région, amort. des subventions d'équipement versées	2804122.01	116 861,00	116 861,00	0,00
Région amort des subv d'équipement versées	2804123.01	30 723,00	30 723,00	0,00
Département, amortissement des subventions d'équip.	2804132.01	186 905,80	186 905,80	0,00
Projets d'infrastructures d'intérêt national amort subv d'équip versées	2804133.01	180 896,00	180 896,00	0,00
Communes et structures interco, amort subv d'équip versées	2804141.01	215 233,49	215 233,49	0,00
Communes et structures interco, amort. des subv. Equip versées	2804142.01	5 337 406,47	5 337 406,47	0,00
Autres group collectivités, amort. des subv. d'équip. versées	2804152.01	97 229,00	97 229,00	0,00
SPIC amort. Des biens mobiliers, matériel et études	2804161.01	5 749,00	5 749,00	0,00
SPIC, amort. des subventions d'équipement versées	2804162.01	468 586,00	468 586,00	0,00
Autres Ets publics locaux, amort subv d'équip versées	28041781.01	100 000,00	100 000,00	0,00
Autres Ets publics locaux, amort. subv. d'équip. versées	28041782.01	686 021,14	686 021,14	0,00
Org publics divers, amort des subv d'équipement versées	2804181.01	111 507,00	111 507,00	0,00
Org publics divers – Amort des subv d'équip versées	2804182.01	58 366,00	58 366,00	0,00
Personnes de droit privé, amort des subv d'équipement versées	280421.01	554 740,85	554 740,85	0,00
Personnes de droits privés, amort. des subv. d'équip.	280422.01	88 001,00	88 001,00	0,00
Ets scolaires dépense d'équipement, amort des subv d'équip versées	280431.01	15 644,48	15 644,48	0,00
Amort. Ets scolaires dépenses d'équip., amort. des subv.	280432.01	67 396,00	67 396,00	0,00
Org publics – amort des subv d'équip versées	2804411.01	156 446,76	156 446,76	0,00
Org publics – Amort des subv d'équip en nature	2804412.01	21 593,00	21 593,00	0,00
Personnes de droit privé Amort subv équipt en nature	2804421.01	21 442,00	21 442,00	0,00
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051.01	554 360,70	554 360,70	0,00
Amortissements des autres agencem. et aménag de terrains	28128.01	3 608,00	3 608,00	0,00
Amortissements des bâtiments administratifs	281311.01	383 812,00	383 812,00	0,00
Amortissements des bâtiments scolaires	281312.01	117 451,18	117 451,18	0,00
Amortissements des bâtiments sociaux et médico-sociaux	281313.01	541 886.91	541 886.91	0,00
Amortissements des bâtiments culturels et sportifs	281314.01	586 704,87	586 704,87	0,00
Amortissements des autres bâtiments publics	281318.01	1 187 283,59	1 187 283,59	0,00
Amortissements des immeubles de rapport	281321.01	1 605,00	1 605,00	0,00
Amortissements des autres bâtiments privés	281328.01	1 253,00	1 253,00	0,00
Amortissements instal générales, agencement et aménagement	281351.01	7 221,00	7 221,00	0,00
Amortissements installations générales, agencements privés	281352-01	612,00	612,00	0,00
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	2814.01	723 914,00	723 914,00	0,00
Amortissements des installations de voiries	28152.01	606 542,00	606 542,00	0,00
Amortissements des réseaux divers	28153.01	2 112 764,00	2 112 764,00	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157.01	894 526,86	1 305 435,23	500 000,00
Amortissements des bâtiments scolaires mise à disposition	2817312.01	6 637 765,34	6 637 765,34	0,00
Amortissements installations générales diverses	28181.01	29 938,97	29 938,97	0,00
Amortissements du matériel de transport	28182.01	203 606,81	203 606,81	0,00
Amortissements du matériel informatique scolaire	281831.01	521 538,68	521 538,68	0,00
Amortissements autre matériel informatique	281838.01	444 592,52	444 592,52	0,00
Amortissements matériel de bureau et mobilier scolaires	281841.01	210 773,72	210 773,72	0,00
Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	281848.01	116 158,83	116 158,83	0,00
Amortissements du matériel de téléphonie	28185.01	30 697,14	30 697,14	0,00
Amortissements autres immobilisations corporelles	28188.01	470 565,22	470 565,22	0,00
Total des recettes en section d'investissement		**25 000 000,00**	**25 410 908,37**	**500 000,00**
QUOTE-PART DES SUBV TRANSFEREES AU CPTE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Quote-part des subv. d'investissement transférée au résultat	777.01	4 500 000,00	4 270 757,34	0,00
Total des recettes en section de fonctionnement		**4 500 000,00**	**4 270 757,34**	**0,00**

BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2021 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo	6811.01	25 000 000,00	25 410 908,37	500 000,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		**25 000 000,00**	**25 410 908,37**	**500 000,00**
SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	*** CREDITS MODIFIES**
Subventions d'équipement transférées au résultat Etat	13911.01	990 412,66	761 170,00	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat Région	13912.01	381 353,00	381 353,00	0,00
Subventions d'équip. transférées au résultat Communes et interco	13914.01	119 535,79	119 535,79	0,00
Subventions d'équip. transférées Autres groupes de collectivités	13915.01	173 774,00	173 774,00	0,00
Subventions d'équip transférés FEDER	139172.01	353 853,00	353 853,00	0,00
Subventions d'équip transférées autres	139178.01	28 570,00	28 570,00	0,00
Subventions d'équip. transférées au résultat autres	13918.01	1 276 518,55	1 276 518,55	0,00
DDEC transférée au cpte de résultat	13932.01	1 175 983,00	1 175 983,00	0,00
Total des dépenses en section d'investissement		**4 500 000,00**	**4 270 757,34**	**0,00**

LABORATOIRE BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2021 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo.	6811	35 000,00	35 424,32	1 000,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		**35 000,00**	**35 424,32**	**1 000,00**
AMORTISSEMENTS ANNEE 2021 EN RECETTES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Amortissements des frais d'études	28031	3 012,00	3 012,00	0,00
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051	8 975,60	8 975,60	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157	21 712,40	22 136,72	1 000,00
Amortissements autres matériels informatiques	281838	1 300,00	1 300,00	0,00
Total des recettes en section d'investissement		**35 000,00**	**35 424,32**	**1 000,00**

LABORATOIRE BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2021 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Quote-part des subv. d'investissement transférées au résultat	777	0,00	5 749,00	5 749,00
Total des recettes en section de fonctionnement		**0,00**	**5 749,00**	**5 749,00**
SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Subventions d'équipement transférées au résultat Département	13913	0,00	5 749,00	5 749,00
Total des recettes en section d'investissement		**0,00**	**5 749,00**	**5 749,00**

SDAT BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2021 EN DEPENSES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo.	6811	15 000,00	15 659,54	1 000,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		**15 000,00**	**15 659,54**	**1 000,00**
AMORTISSEMENTS ANNEE 2021 EN RECETTES	**IMPUTATION**	**CREDITS PREVUS AU BP**	**MONTANTS DEFINITIFS**	**CREDITS MODIFIES**
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051	5 708,47	5 708,47	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157	7 519,53	8 179,07	1 000,00
Amortissement autres matériels informatiques	281838	1 772,00	1 772,00	0,00
Total des recettes en section d'investissement		**15 000,00**	**15 659,54**	**1 000,00**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 10h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_8-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 8**
OBJET : **Propositions d'admission en non-valeur année 2021**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3342-1,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 décembre 2020 relatif au vote du budget primitif 2021,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le payeur départemental,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 10 mai 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Gérard Groslambert, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que toutes les actions visant à recouvrer les créances demeurées impayées ont été diligentées par le payeur départemental de la Haute-Marne dans les délais légaux et réglementaires,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 40 735,34 € se répartissant comme suit et conformément à l'annexe 1 :

BUDGET PRINCIPAL : (40 572,52 €)

Personnes âgées	**Imputation 6541//01**	**23 633,48 €**
Personnes handicapées	**Imputation 6541//01**	**0,20 €**
Placement	**Imputation 6541//01**	**2 435,17 €**
Insertion	**Imputation 6541//01**	**14 487,67 €**
Routes	**Imputation 6541//01**	**16,00 €**

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE : (162,82 €)

Hygiène alimentaire	**Imputation 6541//921**	**162,82 €**

- d'admettre en non-valeur les créances éteintes d'un montant de 6 950,10 € se répartissant comme suit et conformément à l'annexe 2 :

BUDGET PRINCIPAL : (6 155,75 €)

Insertion	**Imputation 6542//01**	**645,75 €**
Intervention économique	**Imputation 6542//01**	**5 510,00 €**

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE : (794,35 €)

Hygiène alimentaire	**Imputation 6541//921**	**794,35 €**

- d'inscrire un crédit de paiement de 8 000 € sur le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse sur le chapitre 67 ;

- d'émettre un avis favorable à la demande d'annulation de créances transmise par la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont au cours de l'année 2020 pour un montant de 8 699,95 €. Ces annulations de créances se traduiront par l'émission de mandats sur

le chapitre comptable 67 imputation 673 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse.

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 10h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_8-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

ANNEXE N° 1

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2021

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Reste à recouvrer. Le motif «RAR inférieur au seuil » s'applique lorsque les restes à recouvrer sont inférieurs à plus ou moins 130 euros concernant les oppositions bancaires et à 30 euros pour les oppositions employeurs.

Le motif OTD concerne les oppositions à tiers détenteurs

PERSONNES AGEES

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
1784/2018	52000 CHAUMONT	Personnes agées	Récupération APA	Créance inférieure au seuil de poursuite	67,56 €
793/2019	52100 SAINT-DIZIER	Personnes agées	Récupération APA	Créance inférieure au seuil de poursuite	140,45 €
1588/2020	52100 SAINT-DIZIER	Personnes agées	Récupération APA	Créance inférieure au seuil de poursuite	60,73 €
1592/2020	52100 BETTANCOURT LA FERREE	Personnes agées	Récupération APA	Créance inférieure au seuil de poursuite	60,73 €
1593/2020	55170 ANCERVILLE	Personnes agées	Récupération APA	Créance inférieure au seuil de poursuite	60,73 €
1595/2020	55170 ANCERVILLE	Personnes agées	Récupération APA	Créance inférieure au seuil de poursuite	60,73 €
1638/2019	52600 CHALINDREY	Personnes agées	Récupération APA	Renonciation à succession	4 169,68 €
1058/2012	52000 CHAUMONT	Personnes agées	Récupération APA	Poursuites infructueuses	383,24 €
2935/2011	52200 LANGRES	Personnes agées	Récupération APA	Personne décédée	6 592,35 €

171/2015	52100 SAINT-DIZIER	Personnes agées	Récupération APA	Personne décédée	153,67 €
2350/2012	52200 LANGRES	Personnes agées	Trop versé accueil familial	Personne décédée	3 322,05 €
4175/2011	52200 NOIDANT	Personnes agées	Trop versé accueil familial	Personne décédée	8 376,99 €
2117/2012	52200 LANGRES	Personnes agées	Trop versé accueil familial	Personne décédée	184,57 €
				TOTAL	23 633,48 €
PERSONNES HANDICAPEES					
833/2018	67964 STRASBOURG	Personne handicapée	Récupération PCH	Créance inférieure au seuil de poursuite	0,20 €
				TOTAL	0,20 €
PLACEMENT					
580/2017	52700 ANDELOT	Placement	Frais de justice	Poursuites infructueuses	100,00 €
926/2017	52100 SAINT-DIZIER	Placement	Frais de justice	PV carence du 07/03/2018	500,00 €
98/2013	52000 CHAUMONT	Placement	Frais de justice	Poursuites infructueuses	1 000,00 €
835/2018	52100 SAINT-DIZIER	Placement	Frais de justice	Recherches infructueuses	800,00 €
2413/2018	52000 CHAUMONT	Placement	Frais de placement	Créance inférieure au seuil de poursuite	21,94 €
2650/2018	52000 CHAUMONT	Placement	Frais de placement	Créance inférieure au seuil de poursuite	13,23 €
				TOTAL	2 435,17 €

INSERTION					
1717/2019	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	7 112,16 €
316/2018	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	472,37 €
1593/2019	52120 BRICON	Insertion	Indu RSA	Créance inférieure au seuil de poursuite	19,81 €
1596/2019	52160 VILLARS SANTENOGE	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 12/11/2018	1 687,17 €
1597/2019	52160 VILLARS SANTENOGE	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 12/11/2018	2 882,76 €
78/2016	54300 LUNEVILLE	Insertion	Indu RSA	Oppositions négatives	1 656,10 €
1794/2015	52400 DAMREMONT	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	477,40 €
3672/2006	88300 NEUFCHATEAU	Insertion	Indu RMI	OTD négatif	174,90 €
1302/2017	51300 VITRY LE FRANCOIS	Insertion	Caution FSL	Créance inférieure au seuil de poursuite	5,00 €
				TOTAL	14 487,67 €

VOIRIE					
1217/2020	62575 BLENDECQUES	Voirie	Redevance	Créance inférieure au seuil de poursuite	16,00 €
				TOTAL	16,00 €

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2021

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Le motif **TGI** correspond à Tribunal de Grande Instance et **TC** à Tribunal de Commerce

289/2014	**52220 LA PORTE DU DER**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**OTD négatif**	**9,54 €**
298/2014	**52220 LA PORTE DU DER**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**OTD négatif**	**33,41 €**
326/2014	**52220 LA PORTE DU DER**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**OTD négatif**	**34,86 €**
13/2016	**52220 LA PORTE DU DER**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**OTD négatif**	**15,72 €**
14/2016	**52220 LA PORTE DU DER**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**OTD négatif**	**6,25 €**
35/2018	**71120 LA QUARTE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Créance inférieure au seuil de poursuite**	**4,00 €**
298/2019	**55500 DAGONVILLE**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**OTD négatif**	**52,09 €**
492/2018	**52000 CHAUMONT**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Créance inférieure au seuil de poursuite**	**6,86 €**
317/2013	**52220 MONTIER EN DER**	**Laboratoire**	**Hygiène alimentaire**	**Créance inférieure au seuil de poursuite**	**0,09 €**
				TOTAL	**162,82 €**

ANNEXE N° 2

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 10h24
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_8-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES 2021

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
INSERTION					
1213/2019	52100 VILLIERS EN LIEU	INSERTION	Indu RSA	Dossier surendettement du 29/09/2020	645,75 €
				TOTAL	645,75 €
INTERVENTION ECONOMIQUE					
3040/2014	52130 WASSY	Intervention économique	Prêts aux artisans	Liquidation judiciaire du 09/06/2020	1 710,00 €
2802/2015	52130 WASSY	Intervention économique	Prêts aux artisans	Liquidation judiciaire du 09/06/2020	3 800,00 €
				TOTAL	5 510,00 €

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES 2021

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Le motif **TGI** correspond à Tribunal de Grande Instance et **TC** à Tribunal de Commerce					
85/2020	52260 ROLAMPONT	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Clôture pour insuffisance d'actif du 11/03/2021	456,48 €
20/2017	52000 CHAMARANDES	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Clôture pour insuffisance d'actif du 09/09/2019	67,46 €

56/2017	52000 CHAMARANDES	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Clôture pour insuffisance d'actif du 09/09/2019	107,17 €
362/2004	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	4,90 €
855/2004	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	5,00 €
10/2005	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	4,22 €
149/2005	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	1,33 €
150/2005	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	1,95 €
424/2005	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	4,07 €
429/2005	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	0,41 €
448/2005	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	0,82 €
465/2005	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	1,64 €
512/2005	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	0,82 €
63/2006	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	0,24 €
165/2006	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	0,24 €
320/2006	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	5,48 €
18/2007	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	2,04 €

	SUR BLAISE			du 07/03/2017	

40/2007	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	0,24 €
97/2007	52110 COURCELLES SUR BLAISE	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC de Chaumont Jugement du 07/03/2017	7,50 €
173/2017	52240 BASSONCOURT	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Clôture pour insuffisance d'actif du 20/02/2020	67,26 €
285/2017	52240 BASSONCOURT	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Clôture pour insuffisance d'actif du 20/02/2020	55,08 €
				TOTAL	794,35 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_9-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 9**
OBJET : **Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-36,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 10 mai 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Jean-Michel Rabiet, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que le vote en autorisation de programme et en crédits de paiement est nécessaire au montage et à la réalisation d'opérations pluriannuelles,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

- **d'autoriser** la création d'une autorisation de programme dans le budget annexe de l'abattoir départemental pour un montant total de 4 500 000 €, se répartissant comme suit :

Libellé autorisation de programme	*Montant proposé*	*Répartition prévisionnelle des crédits de paiement*		
Nouvelle AP dans le budget annexe de l'abattoir départemental		CP 2021	CP 2022	CP 2023
Construction abattoir départemental	4 500 000,00 €	400 000,00 €	2 100 000,00 €	2 000 000,00 €
TOTAL	**4 500 000,00 €**	**400 000,00 €**	**2 100 000,00 €**	**2 000 000,00 €**

- **d'inscrire** 400 000 € de crédits de paiement en 2021 sur le budget annexe de l'abattoir départemental au titre de la création de l'autorisation de programme ;

- **de modifier** à la hausse deux autorisations de programme pour un montant total de 1 600 000 €, ainsi qu'il suit :

Libellé autorisation de programme	*Montant initial*	*Mouvement proposé*	*Nouveau montant*
Mouvement sur AP		**1 600 000,00 €**	
Chalet de la Mazerie	3 600 000,00 €	+ 700 000,00 €	4 300 000,00 €
Mémorial Charles de Gaulle	1 380 000,00 €	+ 300 000,00 €	1 680 000,00 €

Libellé autorisation de programme	*Montant total*	*Réalisé*	*Répartition prévisionnelle des crédits de paiement restants*		
		CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Chalet de la Mazerie	4 300 000,00 €	296 669,35 €	3 000 000,00 €	950 000,00 €	53 330,65 €
Mémorial CDG	1 680 000,00 €	396 776,33 €	781 000,00 €	480 000,00 €	22 223,67 €
TOTAL	**5 980 000,00 €**	**693 445,68 €**	**3 781 000,00 €**	**1 430 000,00 €**	**75 554,32 €**

- **de réajuster** vingt autorisations de programme (en fonction des dossiers existants) ainsi qu'il suit :

Libellé autorisation de programme	*Montant initial*	*Mouvement proposé*	*Nouveau montant*
Mouvement sur AP		**-3 922 850,24 €**	
Aides aux communes 2009	4 393 011,78 €	-9 756,41 €	4 383 255,37 €
Aides aux communes 2010	4 855 237,23 €	-16 239,37 €	4 838 997,86 €
Aides aux communes 2011	5 496 296,46 €	-59 678,72 €	5 436 617,74 €
Aides aux communes 2012	5 210 748,21 €	-122 426,52 €	5 088 321,69 €
Aides aux communes 2013	5 478 577,83 €	-85 922,04 €	5 392 655,79 €
Aides aux communes 2014	5 182 787,52 €	-155 153,44 €	5 027 634,08 €
Aides aux communes 2015	4 987 839,57 €	-237 246,61 €	4 750 592,96 €
Monuments historiques classés 2013	200 000,00 €	-11 344,31 €	188 655,69 €
Monuments historiques classés 2015	200 000,00 €	-1 240,00 €	198 760,00 €
Meubles labellisés 2019	19 800,00 €	-9 900,00 €	9 900,00 €
Fonds départemental pour l'environnement 2012	2 000 000,00 €	-118 452,25 €	1 881 547,75 €
Fonds départemental pour l'environnement 2013	2 000 000,00 €	-62 722,00 €	1 937 278,00 €
Fonds départemental pour l'environnement 2014	2 000 000,00 €	-108 000,00 €	1 892 000,00 €

Fonds départemental pour l'environnement 2015	2 000 000,00 €	-501 201,92 €	1 498 798,08 €
Fonds départemental pour l'environnement 2016	2 000 000,00 €	-55 484,19 €	1 944 515,81 €
Fonds départemental pour l'environnement 2017	2 000 000,00 €	-30 791,30 €	1 969 028,70 €
Fonds départemental pour l'environnement 2018	2 000 000,00 €	-6 687,00 €	1 993 313,00 €
Contrat de plan	15 694 438,68 €	-2 326 115,21 €	13 368 323,47 €
Communes sinistrées 2018	1 000 000,00 €	-13,95 €	999 986,05 €
Fonds exceptionnel d'appui au FDPTP	350 000,00 €	-4 475,00 €	345 525,00 €

- **de clôturer** vingt-cinq autorisations de programme :

Libellé autorisation de programme	*Montant initial*	*Mouvement proposé*	*Montant à la clôture*
Mouvement sur AP			
Aides aux communes 2008	4 485 586,93 €	-27 211,23 €	4 469 745,29 €
Projet de ville Joinville	444 160,00 €	-44 096,28 €	400 063,72 €
Communes sinistrées 2016	1 000 000,00 €	-349 155,71 €	650 844,29 €
Centre nautique Porte du Der	516 454,00 €	-516 454,00 €	0,00 €
Avance remboursable maison santé Longeau	126 725,00 €	-4 614,98 €	122 110,02 €
Révision 2012 PDEDM	260 000,00 €	-125 230,85 €	134 769,15 €
Rénovation Donjon de Chaumont	500 000,00 €	-50 145,19 €	449 854,81 €
Remise niveau bâtiments accessibilité	1 850 000,00 €	-1 813 945,29 €	36 054,71 €
Protection captage eau 2010	49 500,00 €	-39 321,00 €	10 179,00 €
Protection captage eau 2012	50 000,00 €	-36 368,00 €	13 632,00 €
Protection captage eau 2019	10 000,00 €	-6 479,00€	3 521,00 €
Syndicat mixte du Der 2016	270 000,00 €	-26 183,31 €	243 816,69 €
Syndicat mixte du Der 2017	270 000,00 €	-54 501,15 €	215 498,85 €
Signalisation touristique A5/A31	600 000,00 €	-258 000,00 €	342 000,00 €
Réalisation points séparation des réseaux HMN-FTTH	3 000 000,00 €	-1 129 625,13 €	1 870 374,87 €
HMN transfert tête de réseau CAD vers CTD	500 000,00 €	-297 045,00 €	202 955,00 €
Desserte optique sites clients 2019-2023	1 000 000,00 €	-229 714,05 €	770 285,95 €
PDIPR 2019	16 400,00 €	-16 400,00 €	0,00 €
PDIPR 2020	16 400,00 €	-16 400,00 €	0,00 €
Réseau des collèges	935 000 €	-29 883,66 €	905 116,34 €
Cartable électronique 2006-2010	215 000,00 €	-27 586,38 €	187 413,62 €
Cartable électronique 2016-2018	210 000,00 €	-23 295,38 €	186 704,62 €
Remboursement artisans 2015	41 412,00 €	-7 600,00 €	33 812,00 €
Remboursement commerçants 2015	20 000,00 €	-12 400,00 €	7 600,00 €
Remboursement avance Educaflore	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Hôtellerie 2012 avance remboursable recette	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €

- **de clôturer** treize autorisations d'engagement :

Libellé autorisation d'engagement	*Montant initial*	*Mouvement proposé*	*Montant à la clôture*
Mouvement sur AE		**-342 228,91 €**	
PDI 2017 chantiers d'insertion	360 000,00 €	-12 119,79 €	347 880,21 €
PDI 2018 chantiers d'insertion	400 000,00 €	-39 237,50 €	360 762,50 €

PDI 2019 chantiers d'insertion	400 000,00 €	-45 427,19 €	354 572,81 €
Formation obligatoire assistants maternels 2016/2018	180 000,00 €	-53 380,00 €	126 620,00 €
Habitat adapté et autonomie	175 000,00 €	-704,76 €	174 295,24 €
Marchés juridiques 2014-2018	124 000,00 €	-77 367,17 €	46 632,83 €
Marchés juridiques 2018-2021	60 000,00 €	-54 144,00 €	5 856,00 €
Plan de prévention sites téléphonie mobile 2019-2023	50 000,00 €	-35 010,50 €	14 989,50 €
Mission valorisation déchets 2014	12 000,00 €	-1 100,00 €	10 900,00 €
Expérimentation de bandes enherbées PNN	11 213,00 €	-1 180,00 €	10 033,00 €
Mission de valorisation agricole des déchets d'épuration	12 000,00 €	-2 150,00 €	9 850,00 €
Formation obligatoire assistants familiaux 2017-2018	40 000,00 €	-14 400,00 €	25 600,00 €
Formation conduite d'engins 2017-2019	131 000,00 €	-6 008,00 €	124 992,00 €

- **de prendre acte** du tableau général des autorisations de programme et d'engagement annexé et la ventilation des crédits de paiement par année.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Référence de l'AR : 052-225200013-20210528-I_9-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

IV – ANNEXES — IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	**600 246 951,31**	**-7 970 685,73**	**592 276 265,58**	**331 365 372,53**	**71 244 969,93**	**107 484 447,05**	**82 090 070,06**
P015E30 2007 Aides aux communes	4 984 475,05	0,00	4 984 475,05	4 969 219,93	0,00	15 255,12	0,00
P015E49 2008 Aides aux communes	4 485 586,93	-27 211,23	4 458 375,70	4 458 375,70	0,00	0,00	0,00
P015E62 2009 aides aux communes	4 393 011,78	-9 756,31	4 383 255,47	4 375 461,51	0,00	7 793,96	0,00
P015E65 2010 Aides aux communes	4 855 237,23	-16 239,37	4 838 997,86	4 792 563,99	0,00	46 433,87	0,00
P015E70 2011 Aides aux communes	5 496 296,46	-59 678,72	5 436 617,74	5 324 073,38	0,00	112 544,36	0,00
P015E74 2012 Aides aux communes	5 210 748,21	-122 426,52	5 088 321,69	4 962 912,32	40 000,00	35 409,37	50 000,00
P015E78 2013 Aides aux communes	5 478 577,83	-85 922,04	5 392 655,79	5 158 723,30	70 000,00	89 301,41	67 131,08
P019E65 2013 Monuments historiques classés	200 000,00	-11 344,31	188 655,69	173 664,69	0,00	14 991,00	0,00
P015E82 2014 Aides aux communes	5 182 787,52	-155 153,44	5 027 634,08	4 800 820,29	100 000,00	94 280,12	32 533,67
P015E86 2015 Aides aux communes	4 987 839,57	-237 246,61	4 750 592,96	4 492 417,56	110 000,00	116 350,29	31 825,11
P019E76 2015 Monuments historiques classés	200 000,00	-1 240,00	198 760,00	186 779,00	0,00	11 981,00	0,00
P177E01 2016 AIDES AUX COMMUNES	6 587 173,21	0,00	6 587 173,21	5 478 060,54	370 000,00	641 513,17	97 599,50
P177E05 2017 AIDES AUX COMMUNES	5 133 128,24	0,00	5 133 128,24	4 188 146,03	280 000,00	524 313,35	140 668,86
P177E06 2018 AIDES AUX COMMUNES	5 387 915,05	0,00	5 387 915,05	3 571 851,83	1 013 000,00	644 131,24	158 931,98
P031E35 AFAF Changey	200 000,00	0,00	200 000,00	150 434,86	17 000,00	32 565,14	0,00
P114E16 AP - Vectorisation du cadastre	150 000,00	0,00	150 000,00	55 374,48	50 000,00	44 625,52	0,00
P027E111 Acquisition de véhicules, engins et matériels - 2019-2023	6 850 000,00	0,00	6 850 000,00	2 458 480,59	1 571 000,00	2 138 485,69	682 033,72
P030E19 Aides aux communes 2003	297 046,89	0,00	297 046,89	275 593,31	0,00	21 453,58	0,00
P031E12 Aides aux communes 2003	372 820,00	0,00	372 820,00	361 922,02	0,00	1 326,95	0,00
P015E88 Aménagement avenue de Turenne - Langres	1 370 000,00	0,00	1 370 000,00	1 364 254,33	0,00	44,26	0,00
P027E116 Aménagement parking covoiturage échangeurs autoroutiers	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	110 000,00	200 000,00	40 000,00
P031E31 Aménagements fonciers 2011	60 000,00	0,00	60 000,00	48 028,76	0,00	11 971,24	0,00
P031E40 Aménagements forestiers Fronville	65 000,00	0,00	65 000,00	40 683,45	16 000,00	8 316,55	0,00
P031E34 Aménagements forestiers Viéville	50 000,00	0,00	50 000,00	39 148,69	0,00	10 851,31	0,00
P115E53 Aménagt parcelle SALIN/Tx bât. accueil CHATEAU GD JARDIN	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	250 975,88	1 400 000,00	328 363,95	20 660,17
P030E67 Assainissement Châteauvillain	736 182,00	0,00	736 182,00	220 854,60	0,00	493 241,94	0,00
P015E93 Avance remboursable maison de santé Longeau	126 725,00	-4 614,98	122 110,02	122 110,02	0,00	0,00	0,00
P045E121 Avances remb actions éco 2019	86 496,00	0,00	86 496,00	0,00	43 248,00	43 248,00	0,00
P027E18 CONTRAT DE PLAN	15 694 438,68	-2 326 115,21	13 368 323,47	13 168 323,47	0,00	199 968,82	0,00
P150E02 Cartable électronique 2006-2010	215 000,00	-27 586,38	187 413,62	187 413,62	0,00	0,00	0,00
P015E91 Centre nautique porte du Der	516 454,00	-516 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P027E107 Chaussées - 2019-2023	39 180 000,00	0,00	39 180 000,00	16 586 346,16	7 220 000,00	9 423 653,84	5 950 000,00
P177E02 Communes sinistrées 2016	1 000 000,00	-349 155,71	650 844,29	650 844,29	0,00	0,00	0,00
P177E07 Communes sinistrées 2018	1 000 000,00	-13,95	999 986,05	451 157,88	540 000,00	8 827,29	0,88
P015E98 Construction Palestra Chaumont	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	1 818 847,02	700 000,00	85 201,75	95 951,23
P047E68 Construction nouvel abattoir	220 000,00	74 000,00	294 000,00	47 262,90	191 000,00	50 737,10	5 000,00
P028E18 Const° Gendarmerie CHAUMONT	22 350 000,00	0,00	22 350 000,00	3 405 963,58	16 250 000,00	2 596 930,60	97 105,82
P185E01 Contractualisation 2019-2021	16 800 000,00	0,00	16 800 000,00	2 279 664,98	2 412 971,00	8 205 700,02	3 901 664,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P027E112 Contrat de développement du territoire	32 666 000,00	0,00	32 666 000,00	969 898,19	539 970,00	18 045 831,81	13 110 300,00
P015E99 Contrat de revitalisation de Bologne	700 000,00	0,00	700 000,00	361 000,00	0,00	339 000,00	0,00
P141E68 Desserte optiques sites clients - 2019-2023	1 000 000,00	-229 714,05	770 285,95	770 285,95	0,00	0,00	0,00
P115E55 Ecole de la deuxième chance	751 600,66	0,00	751 600,66	629 546,01	20 000,00	102 054,65	0,00
P027E109 Equipements de la route - 2019-2023	2 950 000,00	0,00	2 950 000,00	1 358 499,82	755 000,00	696 500,18	140 000,00
P027E110 Etudes, levés topo et acquisitions foncières - 2019-2023	500 000,00	0,00	500 000,00	191 951,26	142 200,00	125 848,74	40 000,00
P030E70 F.D.E. 2013	2 000 000,00	-62 722,00	1 937 278,00	1 882 870,00	27 204,00	27 204,00	0,00
P030E64 FDE 2012	2 000 000,00	-118 452,25	1 881 547,75	1 868 949,75	6 846,00	0,00	5 752,00
P030E72 FDE 2014	2 000 000,00	-108 000,00	1 892 000,00	1 824 149,76	47 103,00	0,00	20 747,24
P030E74 FDE 2015	2 000 000,00	-501 201,92	1 498 798,08	1 343 742,00	148 417,08	6 639,00	0,00
P030E76 FDE 2016	2 000 000,00	-55 484,19	1 944 515,81	1 662 406,98	138 773,22	143 335,61	0,00
P030E78 FDE 2017	2 000 000,00	-30 971,30	1 969 028,70	1 742 070,98	41 359,33	185 598,39	0,00
P030E82 FDE 2018	2 000 000,00	-6 687,00	1 993 313,00	1 310 980,14	423 865,37	246 467,49	12 000,00
P185E02 FONDS TERRITORIAUX et THEMATIQUES	7 160 272,00	0,00	7 160 272,00	3 631 184,63	1 700 000,00	1 035 623,27	793 464,10
P019E38 Fondation du Patrimoine	35 000,00	0,00	35 000,00	21 862,00	2 000,00	9 055,00	0,00
P177E03 Fonds exceptionnel d'appui au FDPTP	350 000,00	-4 475,00	345 525,00	97 012,00	100 000,00	95 525,00	52 988,00
P177E10 Fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'Etat	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	2 972 857,24	700 000,00	159 091,24	468 051,52
P185E03 Fonds territoriaux et thématiques 2020	7 050 000,00	0,00	7 050 000,00	1 229 284,85	1 720 000,00	2 015 014,15	2 085 701,00
P185E05 Fonds territoriaux et thématiques 2021	7 150 000,00	0,00	7 150 000,00	0,00	720 000,00	3 580 000,00	2 850 000,00
P141E74 HMN Transfert tête de réseau CAD vers CTD	500 000,00	-297 045,00	202 955,00	202 955,00	0,00	0,00	0,00
P141E64 Haute-Marne Numérique phase 2 FTTH	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	921 709,00	1 000 000,00	1 000 291,00	1 078 000,00
P058E193 Hôtel Restaurant Vignory	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	72 000,00	128 000,00	40 000,00
P027E115 Itinéraire cyclable le long du canal Champagne Bourgogne	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	442 173,44	1 030 000,00	917 826,56	4 610 000,00
P058E186 Meubles labellisés 2019	19 800,00	-9 900,00	9 900,00	0,00	9 900,00	0,00	0,00
P115E52 Mise aux normes du Laboratoire départemental	600 000,00	0,00	600 000,00	529 581,65	0,00	70 418,35	0,00
P019E85 Mobilier culturel subv 2020	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	1 695,93	18 304,07	0,00
P027E106 Modernisation du réseau principal - 2019-2023	9 500 000,00	0,00	9 500 000,00	132 103,58	47 000,00	2 423 896,42	6 897 000,00
P115E70 Mémorial Charles de Gaulle	1 380 000,00	300 000,00	1 680 000,00	396 776,33	781 000,00	502 223,67	0,00
P188E01 Nouveau projet AE - frais d'AMO	380 000,00	0,00	380 000,00	210 713,40	150 000,00	10 036,60	9 250,00
P027E113 Opérations de sécurité - 2019-2023	10 900 000,00	0,00	10 900 000,00	2 402 247,73	1 959 830,00	4 499 922,27	2 038 000,00
P027E108 Ouvrages d'art - 2019-2023	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	4 947 069,17	3 555 000,00	6 379 930,83	6 118 000,00
P058E184 PDIPR 2019	16 400,00	-16 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P058E189 PDIPR 2020	16 400,00	-16 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P058E195 PDIPR 2021	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00	10 000,00	6 400,00	0,00
P058E192 PETR 2020	136 770,00	0,00	136 770,00	0,00	50 000,00	86 770,00	0,00
P151E08 Plan de modernisation des CE	33 900 000,00	0,00	33 900 000,00	14 431 284,36	3 700 000,00	9 269 879,99	6 498 227,81
P056E04 Politique de sortie d'insalubrité des logements	90 000,00	0,00	90 000,00	65 775,05	10 000,00	14 224,95	0,00
P020E05 Projet E-Meuse Santé investissement	900 000,00	0,00	900 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	630 000,00
P015E77 Projet de ville de Joinville	444 160,00	-44 096,28	400 063,72	400 063,72	0,00	0,00	0,00
P030E55 Protection Captage Eau 2010	49 500,00	-39 321,00	10 179,00	10 179,00	0,00	0,00	0,00
P030E81 Protection captage eau 2018	10 000,00	0,00	10 000,00	4 010,00	2 000,00	3 990,00	0,00
P085E39 Protection captage eau 2020	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	2 000,00	4 479,00	3 521,00
P085E41 Protection captage eau 2021	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	2 000,00	4 000,00	4 000,00
P030E36 Protection captages eau 2007	19 312,00	0,00	19 312,00	5 735,00	0,00	13 577,00	0,00
P030E61 Protection captages eau 2011	48 797,00	0,00	48 797,00	11 464,00	0,00	37 333,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P030E62 Protection captages eau 2012	50 000,00	-36 368,00	13 632,00	13 632,00	0,00	0,00	0,00
P030E71 Protection des captages 2013	50 000,00	0,00	50 000,00	6 392,00	0,00	43 608,00	0,00
P030E73 Protection des captages 2014	30 000,00	0,00	30 000,00	3 388,00	2 000,00	24 612,00	0,00
P030E77 Protection des captages eau potable 2016	10 000,00	0,00	10 000,00	3 107,00	2 000,00	4 893,00	0,00
P028E09 Reconstruction de la gendarmerie de joinville	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00	8 398 701,44	0,00	101 298,56	0,00
P031E20 Rembt 2005 (Leuchey-St Broingt)	480 000,00	0,00	480 000,00	334 558,46	70 000,00	72 460,54	0,00
P031E22 Rembt 2007 (Bourmont-Curel)	390 000,00	0,00	390 000,00	161 423,89	0,00	226 255,87	0,00
P115E60 Remise à niveau bâtiments - Accessibilité/Energie	1 850 000,00	-1 813 945,29	36 054,71	36 054,71	0,00	0,00	0,00
P015E97 Restauration Remparts de Langres	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	100 000,00	650 000,00	750 000,00
P141E62 Réalisation points de séparations des réseaux HMN-FTTH	3 000 000,00	-1 129 625,13	1 870 374,87	1 870 374,87	0,00	0,00	0,00
P057E20 Réhab. BAT. ISSARTEL	800 000,00	0,00	800 000,00	88 376,10	410 000,00	301 623,90	0,00
P115E54 Réhab. Chalet LA MAZERIE	3 600 000,00	700 000,00	4 300 000,00	296 669,35	3 000 000,00	203 330,65	800 000,00
P057E19 Réhab. Ecole Jean Moulin - Future CAS CHAUMONT	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	298 237,83	75 000,00	601 762,17	25 000,00
P115E73 Réhab. Ecole Voile LIEZ	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	7 794,80	60 000,00	2 232 205,20	2 700 000,00
P115E78 Réhab. VILLA MARLEIX	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	65 000,00	485 000,00	250 000,00
P027E97 Réhabilitation ponts mobiles sur canal	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	673 838,78	65 000,00	844 509,24	2 416 651,98
P028E14 Rénovation des gendarmeries	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	1 917 785,79	282 214,00	0,21	0,00
P115E51 Rénovation du Donjon de Chaumont	500 000,00	-50 145,19	449 854,81	449 854,81	0,00	0,00	0,00
P115E71 Rénov° acoustique/vidéo-SALLE J. SCHWAB	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	20 000,00	230 000,00	0,00
P123E05 Réseau des collèges	935 000,00	-29 883,66	905 116,34	905 116,34	0,00	0,00	0,00
P015E90 SCOT	151 600,00	0,00	151 600,00	113 082,18	20 000,00	15 743,00	2 774,82
P058E190 Signalisation touristique A5/A31	600 000,00	-258 000,00	342 000,00	342 000,00	0,00	0,00	0,00
P058E170 Syndicat Mixte Der 2016	270 000,00	-26 183,31	243 816,69	243 816,69	0,00	0,00	0,00
P058E173 Syndicat Mixte Der 2017	270 000,00	-54 501,15	215 498,85	215 498,85	0,00	0,00	0,00
P058E177 Syndicat Mixte Der 2018	270 000,00	0,00	270 000,00	218 639,22	0,00	51 360,78	0,00
P058E188 Syndicat Mixte Der 2020	270 000,00	0,00	270 000,00	23 798,25	110 000,00	136 201,75	0,00
P058E194 Syndicat du Der 2021	270 000,00	0,00	270 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
P058E181 Syndicat mixte Der 2019	270 000,00	0,00	270 000,00	96 379,70	90 000,00	83 620,30	0,00
P057E18 Travaux rénovation-CAS JOINVILLE	610 000,00	0,00	610 000,00	555 292,42	0,00	54 707,58	0,00
P150E04 cartable électronique 2016-2018	210 000,00	-23 295,38	186 704,62	186 704,62	0,00	0,00	0,00
P019E82 mobilier culturel subv 2018	20 000,00	0,00	20 000,00	11 526,81	8 322,00	151,19	0,00
P019E83 mobilier culturel subv 2019	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	2 051,00	15 949,00	0,00
P019E89 mobilier culturel subv 2021	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	2 000,00	9 000,00	9 000,00
P014E24 plan pluriannuel inv des collèges publics	215 752 000,00	0,00	215 752 000,00	163 198 270,38	14 312 000,00	22 055 528,61	16 170 534,57
P085E38 protection captage eau 2019	10 000,00	-6 479,00	3 521,00	3 521,00	0,00	0,00	0,00
P085E19 révision 2012 PDEDM	260 000,00	-125 230,85	134 769,15	134 769,15	0,00	0,00	0,00
P019E35 site d'Andilly	235 000,00	0,00	235 000,00	189 345,25	0,00	24 796,34	0,00
P024E23 subv investissement EHPAD	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	378 274,89	250 000,00	371 725,11	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES — IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	**7 155 549,00**	**-342 228,91**	**6 813 320,09**	**3 042 559,25**	**881 258,00**	**1 226 475,28**	**1 587 500,00**
P066E29 Accompagnement dans le télétravail	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	35 000,00	5 000,00	0,00
P012E11 Audit logiciel SOLIS	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
P036E14 Collection Les Archives Départementales	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00	10 000,00	5 000,00	0,00
P169E11 Evenements et acteurs culturels 2016-2017	241 350,00	0,00	241 350,00	233 100,00	0,00	4 675,00	0,00
P169E12 Evenements et acteurs culturels 2017-2018	250 400,00	0,00	250 400,00	242 000,00	0,00	8 400,00	0,00
P169E14 Evenements et acteurs culturels 2018-2019	255 550,00	0,00	255 550,00	221 239,00	0,00	23 937,62	0,00
P047E56 Expérimentation de Bandes enherbées / PNN	11 213,00	-1 180,00	10 033,00	10 033,00	0,00	0,00	0,00
P066E25 FORMATION CONDUITE D'ENGINS 2017-2019	131 000,00	-6 008,00	124 992,00	124 992,00	0,00	0,00	0,00
P066E28 FORMATION CONDUITE D'ENGINS 2020 2022	80 000,00	0,00	80 000,00	13 224,00	30 000,00	36 776,00	0,00
P148E04 Fonctionnement HMN - Secteur TVA 2019-2025	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	237 168,18	131 000,00	404 952,64	1 167 500,00
P051E15 Formation obligatoire ass mat 2019-2021	150 000,00	0,00	150 000,00	53 689,48	50 000,00	46 310,52	0,00
P053E19 Formation obligatoire des Assistants Familiaux 2017-2018	40 000,00	-14 400,00	25 600,00	25 600,00	0,00	0,00	0,00
P053E20 Formation obligatoire des ass fam 2018-2020	38 000,00	0,00	38 000,00	25 600,00	0,00	10 200,00	0,00
P181E05 Habitat adapté et autonomie	175 000,00	-704,76	174 295,24	174 295,24	0,00	0,00	0,00
P181E10 Habitat adapté et autonomie 2020-2022	400 000,00	0,00	400 000,00	102 752,00	107 000,00	190 248,00	0,00
P071E05 Marchés juridiques 2014 2018	124 000,00	-77 367,17	46 632,83	46 632,83	0,00	0,00	0,00
P071E12 Marchés juridiques 2018 2021	60 000,00	-54 144,00	5 856,00	5 856,00	0,00	0,00	0,00
P071E13 Mise en conformité RGPD	95 036,00	0,00	95 036,00	75 060,00	4 000,00	15 976,00	0,00
P105E17 PDI 2017 chantiers d'insertion	360 000,00	-12 119,79	347 880,21	347 880,21	0,00	0,00	0,00
P105E18 PDI 2018 chantiers d'insertion	400 000,00	-39 237,50	360 762,50	360 762,50	0,00	0,00	0,00
P105E19 PDI 2019 chantiers d'insertion	400 000,00	-45 427,19	354 572,81	354 572,81	0,00	0,00	0,00
P105E20 PDI 2020 chantiers d'insertion	500 000,00	0,00	500 000,00	160 742,50	241 114,25	98 143,25	0,00
P105E21 PDI 2021 chantiers d'insertion	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	198 143,75	301 856,25	0,00
P140E20 Plan de prévention sites téléphonie mobile 2019-2023	50 000,00	-35 010,50	14 989,50	14 989,50	0,00	0,00	0,00
P020E04 Projet E-Meuse Santé fonctionnement	600 000,00	0,00	600 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	420 000,00
P051E14 formation obligatoire des assistants maternels 2016-2018	180 000,00	-53 380,00	126 620,00	126 620,00	0,00	0,00	0,00
P085E35 mission de valorisation agricole des déchets d'épuration	12 000,00	-2 150,00	9 850,00	9 850,00	0,00	0,00	0,00
P085E32 mission valorisation déchets 2014	12 000,00	-1 100,00	10 900,00	10 900,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/06/2021 à 13h12
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_10-DE
Affiché le 03/06/2021 - Certifié exécutoire le 03/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	**N° I - 10**
OBJET : **Budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget principal**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

N'a pas participé au vote :
Mme Yvette ROSSIGNEUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2331-1 et L.3332-1(a),

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-9 du 18 décembre 2020 adoptant le budget primitif 2021 du budget principal du Conseil départemental de la Haute-Marne,

Vu la délibération du Conseil départemental n°I-4 du 2 avril 2021 relative au vote de la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal du conseil départemental de la Haute-Marne,

Vu l'avis de la Ire commission émis en date du 10 mai 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président, et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Jean-Michel Rabiet, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 31 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

1) de voter le budget supplémentaire (DM2) de l'exercice 2021 du budget principal du Conseil départemental de la Haute-Marne conformément aux documents budgétaires réglementaires établis.

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

a. Les opérations en mouvements réels

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : + 482 216,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 016	651141//551	430 000,00 €	Revalorisation des salaires des personnels d'aides et de soins à domicile pour les personnes âgées
Chap. 016	651144//553	-159 200,00 €	Ajustement de la dotation versée à l'EHPAD de Manois
Total chapitre 016		**270 800,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 65	6511211//52	70 000,00 €	Revalorisation des salaires des personnels d'aides et de soins à domicile pour les personnes handicapées
Chap. 65	52412//51	64 000,00 €	Ajustement de la participation versée au lieu de vie « Le Colibri »
Chap.65	652416//58	30 000,00 €	Mise en place d'un service d'accompagnement et de suivi pour les contrats jeunes majeurs des MNA
Chap. 65	6574//538	34 289,00 €	Versement d'une participation à l'ADMR Haute-Marne pour la mise en place d'un service d'astreinte le week-end
Chap. 65	6574//58	13 127,00 €	Subvention de fonctionnement à l'AMF Téléthon
Total chapitre 65		**211 416,00 €**	

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DPB	Entretien parcs et jardins	61521//0202	011	-400 €
DPB	Intérêts moratoires et pénalités de retard sur marchés	6711//60	67	**400 €**

LES RECETTES : + 634 844,25 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 016	747811//550	**120 000,00 €**	Ajustement de la dotation CNSA APA

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 70	7088//221	**55 480,25 €**	Revente d'énergie photovoltaïque produite au collège Luis Ortiz à EDF

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 73	73811//01	**40 100,00 €**	Ajustement fraction de TVA

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 731	73112//01	-7 927,00 €	CVAE – ajustement des crédits inscrits
Chap. 731	73125//01	119 922,00 €	DCP – ajustement des crédits inscrits
Total chapitre 731		**111 995,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 74	7411//01	43 692,00 €	Part dotation forfaitaire DGF – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74121//01	49 428,00 €	Part dotation de fonctionnement minimale DGF – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74718//01	120 000,00 €	Recette de l'Etat – prise en charge d'une partie du coût de la revalorisation des salaires des personnels d'aides et de soins à domicile
Chap. 74	74832//01	2 233,00 €	DCRTP – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74833//01	2 927,00 €	Compensation CVAE – ajustement des crédits inscrits
Chap. 74	74835//01	88 989,00 €	Dotation compensation d'exonération de fiscalité – ajustement des crédits inscrits
Total chapitre 74		**307 269,00 €**	

Transferts de crédits de recettes à l'intérieur de la section de fonctionnement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DRH	Remboursement traitement administratif	70878//0201	70	-140 000 €
DRH	Remboursement sur charges et rémunérations par des organismes sociaux	6419//0201	013	140 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : + 2 023 214,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1328//01	**-1 650 000,00 €**	Ajustement des crédits relatifs au transfert des IRU à la SPL HMN

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 20	2031//621	30 000,00 €	Ajustement des crédits relatifs aux études et levés topographiques
Chap. 20	2031//91	46 000,00 €	Etudes projet de viabilisation et d'aménagement au parc aux daims
Chap. 20	2031//928	41 000,00 €	Ajustement des frais d'AMO préalables à la construction du nouvel abattoir de Chaumont
Total chapitre 20		**117 000,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 204	204162//928	400 000,00 €	Versement d'une subvention d'investissement au budget annexe de l'abattoir départemental
Chap. 204	204181//61	24 000,00 €	Versement d'une subvention au budget annexe du SDAT
Total chapitre 204		**424 000,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 21	2157//621	-753 000,00 €	Ajustement des crédits liés à la voirie départementale
Chap. 21	21841//221	300 000,00 €	Acquisition de mobiliers pour l'ensemble scolaire de Joinville et le collège La Noue
Chap. 21	21848//0202	30 000,00 €	Réajustement des crédits inscrits pour l'acquisition de photocopieurs
Chap. 21	21848//94	31 000,00 €	Acquisition de mobiliers pour l'aménagement de l'accueil – Mémorial Charles de Gaulle
Total chapitre 21		**-392 000,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 23	2312//91	400 000,00 €	Travaux d'aménagement du parc aux daims
Chap. 23	231311//0202	-70 000,00 €	Réhabilitation Villa Marleix – ajustement des crédits
Chap. 23	231312//28	-40 000,00 €	Ecole de voile de la Liez – ajustement des crédits
Chap. 23	231313//50	-50 000,00 €	Réhabilitation école Jean Moulin – ajustement des crédits
Chap. 23	231314//33	960 000,00 €	Ajustement des crédits de paiement pour la réhabilitation du chalet de la Mazerie et de l'école de voile de la Liez
Chap. 23	231318//11	212 214,00 €	Solde des travaux de rénovation des gendarmeries de Bologne, Chalindrey et Chevillon
Chap. 23	231318//621	-400 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits pour les travaux sur la voirie départementale
Chap. 23	23151//621	-302 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits pour les travaux sur la voirie départementale
Chap. 23	23152//621	30 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits pour les travaux sur la voirie départementale
Chap. 23	2317312//221	710 000,00 €	Construction et réhabilitation des collèges départementaux – ajustement des crédits
Total chapitre 20		**1 450 214,00 €**	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 26	261//01	**24 000,00 €**	Acquisition parts sociales SEM Mémorial Charles de Gaulle

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458135	458135//35	**-250 000,00 €**	Travaux de voirie sous mandat – Thonnance-les-Joinville

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458136	458136//36	**2 300 000,00 €**	Travaux pour le compte de tiers - CCBJC

LES RECETTES : + 263 537,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1318//621	**113 537,00 €**	Solde subvention GIP – points de séparation des réseaux HMN/FTTH

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458235	458235//35	**-250 000,00 €**	Travaux de voirie sous mandat – Thonnance-les-Joinville

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458236	458236//36	**400 000,00 €**	Recettes pour travaux pour le compte de tiers - CCBJC

b. Les opérations en mouvements d'ordre

Ajustement du montant de la dotation aux amortissements :

Dépenses de fonctionnement (042)	+ 500 000,00 €
Recettes d'investissement (040)	+ 500 000,00 €

2) de prendre les dispositions particulières suivantes liées à l'intégration du résultat 2020 au sein du budget principal et à l'équilibre de la présente décision budgétaire modificative :

- report en dépenses de la section d'investissement du solde d'exécution déficitaire sur la ligne codifiée D001 pour 24 621 153,53 € ;

- inscription d'un crédit en recettes d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés en couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement) pour 24 621 153,53 € ;

- report en recettes de la section de fonctionnement du solde résiduel de l'excédent de fonctionnement sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour 1 607 048,75 € contribuant à l'augmentation de l'autofinancement ;

3) d'ajuster le niveau d'autofinancement par opérations d'ordre budgétaire pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessous et d'inscrire les crédits (sans exécution) correspondants :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Virement à la section d'investissement (chap. 023)	+ 1 259 677,00 €	
Virement de la section de fonctionnement (chap. 021)		+ 1 259 677,00 €

4) de prendre les décisions suivantes :

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 13 127 €** à l'association AFM Téléthon pour le service régional d'accompagnement des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Haute-Marne ;
- **de verser une subvention d'investissement d'un montant maximum de 24 000 €** au budget annexe du SDAT ;
- **de verser une subvention d'investissement d'un montant maximum de 400 000 €** au budget annexe de l'abattoir départemental pour prendre en charge les études préalables à la construction de cet équipement. Le versement de cette subvention interviendra au vu d'un bilan financier des frais d'études payés sur l'exercice 2021 ;
- **d'approuver** les termes de la convention bilatérale de cession des parts de la banque des territoires auprès de la SEM du Mémorial Charles de Gaulle à intervenir entre la Banque des territoires et le conseil départemental, ci-jointe, et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer ;
- **de souscrire 24 actions d'une valeur nominale de 1 000 € (soit 24 000 €)** au capital de la Société d'Economie Mixte du Mémorial Charles de Gaulle conformément à la convention ce cession avec la Banque des Territoires ;

- **d'approuver** les termes de l'avenant de prolongation de la convention de mutualisation à intervenir avec le SDIS 52, ci-jointe, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer ;
- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 62 500 €** à SOLIHA 52 pour soutenir les actions de l'association et **d'approuver** les termes de la convention à intervenir entre SOLIHA 52 et le Conseil départemental, ci-jointe, et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer. Ces crédits ont déjà fait l'objet d'un vote lors du budget primitif 2021 ;
- **d'attribuer une subvention d'investissement de 36 528 €** au PETR de Langres pour l'acquisition et l'aménagement de son siège social. Le PETR du Pays de Langres souhaite acquérir et aménager son siège social afin d'y rassembler l'équipe technique. Ce bâtiment situé à la citadelle à Langres deviendra un lieu de rencontre pour les élus et les acteurs locaux. L'opération est estimée à 182 640 € HT. Le Département est sollicité à hauteur de 36 528 €, soit 20%. Ces crédits ont déjà fait l'objet d'un vote lors du budget primitif 2021 ;
- **d'attribuer une subvention d'investissement de 10 000 €** à la Commune de Silvarouvres dans le cadre du financement de l'étude relative à la réhabilitation d'un pont situé à l'entrée du village et de verser à la Commune de Silvarouvres une avance 50 % sur présentation des ordres de service. La commune de Silvarouvres souhaite réhabiliter un pont situé à l'entrée du village, situé sous la seule voie d'accès au bourg de la commune. Il convient de préciser que la commune ne dispose pas d'accès direct par le réseau routier départemental (RD 396). La commune ne peut engager les travaux, celle-ci étant placée sous surveillance par les services de l'État. Il est proposé que le Département prenne en charge intégralement cette opération, à condition que la Préfecture autorise le déplafonnement des subventions publiques, ce qu'elle a fait par courrier adressé à la commune le 5 mars 2021. La commune est accompagnée sur ce projet par la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire. Dans un premier temps, le Département est sollicité pour prendre en charge l'intégralité des frais d'études, soit 10 000 €. Cette aide serait exceptionnelle et ne pourrait concerner que les cinq communes non desservies pour une route départementale, Silvarouvres en faisant partie. Ces crédits ont déjà fait l'objet d'un vote lors du budget primitif 2021.
- **d'augmenter** la délégation de pouvoir accordée à Monsieur le Président du conseil départemental en arrêtant à la somme de 15 000 000 € le montant maximum autorisé pour souscrire des contrats de ligne de trésorerie ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prolonger d'une année toutes les conventions où des subventions ont fait l'objet d'une décision d'attribution, notamment dans le cadre des aides aux communes;
- **d'accorder** à l'entreprise Renard une remise de pénalités sur marchés d'un montant de 16 607,50 €. Cette remise a déjà fait l'objet d'un accord de principe sur un montant qui restait à définir précisément, lors du vote de la décision modificative n°1 de l'année 2021 du budget principal ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à acheter des « chèques culture » dans le cadre d'actions ou d'évènements qui concourent à la politique culturelle du Département et au développement et de donner pouvoir à Monsieur le Président du conseil départemental de pouvoir remettre ses chèques culture aux bénéficiaires par l'intermédiaire du régisseur de la médiathèque départementale ;
- **de voter** le budget supplémentaire 2021 selon les modifications qui vous ont été proposées et **de reprendre** les résultats de l'exercice 2020 conformément au rapport général d'affectation des résultats.

SYNTHESE BS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	-400,00 €	Charges à caractère général
Chapitre 016	270 800,00 €	Allocation personnalisée d'autonomie
Chapitre 023	1 259 677,00 €	Virement à la section d'investissement
Chapitre 042	500 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 65	211 416,00 €	Autres charges de gestion courante
Chapitre 67	400,00 €	Charges exceptionnelles
Total :	**2 241 893,00 €**	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire R002	1 607 048,75 €	Résultat de fonctionnement 2020 reporté
Chapitre 013	140 000,00 €	Atténuations de charges
Chapitre 016	120 000,00 €	Allocation personnalisée d'autonomie
Chapitre 70	-84 519,75 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
Chapitre 73	40 100,00 €	Impôts et taxes
Chapitre 731	111 995,000 €	Impositions directes
Chapitre 74	307 269,00 €	Dotations, subventions et participations
Total :	**2 241 893,00 €**	

SYNTHESE BS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire D001	24 621 153,53 €	Report du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement issu de la clôture des comptes 2020
Chapitre 13	-1 650 000,00 €	Subventions d'investissement
Chapitre 20	117 000,00 €	Immobilisations incorporelles
Chapitre 204	424 000,00 €	Subventions d'équipement versées
Chapitre 21	-392 000,00 €	Immobilisations corporelles
Chapitre 23	1 450 214,00 €	Immobilisations en cours
Chapitre 26	24 000,00 €	Participations et créances rattachées à des participations
Compte 458135	-250 000,00 €	Dépenses pour opérations sous mandat – Thonnance les Joinville
Compte 458136	2 300 000,00 €	Dépenses pour compte de tiers - CCBJC
Total :	**26 644 367,53 €**	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 021	1 259 677,00 €	Virement de la section de fonctionnement
Chapitre 040	500 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 10	24 621 153,53 €	Couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte 1068)
Chapitre 13	113 537,00 €	Subventions d'investissement

Compte 458235	-250 000,00 €	Recettes pour opérations d'investissement sous mandat – Thonnance les Joinville
Compte 458236	400 000,00 €	Recettes pour compte de tiers - CCBJC
Total :	**26 644 367,53 €**	

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/06/2021 à 13h12
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_10-DE
Affiché le 03/06/2021 - Certifié exécutoire le 03/06/2021

Avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la création de services mutualisés entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Marne et le Conseil départemental de la Haute-Marne

Entre :

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Marne, représenté par le Président du conseil d'administration, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du 25 mai 2021,

et

Le Département de la Haute-Marne, représenté par son Président, dûment habilité par délibération du Conseil départemental en date du 28 mai 2021,

Vu la convention de partenariat relative à la création de services mutualisés entre le SDIS de la Haute-Marne et le Conseil départemental de la Haute-Marne du 20 juillet 2018,
Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Marne du 25 mai 2021,
Vu la délibération du Conseil départemental de la Haute-Marne du 28 mai 2021,
Considérant que la convention de partenariat relative à la création de services mutualisés arrive à échéance le 20 juillet 2021,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En 2015, en application d'une volonté forte et ancienne de mutualiser leurs services supports respectifs, le SDIS et le Département de la Haute-Marne ont décidé de mettre en place par une convention de partenariat relative à la création de services mutualisés. Ce partenariat repose sur la volonté première de dégager des économies de fonctionnement, mais constitue également une opportunité pour chaque institution de disposer de l'expertise de son partenaire dans des domaines essentiels.

Le partenariat a été reconduit en 2018, par une nouvelle convention, avec l'objectif d'entamer des discussions sur les évolutions possibles du périmètre de mutualisation, sur la base d'une évaluation de la pertinence, du fonctionnement et de l'efficience des services mutualisés mis en place, et également au regard des nouveaux enjeux et besoins de rationalisation auxquels font face le SDIS et le Département.

La convention actuelle, signée pour trois ans, arrive à échéance le 20 juillet 2021. Le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis au SDIS et au Département de mener en 2020 et début 2021 le retour d'expérience précité. Pour effectuer cette nécessaire évaluation et prospecter de nouveaux champs de mutualisation possibles, qui constitueront les bases de la future convention de partenariat, il est convenu entre les parties de prolonger par avenant la validité de la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 1er :

L'article 8 « durée de la convention » de la convention de partenariat du 20 juillet 2018 est modifié comme suit :

« La présente convention prend effet à compter de sa signature par la dernière des deux parties. Elle prendra fin le 31 décembre 2022. »

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention de partenariat relative à la création de services mutualisés entre le SDIS de la Haute-Marne et le Conseil départemental de la Haute-Marne du 20 juillet 2018 sont inchangées et demeurent valables.

Article 3 :

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa signature.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires, le

Pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Marne Le Président	Pour le Conseil départemental de la Haute-Marne Le Président
André NOIROT	Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/06/2021 à 13h12
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_10-DE
Affiché le 03/06/2021 - Certifié exécutoire le 03/06/2021

SEM D'EXPLOITATION DU MEMORIAL CHARLES-DE-GAULLE

CESSION D'ACTIONS

ENTRE

LA CAISSE DES DEPOTS
Le Cédant

D'UNE PART

ET

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE
Le Cessionnaire

D'AUTRE PART

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **La Caisse des dépôts et consignations,** établissement spécial, créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L518-2 et suivants du Code monétaire et financier, dont le siège est situé 56, rue de Lille 75007 Paris
  Représentée par M. Patrick FRANCOIS, en sa qualité de Directeur régional, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé le « **Cédant** »,
D'une part

ET

- **Le Conseil départemental de la Haute-Marne**
  sis 1 Rue du Commandant Hugueny, 52000 Chaumont,
  Représentée par M. Nicolas LACROIX en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée le « **Cessionnaire** »,
D'autre part

Ci-après dénommées conjointement les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

Le Cédant détient 4 actions de la société d'exploitation du Mémorial Charles-de-Gaulle, Société anonyme au capital de six cent mille euros (600.000), ayant son siège social à Colombey-les-deux-Eglises, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chaumont, sous le numéro 505.284.455, (ci-après la « Société »).

Le Cédant s'est rapproché du Cessionnaire dans le but de lui proposer de lui racheter les 4 actions qu'il détient dans la Société.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - CESSION D'ACTIONS

Par les présentes (le « Contrat »), le Cédant, cède et transporte au Cessionnaire, qui l'accepte, la pleine propriété des 4 (quatre) actions lui appartenant de la société SEM D'EXPLOITATION DU MEMORIAL CHARLES-DE-GAULLE (ci-après les « **Actions Cédées** »).

La cession des Actions Cédées est acceptée par les Parties aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière, c'est à dire au moyen du transfert sur le registre des mouvements de titres de la Société, sur production d'un ordre de mouvement visé ci-après.

Le Cédant a remis ce jour, au Cessionnaire qui le reconnaît, l'ordre de mouvement se rapportant au transfert des Actions Cédées au profit du Cessionnaire, en vue de la constatation par la Société de la cession des Actions Cédées et du virement de celles-ci au compte du Cessionnaire.

La cession des Actions Cédées se fait sans autres garanties que celles listées à l'Article 5 des Présentes, le cessionnaire ayant une parfaite connaissance de l'actif et du passif de la Société.

ARTICLE 2 - PROPRIETE – JOUISSANCE – DATE D'EFFET

Le Cessionnaire est propriétaire des Actions Cédées et en a la jouissance à compter de ce jour.

Le Cessionnaire est donc subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux Actions Cédées.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution relativement aux Actions Cédées à compter de cette date, en ce compris ceux qui pourraient être décidés et mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui sont acquis à l'Acquéreur.

ARTICLE 3 - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de cession des 4 Actions Cédées au Cessionnaire s'élève à vingt-quatre mille euros (24.000 €) (ci-après le « **Prix des Actions Cédées** »), soit un prix d'environ six mille euros (6 000 €) par Action Cédée.

Le Prix des Actions Cédées est payé comptant à la date de ce jour, par virement bancaire sur le compte du Cédant.

Le Cessionnaire supportera seul l'intégralité des droits d'enregistrement en rapport avec la cession, dont il assumera également seul la charge et le respect des formalités d'enregistrement. En outre, le Cessionnaire communiquera au Cédant dans un délai d'un mois à compter de la date des présentes une copie du présent acte ou du formulaire Cerfa 2759 portant mention de l'enregistrement.

ARTICLE 4 – AGREMENT DE LA CESSION D'ACTIONS

L'article 12.4 des statuts (Transmission des actions) dispose que sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de bien entre époux ou de cession soit au conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant du titulaire, ou encore à un autre actionnaire, la cession des actions à un tiers, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration, suivant la procédure prévue par les articles L 228-24 du code de commerce. Par conséquent, la cession des titres du Cédant au Cessionnaire, co-actionnaire de la SEM D'EXPLOITATION DU MEMORIAL CHARLES-DE-GAULLE, est une cession libre qui ne sera pas soumise à la procédure d'agrément.

ARTICLE 5 – ORIGINE DE PROPRIETE

Les Actions Cédées appartiennent à la Caisse des Dépôts et Consignations depuis le 19/08/2009.

ARTICLE 6 : DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

1. Les Parties déclarent, chacune en ce qui la concerne avoir la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites.

2. Le Cédant déclare :

- qu'il n'existe de son chef aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des Actions Cédées, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;

- que les Actions Cédées sont libres de tout gage ou nantissement conventionnel ou judiciaire ou de toute promesse de gage ou de nantissement ;

3. Le Cessionnaire déclare :

- que l'exécution et la réalisation de ses obligations au titre des présentes et au titre de tout document qu'il doit conclure conformément aux présentes, ont été dûment et légalement autorisées par son assemblée délibérante et qu'aucune autre autorisation ou décision de la part du Cessionnaire n'est nécessaire pour autoriser la signature du Contrat ou la réalisation de la transaction envisagée au titre des présentes ;

- que la signature et la réalisation de ses obligations au titre du Contrat et de tout autre document devant être conclu par lui au titre des présentes ne contrediront ou ne violeront aucune disposition des règles qui la régissent, ni aucune disposition législative ou règlementaire ;

- que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la Société ;

- que les obligations au titre des présentes et au titre de tout document devant être conclu conformément au Contrat sont légales, valides et opposables à son encontre,

ARTICLE 7 – DROITS D'ENREGISTREMENT

Pour les besoins d'enregistrement de la présente cession, il est précisé :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,

- que la Société dont les actions sont présentement cédées n'est pas à prépondérance immobilière et est soumise à l'impôt sur les sociétés,

- que le nombre total des actions de la Société est de 100 actions

- qu'en conséquence, les droits d'enregistrement de droits sociaux sont dus au taux de 0,10%, soit un montant de vingt-quatre (24) euros, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

ARTICLE 8 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Lu et approuvé par les parties qui affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ARTICLE 9 – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire, qui s'y oblige.

Chacune des Parties conservera la charge du coût des conseils auxquels elle aura fait appel dans le cadre des présentes.

ARTICLE 10 – DIVERS

10.1 Modifications

Le Contrat, en ce compris son préambule, ses avenants éventuels et leurs annexes sauf stipulation contraire, constitue un ensemble indissociable dont aucun terme ni stipulation ne pourra être modifié de quelque manière que ce soit, sauf par voie d'avenant écrit signé par toutes les Parties.

10.2 Intégralité

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord des Parties en relation avec son objet. Il remplace tout accord ou document antérieur, écrit ou verbal, de quelque nature que ce soit en relation avec son objet.

10.3 Changement de circonstances

Il est expressément convenu et accepté par les Parties que si les circonstances changent dans une telle mesure que les effets économiques, commerciaux et autres découlant du Contrat sont substantiellement différents de ce qui était attendu ou prévisible à la date des présentes, un tel changement, nonobstant le fait qu'il soit substantiel ou imprévisible, ne donnera pas le droit à l'une quelconque des Parties de révoquer, réduire, contester ou considérer nuls les droits que l'autre Partie tient du Contrat, selon le cas. En conséquence, les Parties renoncent expressément par avance à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil.

10.4 Consentement éclairé des Parties

Chacune des Parties reconnaît que les stipulations du présent Contrat résultent de la négociation des Parties, et en conséquence renonce au bénéfice de tout droit au titre de l'article 1171 du Code civil.

ARTICLE 11 – ANNONCES

Toute annonce, communication ou diffusion d'informations en rapport avec l'existence ou le contenu du présent Contrat ne pourra être effectuée par l'une quelconque des Parties qu'après avoir obtenu l'accord préalable écrit de l'autre Partie.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE

Le présent Contrat sera régi par le droit français.

Fait à Chaumont, le

En cinq (5) exemplaires

LE CEDANT **La Caisse des dépôts et consignations *** Représentée par M. Patrick FRANCOIS	LE CESSIONNAIRE **Le Conseil départemental de la Haute-Marne**** Représenté par M. Nicolas LACROIX

** Faire précéder la signature de la mention « BON POUR CESSION DE 4 ACTIONS »*
*** Faire précéder la signature de la mention « BON POUR ACQUISITION DE 4 ACTIONS »*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/06/2021 à 13h12
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-I_10-DE
Affiché le 03/06/2021 - Certifié exécutoire le 03/06/2021

CONVENTION FINANCIERE 2021

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Département de la Haute Marne,
représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Nicolas LACROIX,
dûment habilité à cet effet par délibération de l'assemblée délibérante du 28 mai 2021,

désigné ci-après par « le Département »,

d'une part,

ET :

Habitat et Développement – SOLIHA 52,
association régie par la loi du 1er juillet 1901,
représentée par sa Présidente, Madame Yvette ROSSIGNEUX,

désignée ci-après par « l'association »,

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par l'association "Habitat et Développement" pour l'année 2021,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre pour l'année 2021.

ARTICLE 2 : ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

L'association réalise des actions d'information et de conseil, d'assistance administrative, technique ou financière, et d'études, tant auprès des particuliers que des collectivités, afin de promouvoir l'aménagement et le développement de l'habitat et du cadre de vie.

ARTICLE 3 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 - Afin de soutenir les actions de l'association, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, le Département s'engage à verser à l'association une participation annuelle sur ses dépenses de fonctionnement.

3.2 - Pour les activités se déroulant au cours de l'année 2021, la participation du Département sera au maximum de 62 500 € et sera évaluée en fonction de son programme d'actions détaillé et du résultat d'exploitation n-1.

3.3 – Ce montant inclut les financements qui seraient éventuellement apportées par le Département sur des actions complémentaires réalisées par l'association sur d'autres champs de la politique départementale, notamment dans le cadre de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Ces éventuelles modifications financières seront actées par un avenant financier.

3.4 - La participation financière du Département sera versée de la manière suivante :

- un acompte de 50 % à la signature de cette convention,

- le solde , sur présentation du rapport d'activités, du compte de résultat, du bilan financier retraçant la réalisation du budget de l'exercice et en fonction du résultat d'exploitation.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle le soutien apporté par le Département.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE

5.1 - Contrôle des actions

L'association rendra compte régulièrement au département de ses actions au titre de la présente convention.

L'association transmettra notamment chaque année au Département, au plus tard le 1er juin, un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année n-1.

5.2 - Contrôle financier

Au plus tard, le 1er juillet de chaque année, l'association transmettra au Département, après leurs approbations, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexes) certifiés par un commissaire aux comptes.

L'association présentera un état financier retraçant la réalisation du budget relatif aux activités subventionnées tel que mentionné à l'article 3.3. Ce document qui devra être produit au plus tard cinq mois après la clôture de l'exercice devra décrire les méthodes d'affectation retenues et notamment justifier les clefs de répartition des charges.

Les comptes de l'association sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre. Dans le cas où l'exercice comptable de l'association ne coïnciderait pas avec l'année civile, l'association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement n°99.01 du 16 février 1999 de l'Autorité des normes comptables et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par le Département et les autres partenaires de l'association seront valorisées.

La demande de subvention annuelle de fonctionnement sera adressée au Département au plus tard le 1er octobre de l'année n-1. Cette demande devra obligatoirement être accompagnée :

- du programme détaillé des actions pour l'année à venir, complété par une note de présentation,

- d'un budget prévisionnel détaillé de l'association établi au titre de l'exercice à venir, dans lequel devront figurer notamment les financements et les subventions attendus auprès de tout organisme ou partenaire.

5.3 - Contrôle exercé par le Département

L'association s'engage à faciliter le contrôle par le Département, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

À cet effet, la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire est plus particulièrement chargée du contrôle de l'association. Cependant, le Département pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile.

Sur simple demande du Département, l'association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles. Dans ce cadre, l'association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'association devra informer le Département des modifications intervenues dans les statuts.

5.4 - Paraphe du Président de l'association

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels etc.) transmis au Département devra être revêtu du paraphe du Président, représentant légal de l'association.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

L'association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée.

ARTICLE 7 : **PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an prenant effet dès sa notification et arrivant à expiration le 31 décembre 2021.

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant dûment signé entre les parties.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'association des ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, le Département pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des sommes versées par le Département.

<u>ARTICLE 9</u> : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une solution amiable au litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne qui sera alors seul compétent à en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux, à ,
Le

La Présidente de l'association « Habitat et Développement – SOLIHA 52	Le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne
Yvette ROSSIGNEUX	**Nicolas LACROIX**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/06/2021 à 14h40
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-V_1_1-DE
Affiché le 18/06/2021 - Certifié exécutoire le 18/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire	**N° V - 1**
OBJET : **Bilan d'activité du Laboratoire Départemental d'Analyse pour l'année 2020 et budget supplémentaire 2021**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable rendu par la Ve commission lors de sa réunion du 30 avril 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Laurent Gouverneur, rapporteur au nom de la Ve commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- **de reporter** dans le budget supplémentaire 2021 du laboratoire départemental d'analyse, conformément au rapport général d'affectation des résultats :
    - 2 367,00 € sur la ligne budgétaire D001 au titre du solde déficitaire d'exécution 2020,

- 2 367,00 € en recette d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés en couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement),

- 137 016,16 € sur la ligne budgétaire R002 constituant le solde résiduel du résultat de fonctionnement de l'année 2020.

- **d'inscrire** 8 000 € de crédits de paiement supplémentaires en dépenses de fonctionnement (chap. 67);

- **d'inscrire** 129 016,16 € de crédits de paiement supplémentaires en dépenses d'investissement (chap. 21);

- **d'ajuster** le montant de l'autofinancement et d'inscrire les crédits correspondants :

  - en dépenses de fonctionnement : + 133 765,16 € (chap. 023)
  - en recettes d'investissement : + 133 765,16 € (chap. 021)

- **d'ajuster** le montant des dotations aux amortissements et d'inscrire les crédits correspondants :
  - en dépenses de fonctionnement : + 1000 € (chap. 042)
  - en recettes d'investissement : + 1 000 € (chap. 040)

- **d'inscrire** les crédits de paiement correspondants à la quote-part des subventions transférées au résultat comme suit :
  - en recettes de fonctionnement : + 5 749 € (chap. 042)
  - en dépenses d'investissement : + 5 749 € (chap. 040)

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-V_2-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire	**N° V - 2**
OBJET : **Bilan d'activité 2020 du Service Départemental d'Assistance Technique, approbation des contributions 2022 pour l'adhésion des collectivités haut-marnaises et budget supplémentaire 2021**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3232-1 à L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4,

Vu le code général des impôts et notamment son article 256B, portant sur l'obligation fiscale des collectivités locales pour leurs activités relevant du domaine concurrentiel,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau,

Vu la délibération du conseil général n°II-11 des 16 et 17 décembre 1999 décidant de la création d'un service d'assistance technique à l'environnement au sein du département de la Haute-Marne,

Vu la délibération du conseil général n°II-3 du 11 décembre 2008 décidant de la nouvelle organisation du service d'assistance technique à l'environnement,

Vu la délibération du conseil général n°II-1 du 27 mars 2009 approuvant les termes du modèle de convention à intervenir avec les collectivités locales pour l'assistance technique départementale,

Vu la délibération du conseil général n°II-3 du 27 juin 2014 décidant de la création du service d'assistance technique de la voirie et approuvant le modèle de convention à intervenir avec les collectivités,

Vu l'avis favorable rendu par la Ve commission lors de sa réunion du 30 avril 2021,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Fischer-Patriat, rapporteure au nom de la Ve commission,

Considérant que les collectivités adhérentes à l'assistance technique départementale doivent être informées des futurs tarifs applicables en 2022 avant le 30 septembre 2021 (délai de reconduction des conventions en cours),

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- **d'approuver** le montant des contributions des collectivités pour l'année 2022 figurant dans le tableau ci-dessous pour les différentes missions assurées par le SATE (assainissement, eau potable et milieux aquatiques), en distinguant celles qui sont éligibles des autres, au sens du décret n°2019-589 du 14 juin 2019,
- **d'approuver** le montant des contributions des collectivités pour l'année 2022 figurant dans le tableau ci-dessous en ce qui concerne l'assistance technique départementale dans le domaine de la voirie et l'aménagement du territoire, en distinguant celles qui sont éligibles des autres, au sens du décret n°2019-589 du 14 juin 2019,

Domaines d'intervention	Collectivités éligibles	Collectivités non éligibles	
		Montant HT	Montant TTC
Assainissement	0,41 €	0,66 €	0,79 €
VAS pour les dispositifs d'assainissement > 2000 Eq hab	0,27 €	0,27 €	0,32 €
Eau potable	0,24 €	0,45 €	0,54 €
Gestion de l'eau potable des collectivités > 10 000 hab	0,09 €	0,11 €	0,13 €
Milieux aquatiques	0,10 €	0,19 €	0,23 €
Voirie et aménagement du territoire	0,75 €	0,75 €	0,90 €

- **de fixer** le seuil de recouvrement des contributions des collectivités à l'assistance technique départementale à 50 €,
- **d'approuver** les prestations et leurs tarifs proposés dans le cadre de l'offre départementale d'ingénierie territoriale (ODIT), tels qu'annexés à la présente délibération,

- **de constater** qu'aucun report de résultat sur l'exercice 2021 n'est à effectuer, les résultats 2020 cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement étant nuls,

- **de procéder** aux ajustements budgétaires suivants :

  - d'ajuster à la baisse de 2 500 € en dépenses de fonctionnement les crédits de paiement sur le chapitre 011

  - d'inscrire 1 500 € de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 67

  - d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement en dépenses d'investissement sur le chapitre 21

  - d'inscrire 24 000 € de crédits de paiement en recettes d'investissement sur le chapitre 13

- **d'ajuster** le montant de la dotation aux amortissements 2021 et d'inscrire les crédits correspondants :

  - en dépenses de fonctionnement : + 1 000 € (chap. 042)

  - en recettes d'investissement : + 1 000 € (chap. 040)

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-V_2-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

Référence	Libellé de la prestation	unité	prix HT	prix TTC
1	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pour le diagnostic d'assainissement et le plan de zonage pour les communes supérieures à 200 habitants	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €
2	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pour le diagnostic d'assainissement et le plan de zonage pour les communes inférieures à 200 habitants	forfait	1 268,34 €	1 522,00 €
3	Assistance pour le recrutement d'un maître d'œuvre ou d'un bureau d'études (projets d'alimentation en eau potable, assainissement, aménagements de cours d'eau, voirie, etc)	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €
4	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour l'entretien de berges de cours d'eau (part fixe)	forfait	1 623,48 €	1 948,18 €
5	Assistance à maître d'ouvrage pour le suivi de la réalisation de travaux (projets d'alimentation en eau potable, assainissement, aménagements de cours d'eau, entretien des berges, voirie,etc)	prix pour une réunion de chantier	152,20 €	182,64 €
6	Assistance à maître d'ouvrage pour recruter un prestataire chargé de réaliser les contrôles ou/et les diagnostics des installations d'assainissement non collectif	forfait	761,00 €	913,20 €
7	Réalisation d'un contrôle réglementaire de conception et d'exécution d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC)	prix pour le contrôle d'un dispositif	177,57 €	213,08 €
8	Réalisation du diagnostic d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC) en cas de cession de l'immeuble	prix pour le contrôle d'un dispositif	177,57 €	213,08 €
9	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour la délimitation d'une Aire d'Alimentation de Captage pour une commune	forfait pour une commune	2 536,67 €	3 044,00 €
10	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour la délimitation d'une aire d'alimentation de captage pour un groupement de communes	forfait par AAC	1 522,00 €	1 826,40 €
11	Assistance pour le recrutement d'un consultant pour établir un contrat de délégation de service public (DSP) et suivi de la prestation	forfait	1 522,00 €	1 826,40 €
12	Réalisation d'un contrôle annuel de l'exécution d'un contrat de délégation de service public (DSP)	prix pour une 1/2 journée	177,57 €	213,08 €
13.1	Recherche de fuites au corrélateur acoustique et écoute au sol (demi-journée)	forfait	107,78 €	129,34 €
13.2	Recherche de fuites au corrélateur acoustique et écoute au sol (intervention inférieure ou égale à 2h00)	forfait	53,89 €	64,67 €
13.3	Recherche de fuites au corrélateur acoustique, écoute au sol et pré-localisation (demi-journée)	forfait	126,72 €	152,07 €
14	Pré-localisation de fuites à l'aide de pré-localisateurs (utilisation pendant 1 semaine)	forfait	104,85 €	125,82 €
15	Pré-localisation de fuites à l'aide de pré-localisateurs (prêt pour une semaine supplémentaire)	forfait	20,00 €	24,00 €
16	Contrôle par caméra vidéo de captages et de réseaux (eau ou	prix pour une première intervention	177,57 €	213,08 €

17	Contrôle par caméra vidéo de captages et de réseaux (eau ou assainissement)	prix pour une intervention complémentaire	88,78 €	106,54 €
18	Suivi administratif du marché attribué à l'issue d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	forfait	253,67 €	304,40 €
19	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'environnement complétée par des missions de VRD, aménagements urbains…	forfait	4 439,17 €	5 327,01 €
20	Consultation des entreprises pour des travaux d'entretien courant de la voirie	forfait	1 358,80 €	1 630,56 €
21	Relevé des vitesses	1 relevé des vitesses sur une semaine ou deux	235,00 €	282,00 €
22	Deuxième relevé des vitesses dans la même agglomération	deuxième relevé des vitesses, en parallèle	110,00 €	132,00 €
23	Mise à disposition d'un miroir de sécurité	forfait	195,00 €	234,00 €
24	Expérimentation de chicane - Mise à disposition de blocs de type K16 avec la signalisation temporaire sur une période d'un mois	forfait	300,00 €	360,00 €
25	Comptage manuel des mouvements des véhicules dans un carrefour sur une journée (7h30 -18h30) en semaine	forfait/1journée	450,00 €	540,00 €
26	Relevé des dégradations du réseau routier sur ½ journée - Relevé sur site sur une ½ journée (environ 1 000 m) avec élaboration d'un document de restitution	forfait / 1/2 journée	345,00 €	414,00 €
27	Aide pour l'établissement de dossiers administratifs (un devis est établi en fonction de la complexité du projet, du contexte environnemental, de la connaissance du site)	prix pour une journée d'intervention	270,81 €	324,97 €
28	Aide pour l'établissement d'actes administratifs	forfait	100,00 €	120,00 €
29	Etat des lieux des cours d'eaux principaux	forfait/ km	100,00 €	120,00 €
30	Etat des lieux de cours d'eau sur les affluents	forfait/km	30,00 €	36,00 €
31	réalisation de plans à partir du SIG 52	forfait par 1/2 journée	150,00 €	180,00 €
32	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser, pour le compte d'une commune ou communauté de communes, l'inventaire de la voirie communale dans un but de rationalisation de celles-ci par la voie d'enquêtes publiques dédiées.	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €

Descriptif desprestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
1 et 2	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire pour la réalisation de l'étude (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour désignation d'un maître d'œuvre ou d'un bureau d'études. Cette mission consiste à aider les collectivités à choisir un prestataire pour la conception et la réalisation de leur projet (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
4	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation des entreprises de travaux (phase de consultation des entreprises, ouverture des plis, analyse des offres, rédaction du rapport d'analyse des offres, présentation du rapport d'analyse des offres, assistance à la notification du marché de travaux) et le suivi des chantiers d'entretien des cours d'eau et de leurs berges dans la limite de 4 réunions de chantier (Au delà de 4 réunions chantier, après accord du maître d'ouvrage, celles-ci seront facturées à l'unité sur la base du forfait défini au point 5).
5	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des chantiers (participation à une réunion, assistance au suivi technique et financier du projet).
6	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire chargé de réaliser les contrôles ou/et les diagnostics des installations d'assainissement non collectif (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
7	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de contrôles réglementaires de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif.
8	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic des installations d'assainissement dans le cas de la vente d'un immeuble ou d'une habitation.
9	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire pour la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation d'un captage (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
10	Cette mission consiste à aider les structures intercommunales à désigner un prestataire pour la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation de plusieurs captages situés dans des communes différentes (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres. Le prix indiqué concerne un forfait pour un bassin versant.
11	Cette mission consiste à assister le maître d'ouvrage pour désigner un prestataire chargé d'une étude comparative des différents modes de gestion possibles du service public et, en fonction des conclusions de cette première étape, puis pour permettre la mise en œuvre du mode de gestion retenu (voire d'établir le contrat de délégation de service public).
12	Cette mission consiste à assurer un contrôle technique et financier de l'exécution du contrat de délégation du service public. En fonction du contenu du contrat de délégation de service public, de l'attente de la collectivité demandeuse, un devis sera proposé par le SATE pour préciser le temps envisagé pour la réalisation totale de la prestation.
13 à 15	Assistance d'un technicien et du matériel pour aider une collectivité à la localisation de fuites sur le réseau d'eau potable ;
16 & 17	Assistance d'un technicien et du matériel pour réaliser une inspection télévisée des captages, des réseaux eau potable et eaux usées permettant de visualiser l'état des canalisations, les obstacles à l'écoulement des eaux, etc…

Descriptif desprestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
18	Cette mission fait suite au recrutement d'un prestataire (maître d'œuvre ou bureau d'études) pour assister le maître d'ouvrage pour vérifier les demandes d'acomptes et établir les certificats de paiements.
19	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un programme de travaux (niveau étude de faisabilité) et désignation d'un maître d'œuvre dans les domaines de l'environnement complétée par des missions de VRD, d'aménagement urbain... Cette mission consiste à aider les collectivités à établir une étude de faisabilité de leur projet (aspects techniques et financiers) d'une part et à choisir d'autre part un prestataire pour la conception et la réalisation de leur projet (rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
20	Mission d'Assistance technique en vue de désigner une entreprise pour réaliser des travaux d'entretien de la voirie, La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) : rédaction du cahier des clauses techniques particulières et des pièces administratives du marché (règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières, acte d'engagement…) ; o le suivi technique et administratif de la consultation (réponse aux questions des candidats, visites sur site si nécessaire..) ; o l'analyse des offres, la mise au point du marché, l'assistance à la notification du marché, o un suivi de réalisation de chantier comprenant 4 réunions : une réunion zéro initialisant la phase de préparation, une réunion de piquetage, une réunion intermédiaire en phase d'exécution de travaux et enfin une réunion finale de travaux préalablement à la réception des travaux.
21	Relevé de vitesse en vue d'établir un diagnostic de sécurité La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o une rencontre sur site pour analyse de la section de voirie avec un représentant de la collectivité pour optimiser la pose du compteur ; o le déplacement des agents techniques et fixation du compteur à l'endroit défini lors de la rencontre ; o la mise à disposition du matériel sur la période définie (soit une ou deux semaines) ; o la dépose du compteur et l'extraction des données ; o l'analyse technique des résultats ;
22	Deuxième relevé des vitesses dans la même agglomération en vue d'établir un diagnostic de sécurité La mission, comprend les prestations suivantes : o la mise en place du compteur à un endroit étudié pour un deuxième relevé de vitesses, en complément du premier ; o la mise à disposition d'un deuxième compteur sur la période définie (soit une ou deux semaines) ; o la dépose du compteur et l'extraction des données ; La mission est prévue dans le cadre d'une même lettre de commande prévoyant deux relevés de vitesse concomitants
23	Mise à disposition d'un miroir La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o le nettoyage du miroir et la fixation des éléments d'attache ; o la fixation du miroir sur un support spécifique dans la commune ; o la mise à disposition du matériel sur la période définie (soit un mois environ) ; o la dépose du miroir
24	Mise à disposition de balises La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'analyse du site et la proposition d'un plan d'implantation selon la règlementation en vigueur ; o la préparation des plots en plastique de type K16 et de la signalisation temporaire ; o l'implantation des balises ; o le retrait des balises ; o l'analyse technique des résultats ;

Descriptif desprestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
25	Comptage manuel La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o l'analyse du site et la proposition du plan retenu pour comptabiliser les mouvements ; o le comptage effectué par un agent sur le lieu préconisé sur une période de 7h 30 à 18h30, une journée en semaine du lundi au vendredi ; o l'analyse technique des résultats ;
26	Relevé des dégradations du réseau routier La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes : o le relevé sur site par un agent des dégradations, sur une durée d'environ 4 h pour environ 1 000 ml, o l'analyse technique des résultats
27	Aide pour l'établissement de dossiers administratifs tels que le dossier de déclaration « loi sur l'eau » ; en fonction de la complexité du projet, du contexte environnemental, de la connaissance du site un devis est proposé au maitre d'ouvrage
28	Aide pour l'établissement d'actes administratifs pour la cession de propritété
29 et 30	Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau principaux et des affluents. Cette prestation concerne les cours d'eau pour lesquels aucun diagnostic n'a à ce jour été réalisé (zone blanche). Cette mission comprend : - les reconnaissances de terrain à pied sur le ou les bras principaux et de manière sommaire sur les affluents - l'établissement d'un rapport de diagnostic - l'établissement d'un rapport de propositions d'actions.
31	Edition de plans à partir des données de la collectivité hébergées sur le Système d'information géographique 52. Un devis est établi par le SDAT pour préciser le temps nécessaire à la réalisation de la prestation, en fonction de l'échelle et du format souhaités,
32	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser, pour le compte d'une commune ou communauté de communes, l'inventaire de la voirie communale dans un but de rationalisation de celles-ci par la voie d'enquêtes publiques dédiées : - pour les chemins ruraux : aliénation, création d'une nouvelle portion de chemin, élargissement n'excédant pas 2 mètres ou redressement) ; - pour les voies communales ou intercommunales : déclassement, création de voie, élargissement ou redressement, plans d'alignement et nivellement.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-V_3-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Réunion du 28 mai 2021**	
Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire	**N° V - 3**
OBJET : **Abattoir départemental - budget supplémentaire pour les études spécifiques, choix du mode gestion du service public et lancement de la procédure, création du budget annexe, assujetti à TVA, dédié aux opérations de construction et exploitation de l'abattoir**	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :
M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, Mme Astrid DI TULLIO, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Damien THIERIOT, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :
M. Nicolas CONVOLTE à Mme Laurence ROBERT-DEHAULT
M. Jean-Michel FEUILLET à M. Nicolas LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1, L.1411-4 et L.3241-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 260 B,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 décembre 2020 relatif au vote du budget primitif 2021,

Vu la convention de délégation de compétence relative à la réalisation et à la gestion d'un abattoir du 7 octobre 2020,

Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 30 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 22 avril 2021,

Vu les avis favorables émis par la Ve commission, le 30 avril 2021, et la Ire commission le 10 mai 2021, sur les ajustements budgétaires en lien avec les études spécifiques liées à la construction de l'abattoir, sur le choix du mode de gestion du service public de l'abattoir et sur la création d'un budget annexe assujetti à TVA pour les opérations de construction et exploitation de l'abattoir,

Vu le rapport établi en application de l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant les objectifs portés par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « Loi EGALIM »,

Considérant la politique portée par le Département en faveur de la promotion des circuits courts et/ou de proximité, ainsi que les besoins exprimés par les représentants haut-marnais de la profession agricole,

Considérant la vocation départementale de ce futur abattoir,

Considérant que le Département et la Haute-Marne et la Ville de Chaumont ont décidé de conclure une convention de délégation de compétence pour la réalisation et à la gestion d'un abattoir sur le territoire de la commune de Chaumont,

Considérant que l'assemblée départementale doit se prononcer sur le principe d'une délégation de service public comme mode de gestion de l'abattoir multi-espèces départemental,

Considérant que le rapport joint à la présente délibération expose les objectifs poursuivis par le Département et les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire ainsi que les caractéristiques principales du contrat,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- En ce qui concerne l'ajustement budgétaire de l'autorisation de programme relative au frais d'études spécifiques liées à la construction de l'abattoir et des crédits de paiement :

    - d'augmenter l'autorisation de programme du budget principal relative aux études spécifiques préalables à la construction de l'abattoir (P047E68) de 74 000 € pour la porter à 294 000 € et d'augmenter, pour l'année 2021, les crédits de paiement en matière d'investissement de 41 000 € pour les porter à 191 000 € (compte 2031//928) ;

- En ce qui concerne le choix du mode de gestion du service public de l'abattoir départemental :

- de prendre acte du rapport sur le choix du mode de gestion du service public de gestion de l'abattoir multi-espèces départemental, annexée à la présente délibération, établi en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
- d'approuver le principe du recours à la délégation de service public sous forme d'affermage comme mode de gestion pour assurer l'exploitation du service public de l'abattoir départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à engager toutes les démarches et prendre toutes les décisions utiles dans le cadre de la procédure de passation afférente.

- Enfin, en ce qui concerne la création du budget annexe dédié aux opérations de construction et exploitation de l'Abattoir départemental :

  - de créer un budget annexe pour la construction et l'exploitation de l'abattoir, géré selon la nomenclature M4 (SPIC), assujetti à la TVA,
  - de créer une autorisation de programme de 4 500 000 €, et d'inscrire, pour l'année 2021, 400 000 € de crédits de paiement en dépense d'investissement, d'une part, et d'inscrire en recette d'investissement une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe, d'un montant équivalent, d'autre part.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 28 mai 2021

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/06/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 052-225200013-20210528-V_3-DE
Affiché le 02/06/2021 - Certifié exécutoire le 02/06/2021

COGITE

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Bruno MOUNIER
Avocat à la Cour

Département de la Haute-Marne

Haute Marne le Département

RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DE L'ABATTOIR MULTI-ESPECES DEPARTEMENTAL A CHAUMONT

Mars 2021

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. INTRODUCTION 2

CHAPITRE 2. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC CONCERNE 3

2.1. Fonctionnalités de l'abattoir Multi-espèces Départemental 3
2.2. Le montage financier 4
2.3. La construction : procédure de conception-réalisation 4
2.4. Les autorisations administratives 4

CHAPITRE 3. PRESENTATION DES MODES DE GESTION ENVISAGEABLES POUR LE SERVICE PUBLIC 6

3.1. Les objectifs du service public 6
3.2. Les différents modes de gestion pour un service public 6
3.3. La gestion directe en régie 7
3.4. La concession de service public 10
3.5. Caractéristiques comparatives 13
3.6. Bilan sur les déterminants du choix du mode de gestion 15

CHAPITRE 4. ESTIMATIONS DES ORDRES DE GRANDEUR FINANCIERS DE LA CONCESSION 16

4.1. Les recettes du service 16
4.2. Les charges du service 18
4.2.1. Personnel 18
4.2.2. Consommables et services extérieurs 18
4.2.3. Impôts et taxes 19
4.2.4. Amortissement des biens propres 19
4.3. Évolution dans le temps 19
4.4. Synthèse : Équilibre d'exploitation 20

CHAPITRE 5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE CHOIX DU MODE DE GESTION 21

5.1. Choix du mode de gestion 21
5.1.1. Discussion 21
5.1.2. Choix de la concession de service public 21
5.2. Durée du contrat 24
5.3. Caractéristiques des prestations concédées 24

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Les installations actuelles de l'abattoir de Chaumont (Moulin Neuf), situées aux abords d'une zone commerciale ne permettent plus de garantir le respect des normes et règlements tant au niveau sanitaire qu'au niveau environnemental. Depuis 2016, une démarche est en cours pour la construction d'un nouvel outil. La maîtrise des délais est un élément important au vu de ce contexte.

La compétence de gestion des abattoirs publics revient à la commune.

Conformément aux articles L. 1111-8 et R.1111-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Chaumont a délégué cette compétence, pour une durée de 30 ans, (« études, réalisation et gestion d'un abattoir ») au Conseil Départemental (délibération communale du 6 Juillet 2020, et délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental le 26 Juin 2020). C'est donc le Département qui porte ce projet, qui est un élément majeur d'aménagement de territoire permettant la pérennisation et le développement des démarches de circuits courts.

Le volume d'activité retenu, 800 tonnes/an, pour une installation dimensionnée pour un maximum de 1500t/an, correspond aux volumes traités actuellement par l'abattoir de Chaumont. La clientèle est essentiellement constituée d'acteurs des circuits courts, bouchers détaillants et éleveurs en vente directe. La conception de l'abattoir devra permettre d'assurer le démarrage sur de petits volumes avec une équipe réduite. Au vu du dimensionnement de l'abattoir qui devrait pouvoir traiter un volume journalier maximum de 7,5 tonnes/j, l'obtention d'un arrêté d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sous la rubrique de la nomenclature n° 2210 « abattage d'animaux » (arrêté ministériel du 30 avril 2004) est nécessaire.

A ce titre, le Département a lancé un « marché pour la Conception-Réalisation de l'abattoir multi-espèces départemental de la Haute-Marne à Chaumont », dont le titulaire sera choisi avant l'été 2021, visant à la conception et à la construction d'un abattoir multi-espèces, et dont la réception doit intervenir dans le premier semestre 2023. Comme évoqué plus haut, cet équipement fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ; il est nécessaire à ce titre, au vu de l'article L181-27 du Code de l'environnement, que le Département puisse présenter des modalités d'établissement des capacités techniques et financières à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité.

Ainsi, le Département envisage de procéder à la désignation d'un Délégataire de Service Public pour l'exploitation de cet abattoir. Le présent rapport en détaille les motivations. En effet, avant de lancer une procédure pour désigner, le cas échéant, un délégataire, le Code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L1411-4, que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation de service public, en ayant préalablement étudié les différents modes de gestion du service.

Le présent rapport a pour objet de :

- Présenter les caractéristiques des prestations à assurer pour être en mesure de définir parmi les modes de gestion envisageables pour assurer l'exploitation de l'abattoir Départemental Muti-Espèces à Chaumont, le mode de gestion le plus approprié, à compter de la réception des travaux et de la mise en service de l'abattoir,
- Présenter les conséquences techniques et financières du choix retenu par le Département

CHAPITRE 2. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC CONCERNE

2.1. Fonctionnalités de l'abattoir Multi-espèces Départemental

La programmation du nouvel abattoir a été définie dans les documents établis pour la conception-réalisation de l'équipement :

- Abattage : capacité de l'ordre de 800 t/an pour un abattage sur 3 jours par semaine, avec une possibilité de traiter 1500 t/an pour un abattage sur 5 jours par semaine ;
    - Porcs : 80 porcs/semaine en moyenne (max 50/jour) : File adaptée aux petites séries ; file adaptée aux porcs noirs de race gasconne, porcs reproducteurs et porcelets
    - Gros bovins : 16 gros bovins/semaine en moyenne (max 12/jour) Installation frigorifique permettant la maturation des carcasses jusqu'à 3 semaines, Espace frigorifique suffisant pour stocker 10 jours d'abattage
    - Veaux : 10 veaux/semaine en moyenne (max 10/jour)
    - Ovins et des caprins : 38 têtes/semaine (max 30/jour) Attente en bouverie dans des loges paillées,
    - Chevaux (20/an)
    - Accès aménagé pour le traitement des animaux abattus en caisson, des animaux hors gabarit, et les abattages d'animaux accidentés/abattages d'urgence.
    - Abattage rituel possible seulement pour les ovins
- La découpe (dévertébrage, découpe et conditionnement polyvalent : piéçage, tranchage, portions individuelles, emballage sous vide, colisage)
- La transformation crue, avec un local adapté à la production de steaks hachés frais et une congélation et stockage en froid négatif sur une durée de 12j

L'installation devra permettre d'obtenir l'agrément BIO sur l'ensemble de la filière (abattage, découpe et transformation).

Une unité de traitement du gibier de chasse est envisagée en prestation supplémentaire éventuelle, et pourra faire l'objet de l'exploitation à venir si son installation est choisie par le Département. Il s'agit d'une unité indépendante, d'une capacité de 100 tonnes par an. Elle traiterait les sangliers, les chevreuils et les cerfs.

Il s'agit de créer un abattoir :

- respectueux du bien-être animal, comprenant une bouverie structure bois, des installations adaptées au déchargement des animaux (pente, éclairage, couverture…), et une ambiance visuelle et sonore calme jusqu'à l'étape de mise à mort (incluse)
- à faible consommation énergétique, disposant
    - d'un suivi permanent des consommations d'eau et d'énergie avec un relevé à la minute,
    - d'une production de froid utilisant le Propane ou toute autre fluide naturel de Potentiel de Réchauffement Global (PRG) inférieur à 10, équipée d'un désurchauffeur permettant la récupération d'énergie pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire
    - de moteurs IE3, de compresseurs à variation de vitesse et à haute et basse pressions flottantes
    - d'un prétraitement des eaux résiduaires urbaines performant comprenant a minima un dégrillage, tamisage et dégraissage. Le prétraitement devra être conçu pour

permettre la gestion des effluents pour une activité d'abattage maximale de 10 tonnes/jour. Les caractéristiques de rejet sont décrites dans le programme.

- d'équipements suffisants pour permettre l'optimisation de la gestion des sous-produits et dès que possible leur valorisation

2.2. Le montage financier

En application de la convention de délégation de compétence de la Ville de Chaumont au Département, afin d'accélérer la construction du nouvel abattoir et de permettre son exploitation par une société spécialisée, le Département a décidé de construire et financer l'investissement de l'ordre de 3,7 M€ dans une nouvelle infrastructure d'abattage en remplacement de l'abattoir actuel.

Un budget annexe est envisagé au titre de cette mission.

Le Département pourra envisager de confier cette installation à un exploitant privé spécialisé pour son exploitation, en contrepartie d'une redevance d'occupation.

2.3. La construction : procédure de conception-réalisation

Ainsi, le Département a délibéré pour le recours au contrat de Conception-Réalisation pour permettre de disposer d'un abattoir au 1er semestre 2023. Cette consultation présente le calendrier suivant :

- Il a été publié le 1er Décembre 2020.
- Les candidatures ont été remises au plus tard le 4 Janvier 2021.
- Le Dossier de Consultation a été remis aux candidats admis le 1er février 2021
- Le délai de remise des offres court jusqu'au 29 Mars 2021
- L'analyse des offres sera réalisée en avril, pour permettre d'éventuelles négociations en mai et la remise d'une offre finale mai 2021.
- L'attribution devrait avoir lieu juin 2021

Les candidats devront avoir produit, dans le cadre de leur offre (remise offre finale fin mai 2021), un Avant-Projet Sommaire. Sur cette base, grâce au marché notifié au groupement titulaire en Juin 2021, pourront être engagées les procédures de demande au cas par cas au sens des dispositions du Code de l'environnement, ainsi que les éventuelles procédures visant à la désignation d'un exploitant. Le titulaire du marché devra produire un avant-projet détaillé (été 2021), qui permettra de réaliser la demande d'autorisation « ICPE ».

2.4. Les autorisations administratives

Ce projet concernant une ICPE est soumis à un examen au cas par cas (3ème colonne du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement – a) Autres Installées Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation), et le dossier de demande devrait être déposé en ligne mi-août 2021, sur le site de l'Autorité Environnementale (DREAL), pour examen et avis, avec un délai maximum de 35 jours, soit au plus tard fin septembre 2021.

Le dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE est à déposer en application des articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement.

Il serait déposé par le Département (pétitionnaire), l'autorisation d'exploitation serait obtenue au nom du Département, puis transférée à l'exploitant une fois celui-ci sélectionné.

Il est envisagé de déposer le dossier fin octobre 2021 sur la base de l'avant-projet détaillé remis par le titulaire du contrat de conception-réalisation. Son instruction envisagée est de 9 mois, pour un arrêté préfectoral d'autorisation obtenu début Juillet 2022.

Dans le même temps, sur la base des documents de projet (PRO), le dossier de permis de construire devrait être déposé en parallèle fin 2021 pour permettre son instruction (y compris avis de l'architecte des bâtiments de France) puis sa délivrance en Juillet 2022.

CHAPITRE 3. PRESENTATION DES MODES DE GESTION ENVISAGEABLES POUR LE SERVICE PUBLIC

3.1. Les objectifs du service public

Le service public concerné vise à permettre à la filière élevage de trouver un prestataire local pour l'abattage et la découpe, leur permettant ainsi de développer des circuits courts et des débouchés économiques sur le territoire. Le service public doit ainsi permettre de s'adapter aux contraintes des producteurs d'animaux, pour en assurer la transformation, dans le respect de l'ensemble des principes liés à la bientraitance animale. La filière doit notamment permettre une traçabilité complète et des garanties sanitaires, ainsi que la possibilité d'un agrément « bio » des viandes issues de l'abattoir. Il s'agit également de garantir un égal accès à tous les usagers.

L'exploitant doit, aux termes de la loi (notamment art. L-181-27 du Code de l'Environnement), présenter les garanties techniques et financières nécessaires pour l'autorisation préfectorale de l'installation (ICPE).

3.2. Les différents modes de gestion pour un service public

Le service public est librement organisé par la collectivité en vertu du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.
Les collectivités territoriales peuvent alors décider :

- soit de gérer directement le service ;
- soit d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une concession ou délégation de service public.

Une variante de ce dernier mode consiste à déléguer la gestion d'un service public à une structure mixte composée de capitaux privés et de capitaux publics.

Chacun des modes de gestion est présenté ci-après :

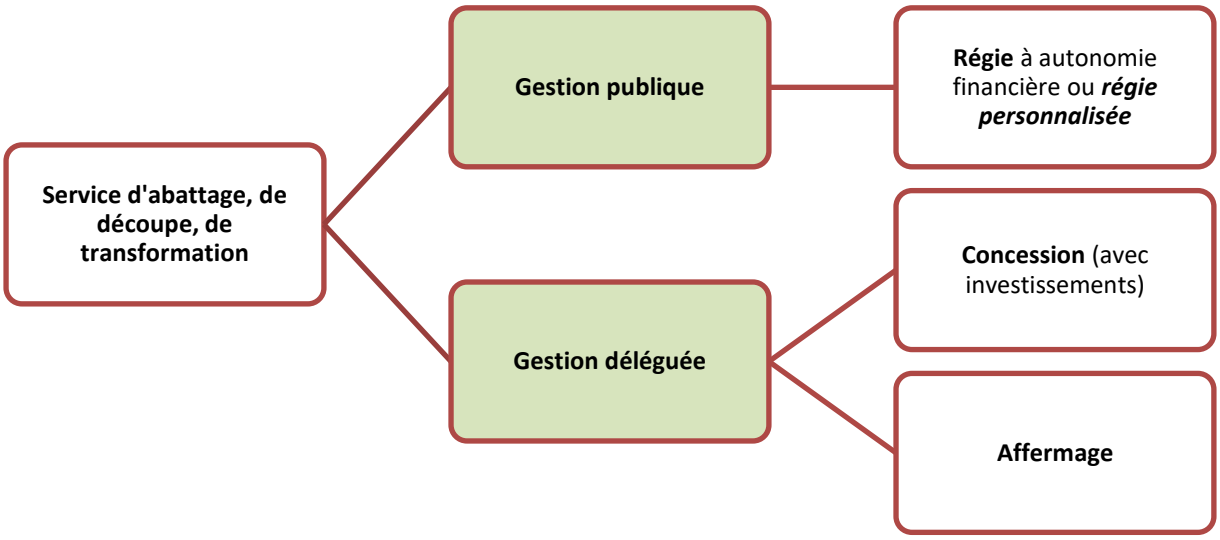

Figure 1. Modes de gestion envisageables

Ainsi, deux modes de gestion sont ici comparés et envisagés, afin de mettre en relief les avantages et les inconvénients respectifs : la gestion en régie, et la gestion déléguée (concession de service public, aussi appelée « délégation de service public »).

3.3. La gestion directe en régie

La gestion du service en régie signifie que la collectivité prend en charge le service directement et en exclusivité. En conséquence :

- Elle a autorité directe et totale sur l'exécution du service,
- Elle assure seule l'organisation de l'exploitation et les risques sanitaires
- Elle supporte la totalité du déficit éventuel du service.

La régie n'exclut toutefois pas l'intervention d'opérateurs privés en qualité de prestataire de services.

Il existe deux types de régie pour la gestion des services à caractère industriel et commercial :

- Les régies à seule autonomie financière,
- Les régies à personnalité morale et autonomie financière.

Le degré d'autonomie de la régie dépend du type retenu :

- La régie dotée de la seule autonomie financière peut se définir comme un organisme individualisé mais intégré dans la personnalité juridique de la collectivité qui l'a créée. La création d'une telle catégorie de régie entraîne une compétence résiduelle pour son conseil d'exploitation. L'essentiel des pouvoirs est conservé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le Président de la collectivité est l'ordonnateur.
- La régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière présente la caractéristique d'être un service public d'une collectivité locale que celle-ci souhaite individualiser d'une manière beaucoup plus affirmée ; elle est dotée d'une personnalité juridique propre, d'une autonomie accrue, son conseil d'administration, différent de l'assemblée délibérante, disposant de l'essentiel des pouvoirs. L'ordonnateur est le directeur.

La collectivité locale qui a créé la régie, quel que soit son type, joue sur celle-ci un rôle prépondérant. Ainsi, c'est l'organe délibérant de la collectivité :

- Qui définit les statuts,
- Qui établit les règles générales d'organisation et de fonctionnement,
- Qui désigne les membres du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation parmi lesquels les élus de la collectivité sont majoritaires.

L'activité d'un service public à caractère industriel et commercial est retracée au sein d'un budget annexe soumis au principe d'équilibre budgétaire. Le financement du service est assuré essentiellement par l'usager.

Moyens à mettre en œuvre pour exploiter un service d'exploitation d'un abattoir

Un point déterminant pour le choix de la collectivité, dans l'hypothèse de la mise en place d'une gestion directe, réside dans sa capacité à disposer des moyens humains et matériels nécessaire pour garantir la continuité du service aux usagers.

Le gestionnaire de l'exploitation au moment de la prise en main du service devra :

- encadrer le personnel,
- entretenir les installations,
- faire fonctionner machines et équipements,
- rendre le service d'abattage, de découpe, de transformation
- gérer les approvisionnements,
- gérer le service des clients,
- assurer les tâches administratives

Pour assumer l'ensemble de ces opérations, il devra réunir des compétences dans les domaines suivants :

✓ Exploitation des ouvrages de collecte et traitement des eaux usées :

- surveillance et entretien des installations et des ouvrages,
- gestion du bétail et de la bouverie,
- mécanique,
- électricité,
- électronique industrielle,
- informatique,
- documentation du service
- qualité et sécurité sanitaire

✓ Relations avec les clients :

- accueil des clients éleveurs,
- facturation et recouvrement,
- gestion du fichier informatique,
- information et promotion.

✓ Sur le plan administratif :

- comptabilité,
- achats,
- secrétariat,
- informatique,
- aspects juridiques.

CONSEQUENCES DE LA GESTION DIRECTE :

Pour la Collectivité :

- Elle définit l'organisation et les orientations stratégiques du service public.
- Elle assume la responsabilité financière et technique des investissements et de l'exploitation du service.
- Elle assume la responsabilité opérationnelle du service.
- Le personnel affecté au service qui est un SPIC est soumis au droit privé (code du travail) à l'exception du directeur de la régie qui est sous statut public
- Elle est l'interlocuteur unique des usagers pour les questions portant :
    - Sur l'organisation du service public
    - Sur les problèmes de fonctionnement quotidiens

Pour les opérateurs privés, le cas échéant, dans le cadre d'une externalisation partielle :

- Ils interviennent pour la Collectivité en suivant les règles de la commande publique.
- Ils assurent des prestations précises et limitées définies contractuellement.
- Leur responsabilité est limitée à la mission ponctuelle qui leur est confiée.
- Ils sont rémunérés forfaitairement indépendamment du fonctionnement global du service
- Ils n'ont pas d'intérêt spécifique, autre que le respect des clauses contractuelles, à la pérennité du patrimoine et à la satisfaction des usagers.
- Ils ne rendent pas de comptes directement auprès des usagers.

Pour les usagers :

- Ils peuvent avoir des représentants au sein du conseil d'exploitation ou d'administration de la Régie.
- Ils ont la Collectivité comme interlocuteur unique.

3.4. La concession de service public

Ce mode de gestion, strictement encadré par la réglementation (Articles L1411-1 et L.1411-2 à L1411- 9 du Code Général des Collectivités Territoriales et Code de la Commande Publique, Troisième partie « concessions ») permet à la Collectivité de confier à une entreprise l'exécution d'un service public, tout en conservant sa maîtrise, par le biais d'une convention de concession de service public.

La « concession de service public », selon le code de la commande publique, correspond à l'ancienne appellation « délégation de service public » au sens général. Les termes d'affermage (contrat dans lequel le concessionnaire n'a pas à réaliser les investissements de premier établissement) ou de concession (contrat qui met à la charge du concessionnaire le financement des investissements de premier établissement et/ou leur renouvellement) restent les appellations usuelles de ce type de contrats.

L'entreprise assure l'exécution du service avec son propre personnel selon les méthodes de la gestion privée et à ses risques et périls. La Collectivité lui octroie, généralement, en contrepartie, un monopole d'exploitation des installations. L'une des caractéristiques essentielles des modes de gestion concédés concerne le risque financier lié à l'exploitation du service : il ne pèse pas sur la seule Collectivité mais, en tout ou partie, sur l'entreprise concessionnaire, qui se rémunère en général auprès des bénéficiaires du service. Cette notion de « risques et périls financiers » est fondamentale pour distinguer une concession de service public d'un marché public.

Cette particularité, associée à la nécessité de mettre en place une relation de confiance sur le long terme entre le concessionnaire et la Collectivité, a conduit le législateur à laisser à la Collectivité une grande liberté pour faire appel au meilleur exploitant. La Collectivité négocie donc les conditions de la convention de concession avec les candidats, tout en respectant les principes de la commande publique :

- Liberté d'accès à tous les concurrents,
- Égalité de traitement entre les candidats,
- Transparence de la procédure.

La Collectivité garde la maîtrise du service dans la mesure où :

- L'entreprise est tenue de rendre compte de sa gestion sur les plans technique et financier, via l'établissement de critères et de paramètres qui permettent de mesurer la qualité du service rendu.
- La Collectivité dispose des moyens juridiques nécessaires pour assurer, quoi qu'il arrive, le fonctionnement du service ou pour modifier son organisation (pouvoir d'infliger des sanctions à l'entreprise, de provoquer une modification du contrat ou même de le résilier pour des motifs tenant à l'organisation du service ou tirés de l'intérêt général).

Ainsi, même lorsqu'elle passe une convention avec un concessionnaire, la Collectivité concédante doit conserver les missions d'organisation du service ainsi que de définition de ses caractéristiques essentielles. En outre, elle est tenue d'assurer un contrôle régulier de l'activité du concessionnaire notamment au vu des comptes rendus techniques et financiers annuels.

Modèle économique

Le modèle économique spécifique de la gestion déléguée :

- Risque financier lié à l'exploitation du service porté en tout ou partie par le délégataire.
- Un équilibre financier évalué sur la durée du contrat.

La durée du contrat

La durée d'un contrat de concession est limitée. Elle est déterminée en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire (cf. article L.3114-7 du code de la commande publique).

Selon l'article R.3114-2 du code de la commande publique « pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat ne doit pas excéder le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des services.

Lorsqu'il n'est pas demandé au concessionnaire de réaliser des investissements, la durée du contrat ne peut guère dépasser 5 ans.
Ainsi, l'inclusion d'investissements concessifs dans le contrat vient en général allonger la durée des contrats. A l'expiration de la convention de concession, l'ensemble des investissements financés et réalisés par le concessionnaire devient la propriété de la collectivité.

La procédure de Concession de Service Public dans le temps : planning

La procédure de Délégation de Service Public aurait pour objectif de sélectionner un exploitant présentant l'ensemble des garanties techniques et financières nécessaires pour l'exploitation du futur outil. Ces garanties seront prévues au contrat de Délégation de Service Public.

La consultation pour la sélection d'un opérateur devrait être lancée après la délibération sur le choix du mode de gestion, envisagée dans la première moitié de l'année 2021. Le planning est le suivant :

- Publicité	Juillet 2021
- Réception des candidatures :	septembre 2021
- Admission des candidatures et envoi du DCE aux candidats :	septembre 2021
- Remise des offres	mi novembre 2021
- Analyse des offres, commission	fin décembre 2021
- Fin des Négociations	mars 2022
- Finalisation de la procédure	mai 2022

La procédure commence, dans le planning, dès que l'attributaire du contrat de conception-réalisation est désigné.

CONSEQUENCES DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC :

Pour la Collectivité :

- Elle définit l'organisation et les orientations stratégiques du service.
- Elle peut choisir d'assumer la responsabilité financière et technique des investissements.
- Elle met au point et fait évoluer le cahier des charges de la concession.
- Elle désigne le concessionnaire.
- Elle contrôle la bonne exécution de la mission et s'assure de la satisfaction des usagers.
- Elle est l'interlocuteur des usagers pour les questions d'organisation et d'orientation du service public.

Pour les opérateurs privés

Le Concessionnaire

- Dans le cas où la Collectivité lui confie la réalisation d'ouvrages, il en assume la responsabilité technique et financière (financement et réalisation).
- Il assume la responsabilité technique et financière de l'exploitation du service.
- Il est l'interlocuteur direct des usagers pour les problèmes d'exploitation.
- Il est rémunéré en fonction de l'activité du service.
- Il est directement intéressé par le maintien du bon état du patrimoine et par la réalisation de gains de productivité.

Les autres prestataires

- Ils sont choisis directement par le concessionnaire.
- Ils ne sont pas liés contractuellement à la Collectivité.
- Ils interviennent sous l'entière responsabilité du concessionnaire.
- Ils sont rémunérés directement par le concessionnaire.

Pour les usagers

- Ils peuvent participer à la gestion du service par le biais d'un organe consultatif.
- Ils sont en contact à la fois avec la Collectivité et avec le concessionnaire.

3.5. Caractéristiques comparatives

	Gestion directe	Concession de Service Public
Caractéristiques	Maîtrise politique du service, Gestion de la relation avec les usagers	Transfert de mission de construction d'un équipement et/ou de gestion d'un service à une personne publique ou privée.
Capacité d'adaptation aux évolutions des attentes de la collectivité	Procédure d'adaptation simple.	Procédure d'adaptation ex post par : - avenants - renégociation - modification unilatérale du contrat (avec indemnisation du préjudice) Adaptation limitée aux cas de figure prévus aux articles R.3135-1 et suivants du code de la commande publique sous réserve de ne pas changer la nature globale du contrat
Capital humain	Compétences internes	Apport de l'expertise du délégataire
Financement des investissements le cas échéant	Dette publique en intégralité Risque : Limitation des investissements en cas de dérive des coûts d'exploitation	Répartition entre financement privé et dette publique possible suivant le contrat de DSP (reprises d'annuités), contrôle nécessaire
Durée	-	Durée limitée, déterminée par la collectivité en fonction des prestations demandées au délégataire et éventuellement, en fonction de la nature et du montant de l'investissement à la charge du délégataire. Ne peut pas dépasser la durée normale d'amortissement des installations.
Mise en concurrence	Non (sauf secondairement en cas de passation de marché public pour tout ou partie des prestations d'exploitation)	Oui
Difficultés potentielles pour la réversibilité du	Gestion du personnel (mais personnel de droit privé dans le cadre d'un SPIC).	Réappropriation des compétences techniques à l'issue du contrat, gestion de la reprise du personnel.

	Gestion directe	Concession de Service Public
choix du mode de gestion	Gestion de la relation avec les usagers.	
Fiscalité	Exonération de l'impôt sur les sociétés	Paiement de l'impôt sur les sociétés et de la contribution économique territoriale
Comptabilité	Publique Budget annexe soumis au principe d'équilibre budgétaire	Privée (articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce) Équilibre financier évalué sur la durée du contrat
Gouvernance	Hiérarchique	Contractuelle : contrôle nécessaire
Technicité, performance	+	+++ (renforcée)
Statut du personnel	Personnel de droit privé ou public (statutaire) – Transfert ou détachement possible en cas de passage en DSP	Personnel de droit privé – Transfert possible en cas de passage en régie

Tableau 1. Comparatif détaillé de la gestion directe et de la concession de service public

3.6. Bilan sur les déterminants du choix du mode de gestion

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux enjeux liés à la mise en place des modes de gestion :

	REGIE DIRECTE	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
Risque technique	Assumé directement par la Collectivité et le Président	Assumé intégralement par le concessionnaire
Garantie en termes de capacité technique et financière de l'exploitant	Incertaine : personnel non encore recruté	Forte : entreprise spécialisée
Implication de l'exploitant dans la préservation du patrimoine	Forte : maîtrise de l'ensemble des choix par la Collectivité	Renforcée par la perspective d'un contrat d'une durée relativement importante
Souplesse de la procédure de passation	*Sans objet*	Négociations librement organisées par le Président
Durée du contrat envisageable	*Sans objet*	5 ans ou plus si amortissements à réaliser
Risque financier	Assumé intégralement par la Collectivité	Assumé intégralement par le concessionnaire pour la part exploitation
Coût du service	Dépend de l'efficacité de la gestion par la Collectivité	Dépend de la mise en concurrence
Recherche d'expertise (en cas de dysfonctionnement équipement)	Incertaine : personnel non présent dans les effectifs	Forte : entreprise spécialisée

Tableau 2. Bilan sur les déterminants du choix du mode de gestion

Le Département ne dispose pas actuellement, au sein de ses services, **du personnel suffisant pour assumer directement l'exploitation de l'ensemble du service public.** Le choix du recours à des opérateurs spécialisés privés par le biais d'un contrat de concession de service public apparaît comme le plus pertinent pour :

- **Profiter de l'expertise des opérateurs privés qui seront à même de mettre à disposition du service des moyens humains qualifiés et optimisés ;**
- **Garantir au mieux la continuité du service**

En gestion déléguée, la Collectivité conserve la maîtrise de la commande publique sur son territoire, à travers sa compétence en matière d'investissements.

CHAPITRE 4. ESTIMATIONS DES ORDRES DE GRANDEUR FINANCIERS DE LA CONCESSION

L'objet de cette partie est de livrer des ordres de grandeur permettant de qualifier les enjeux financiers pour permettre le choix de mode de gestion.

4.1. Les recettes du service

Les recettes du service en €HT sont évaluées en application de la matrice suivante, reprenant les prix actuels de l'abattoir majorés de 10% et des volumes cohérents avec un abattage de 800 t/an.

	GB	Veau	Equin	Porc	Ovin	TOTAUX
Abattage						
Poids carcasse moyen (kg)	400	130	300	91	22	
Nb têtes abattues (u)	832	520	20	3 660	1 976	7 008
Poids abattus (kg)	332 800	67 600	6 000	333 060	43 472	782 932
Tarif abattage (€/kg)	0,55 €	0,77 €	0,80 €	0,44 €	1,45 €	
Chiffre affaire abattage (€)	**183 040 €**	**52 052 €**	**4 800 €**	**146 546 €**	**63 034 €**	**449 473 €**
Décolonnage						
Enlèvement colonnes (u)	250					
Tarif (€/kg)	0,25 €					
Chiffre d'affaires (€)	**25 000 €**					**25 000 €**
Découpe						
Nb. Découpes (u)	160	12		120	30	
Tarif (€/kg)	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	
Chiffre d'affaires (€)	**56 320 €**	**1 373 €**	**- €**	**9 610 €**	**581 €**	**67 883 €**
Conditionnement						
Nb. Conditionnements (u)	140	12		120	30	
Tarif (€/kg)	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	
Chiffre d'affaires (€)	**36 960 €**	**1 030 €**	**- €**	**7 207 €**	**436 €**	**45 632 €**
Transformation						
Nb. Transformation (u)	120	12				
Tarif (€/kg)	1,10 €	1,10 €				
Chiffre d'affaires (€)	**17 600 €**	**572 €**				**18 172 €**
Transport						
Transport (tonnes)	100	33	75	23	6	
Tarif (€/kg)	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	
Chiffre d'affaires (€)	**30 000 €**	**9 750 €**	**22 500 €**	**6 825 €**	**1 650 €**	**70 725 €**

Cuirs

Nombre de cuirs	832	520
Prix du cuir	30,00 €	15,00 €
Chiffre d'affaires (€)	**24 960 €**	**7 800 €**

32 760 €

Taxe interpro (€/t)	106	83	83	20	137	
	35 276,80 €	**5 610,80 €**	**498,00 €**	**6 661,20 €**	**5 955,66 €**	**54 002,46 €**

Total	**763 647,86 €**

Ces chiffres sont synthétisés dans le tableau et le graphique suivants :

	Gros Bovins	Veaux	Equins	Porcs	Ovins	**Ensemble**
Abattage	183 040 €	52 052 €	4 800 €	146 546 €	63 034 €	**449 473 €**
Décolonnage	25 000 €	- €	- €	- €	- €	**25 000 €**
Découpe	56 320 €	1 373 €	- €	9 610 €	581 €	**67 883 €**
Conditionnement	36 960 €	1 030 €	- €	7 207 €	436 €	**45 632 €**
Transformation	17 600 €	572 €	- €	- €	- €	**18 172 €**
Transport	30 000 €	9 750 €	22 500 €	6 825 €	1 650 €	**70 725 €**
Cuirs	24 960 €	7 800 €	- €	- €	- €	**32 760 €**
Taxe interprofessionnelle	35 277 €	5 611 €	498 €	6 661 €	5 956 €	**54 002 €**
Total	**409 157 €**	**78 187 €**	**27 798 €**	**176 849 €**	**71 656 €**	**763 648 €**

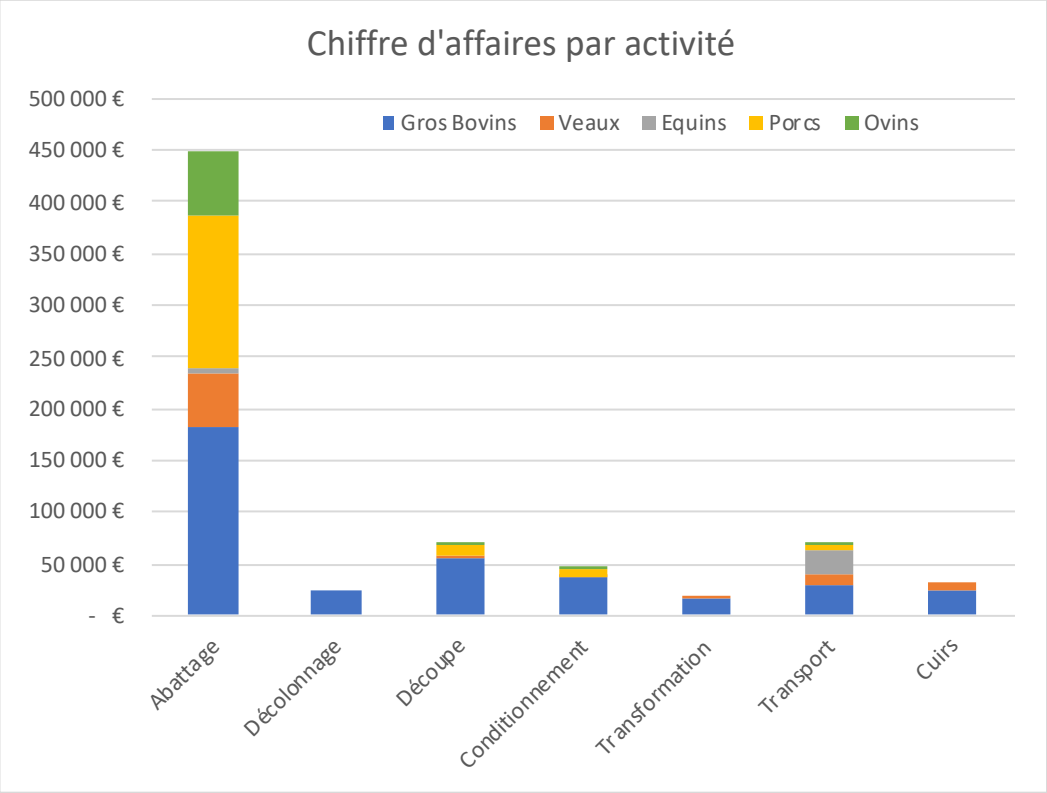

4.2. Les charges du service

4.2.1. Personnel

Sur la base de la semaine-type, en prenant en compte l'ensemble des activités décrites dans le poste « recettes », le personnel a fait l'objet d'un chiffrage global, en reprenant le dimensionnement nécessaire au service comme suit :

Activité	heures	ETP	Catégorie
Gestion bouverie, maintenance	1248	0,78	Autre
Abattage	5209	3,24	Technique
Découpe	2867	1,78	Technique
Transformation et conditionnement	869	0,54	Autre
Administration	1820	1,13	Administration
Encadrement et suivi, démarche qualité	1607	1,00	Encadrement
Transport et divers	350	0,22	Autre

Le coût du service en première année correspond au calcul suivant :

Catégorie	€/h	€/an	ETP	Agents	Coût
Technique	23 €	36 961 €	5,03	5	184 805 €
Encadrement	38 €	61 066 €	1,00	1	61 066 €
Administration	18 €	28 926 €	1,13	1,5	43 389 €
Autre	18 €	28 926 €	1,54	1,5	43 389 €
ENSEMBLE			**8,69**	**9**	**332 649 €**

L'organigramme pourrait être défini comme suit :

- 1 Directeur à temps plein
- 5 techniciens polyvalents abattage/découpe
- 1 technicien polyvalent de maintenance, d'entretien, de gestion de la bouverie et de livraison
- 1 agent polyvalent administratif et technique
- 1 agent administratif

4.2.2. Consommables et services extérieurs

Les consommables ont été évalués comme suit :

Charges consommables	€/t	€
Déchets	30,3	24 240 €
Eau	18	14 400 €
Gaz	14,72	11 776 €
Electricité	23,02	18 416 €
Fournitures abattoir	35	28 000 €
Conditionnement	50	1 650 €
Diverses fournitures, maintenance, suivi administratif	45	36 000 €
Analyses	forfait	10 000 €
Total		**144 482 €**

A noter, pour le conditionnement, que l'assiette applicable ne correspond pas au volume abattu dans l'année, mais uniquement au volume emballé, soit environ 32,8 t/an (la moitié du poids pour 140 Gros Bovins, 12 Veaux, 120 porcs).

Les services extérieurs ont été évalués en prenant attache auprès d'un abattoir similaire ; 63 000 €/an environ sont nécessaires pour assurer la maintenance des équipements et notamment des installations de froid, les honoraires de comptable, fédération, les assurances et tous types de services extérieurs utiles.

4.2.3. Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes, évalué à 73 740 € pour la première année, comprend la Contribution Economique Territoriale et la taxe interprofessionnelle reversée.

4.2.4. Amortissement des biens propres

4000 €/an ont été prévus pour l'amortissement des biens propres, parmi lesquels se trouve notamment un véhicule permettant la livraison.

4.3. Évolution dans le temps

Les hypothèses d'évolution retenues sont les suivantes :

- Recettes / tarifs : croissance de 2%/an
- Personnel : 2%/an
- Loyer/redevance d'occupation : 1,5%/an
- Consommables, services extérieurs : 2%/an
- Impôts et taxes : 1,5%/an

4.4. Synthèse : Équilibre d'exploitation

L'équilibre d'exploitation sur les 5 premières années est présenté ci-dessous :

Exploitant	2023	2024	2025	2026	2027
CA Prévisionnel	763 648 €	778 921 €	794 499 €	810 389 €	826 597 €
Personnel	332 649 €	339 302 €	346 088 €	353 010 €	360 070 €
Loyer/redevance d'occupation	140 000 €	142 100 €	144 232 €	146 395 €	148 591 €
Consommables	144 482 €	147 372 €	150 319 €	153 325 €	156 392 €
Services extérieurs dont maintenance	63 000 €	64 260 €	65 545 €	66 856 €	68 193 €
Impôts et taxes	73 740 €	74 846 €	75 969 €	77 108 €	78 265 €
Amortissement des biens propres	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Excédent Brut d'Exploitation	**5 777 €**	**7 041 €**	**8 347 €**	**9 695 €**	**11 086 €**

Sur une hypothèse de durée de 5 années d'exploitation, le chiffre d'affaires envisagé est au total (valeur du contrat) de 3 974 k€HT.

CHAPITRE 5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE CHOIX DU MODE DE GESTION

5.1. Choix du mode de gestion

5.1.1. Discussion

Pour que le Département prenne en charge directement la gestion du service en créant une régie, il faudrait qu'elle réunisse, à courte échéance, des moyens techniques et humains dont il ne dispose pas à l'heure actuelle. Dès lors, la mise en œuvre d'une gestion en régie pourrait impliquer, au moins sur les premières années, le recours à une part importante de prestations de services, et ne permettrait pas de disposer des garanties techniques nécessaires pour l'exploitation du service.

Les contraintes techniques, juridiques et réglementaires liées à ces activités deviennent, chaque année, plus complexes et donc plus difficiles à satisfaire : réglementation évolutive, contraintes sanitaires importantes, gestion du personnel, etc. Ces contraintes ne permettent pas d'envisager sereinement, avec les moyens du Département, une gestion directe du service.

Les éléments économiques de la délégation de service public, ne pourront être certains qu'une fois que des offres auront été déposées dans le cadre d'une remise en concurrence des délégations de service public. En effet, les résultats demeurent extrêmement dépendants à la fois des exigences de contenu de la prestation et du contexte concurrentiel.

Un délégataire, spécialisé dans le domaine, serait en mesure de mettre à disposition :

- Un personnel en adéquation (en nombre et en compétence) avec les besoins du service.
- Le matériel d'exploitation courant,
- Des outils et des méthodes,

Enfin le délégataire assure ainsi la gestion du service à ses « risques et périls » ; il engage sa responsabilité aux plans technique, financier et juridique, ce qui soulage dans une certaine mesure la collectivité.

La durée de la délégation, ainsi que les investissements associés peuvent également influer sur l'attractivité du dossier pour les opérateurs (le niveau de concurrence) et donc sur les propositions financières.

Ainsi, il n'est pas envisagé de demander un investissement important dans cet outil, qui reste un équipement neuf en début de contrat. Enfin, il est prévu d'associer le futur délégataire aux opérations de réception des travaux de construction de l'abattoir, ce qui devrait permettre de limiter significativement les interfaces entre la réalisation et l'exploitation de l'abattoir.

5.1.2. Choix de la concession de service public

Le Département ne dispose pas au sein de ses services du personnel suffisant (en quantité et en qualité) pour assumer directement l'exploitation de l'ensemble du service.

Un contrat de concession de service public unique apparait comme le plus pertinent pour :

- Profiter d'une expertise qui sera à même de mettre à disposition du service des moyens humains qualifiés et optimisés ;
- Justifier d'une capacité technique et financière pour l'exploitation de l'abattoir
- Garantir au mieux la continuité du service;
- Maintenir un coût du service abordable et acceptable pour la filière

Les enjeux pour le Département seront ainsi de :

- Sélectionner un concessionnaire compétent, réactif et fiable qui présentera le maximum de garantie technique et financière pour assurer la continuité d'un service de qualité.
- Fixer un prix des prestations qui soit le plus avantageux possible pour la filière mais qui garantisse d'une part une rémunération suffisante au concessionnaire pour qu'il puisse accomplir sa mission dans les meilleures conditions, d'autre part la couverture de l'amortissement des investissements portés par le Département

Ceci passe par un fonctionnement optimal de la mise en concurrence des opérateurs privés dans le respect du cadre fixé par le Code général des collectivités territoriales et le Code de la Commande Publique pour ce type de consultation :

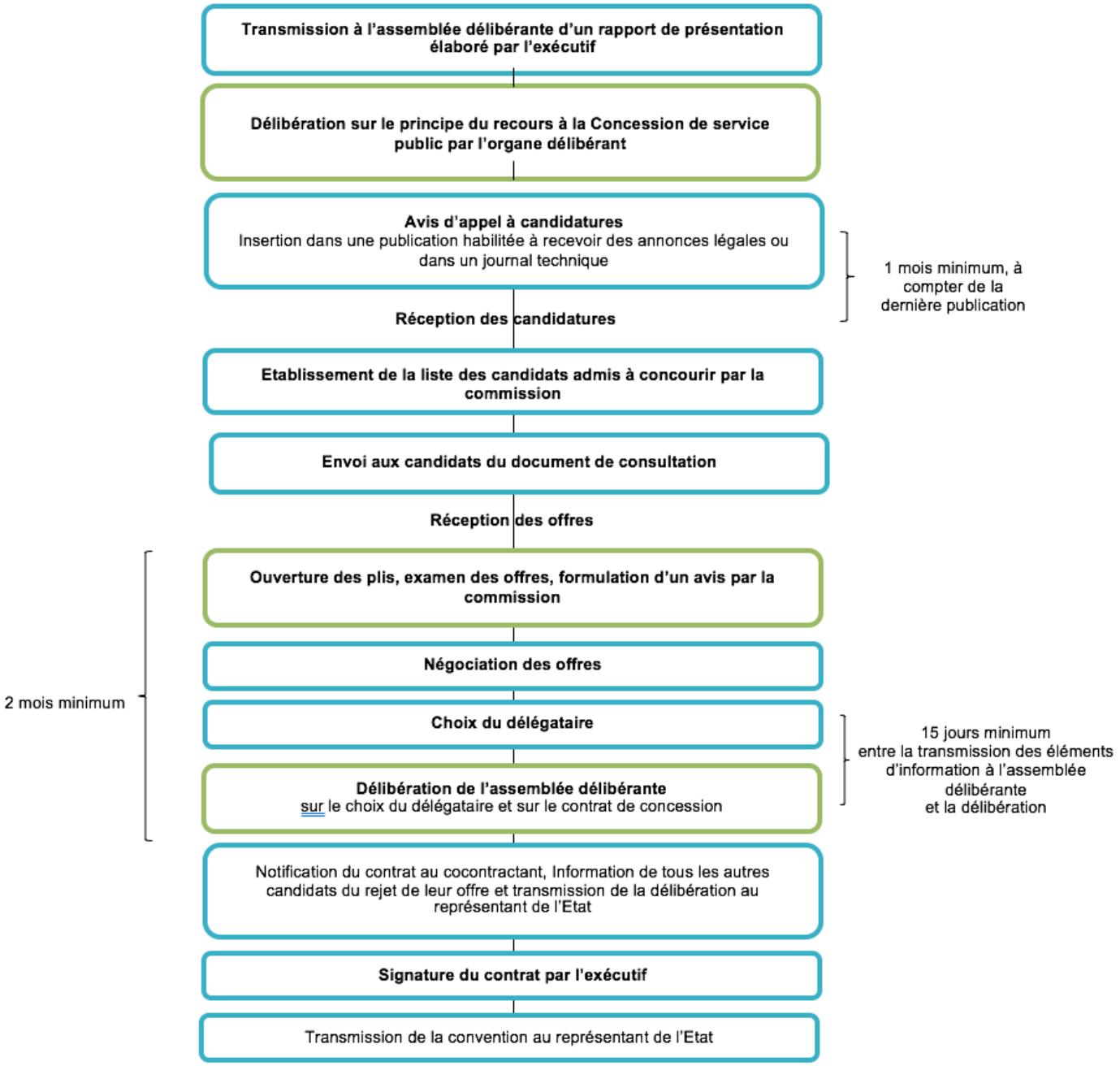
Transmission à l'assemblée délibérante d'un rapport de présentation élaboré par l'exécutif
Délibération sur le principe du recours à la Concession de service public par l'organe délibérant
Avis d'appel à candidatures
Insertion dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales ou dans un journal technique
1 mois minimum, à compter de la dernière publication
Réception des candidatures
Etablissement de la liste des candidats admis à concourir par la commission
Envoi aux candidats du document de consultation
Réception des offres
Ouverture des plis, examen des offres, formulation d'un avis par la commission
Négociation des offres
2 mois minimum
Choix du délégataire
15 jours minimum entre la transmission des éléments d'information à l'assemblée délibérante et la délibération
Délibération de l'assemblée délibérante
sur le choix du délégataire et sur le contrat de concession
Notification du contrat au cocontractant, Information de tous les autres candidats du rejet de leur offre et transmission de la délibération au représentant de l'Etat
Signature du contrat par l'exécutif
Transmission de la convention au représentant de l'Etat

5.2. Durée du contrat

La durée d'un contrat de concession est limitée. Elle est déterminée en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire (cf. article L.3114-7 du code de la commande publique).

Selon l'article R.3114-2 du code de la commande publique « pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat ne doit pas excéder le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des services.

Lorsqu'il n'est pas demandé au concessionnaire de réaliser des investissements, la durée du contrat ne peut guère dépasser 5 ans.

En l'occurrence, , pour permettre au concessionnaire :

- D'amortir les investissements notamment pour les moyens d'exploitation (véhicules, outillage…),
- Et de porter un programme de maintenance dynamique des équipements sur la durée, en remettant des installations en bon état de fonctionnement à l'issue de cette période

Une durée de l'ordre **de 5 ans à 7 ans à compter de la réception des installations serait adaptée au contexte local.**

Pour tenir compte de la nécessité de remettre régulièrement en concurrence les contrats publics, **il est proposé de retenir une durée de 5 ans à 7 ans pour la convention de concession du service public d'exploitation de l'abattoir Départemental multi-espèces à Chaumont.**

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage conseille une durée de 5 ans : bien que l'exploitant doive investir dans des moyens d'exploitation (mobilier, véhicules, outillage…), ces investissements sont relativement limités au regard du volume de la concession ; de plus, cette durée de 5 ans permet de prendre en main le fonctionnement de l'abattoir et de permettre une nouvelle remise en concurrence au terme de ces 5 années, qui sera ajustée au vu des succès et difficultés de l'entreprise attributaire.

5.3. Caractéristiques des prestations concédées

Le concessionnaire du service public aura en charge :

- **L'exploitation et la maintenance des équipements, comprenant l'ensemble du site (abattoir, découpe, transformation, unité de traitement du gibier, installations froid…), l'optimisation de la gestion des équipements**
- **La réalisation des prestations d'abattage, de découpe et de transformation**
- **La gestion de la clientèle**

La mission qui sera confiée au concessionnaire sera définie de manière détaillée dans le projet de cahier des charges.